



REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN



Projet de Loi de Finances pour l'année 2027

Sénégal
2050

Table des matières

EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE.....	21
PREMIERE PARTIE : DONNEES GENERALES DU BUDGET DE L'ETAT.....	22
TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET CHARGES DE L'ETAT	22
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES À L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES.....	30
DEUXIEME PARTIE : REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES.....	33
TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CREDITS DES PROGRAMMES ET DOTATIONS.....	33
TITRE II : DISPOSITIONS DIVERSES.....	36
PROJET DE LOI.....	38
PREMIERE PARTIE : DONNEES GENERALES DU BUDGET DE L'ETAT.....	39
TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET CHARGES DE L'ETAT	39
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES À L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES.....	43
DEUXIEME PARTIE : REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES.....	46
TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CREDITS DES PROGRAMMES ET DOTATIONS.....	46
TITRE II : DISPOSITIONS DIVERSES.....	47
ANNEXE I : TABLEAU DES RECETTES DU BUDGET GENERAL ET DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR PAR ARTICLE, PARAGRAPHE.....	49
ANNEXE I BIS : TABLEAU DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.....	51
ANNEXE II : TABLEAU RECAPITULATIF GLOBAL EN AE/CP PAR CATEGORIES DE DEPENSES.....	53
ANNEXE III : TABLEAU RECAPITULATIF DES DOTATIONS ET PROGRAMMES DU BUDGET GENERAL	55
ANNEXE IV : DEFICIT STANDARD	73
ANNEXE V : SERVICE PREVISIONNEL DE LA DETTE PUBLIQUE	74
ANNEXE VI : TABLEAU MATRICIEL CROISE DE LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE ET ECONOMIQUE HORS CST.....	75
.....	76
ANNEXE VII : TABLEAU MATRICIEL CROISE DE LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNELLE HORS CST.....	77
ANNEXE VIII : TABLEAU MATRICIEL CROISE DE LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE ET ECONOMIQUE HORS CST.....	81
ANNEXE IX : PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL ET MENSUALISE 2027	82
ANNEXE X : SITUATION DES RESTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2026	83
ANNEXE XI : LISTE DES PROJETS FINANCES SUR RESSOURCES EXTERIEURES PAR SOURCE DE FINANCEMENT	84
ANNEXE XII : RÉPARTITION PAR SECTION DU PLAFOND D'AUTORISATION DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2027	103
ANNEXE XIII : LISTE DES TRANSFERTS AUX SERVICES NON PERSONALISES DE L'ETAT (SNPE)	105

EXPOSE GENERAL DES MOTIFS

I. LE CONTEXTE GENERAL

Le projet de loi de finances, pour l'année 2027 (PLF 2027), est élaboré en cohérence avec l'Agenda national de transformation (ANT) « Sénégal 2050 ». Ce référentiel, demeurant le socle des politiques économiques et sociales, induit une nouvelle dynamique qui exige l'évolution des modes d'intervention de l'État, des pratiques administratives et des mécanismes de gouvernance. Ce cadre de réformes structurantes repose sur quatre (04) leviers stratégiques :

- une action publique centrée sur la combinaison entre la conformité globale et **l'exigence d'accroître l'efficacité de l'action publique, à l'effet** d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations des populations ;
- un renforcement de la **culture de la performance** porté par un pilotage orienté vers les **résultats** ;
- une approche **systémique** des politiques publiques, soutenant leur cohérence et leur convergence autour des priorités nationales ;
- une **coopération renforcée** entre les acteurs, catalysant ainsi des synergies dynamiques et efficaces pour mettre en œuvre l'action publique.

Le présent projet de loi est adossé à trois (03) objectifs directeurs, assurément alignés sur les orientations de la lettre circulaire n°050/PM/CAB/CS SMS du 28 août 2026 portant lettre de cadrage du projet de loi de finances pour l'année 2027. Aussi, est-il requis : (i) de préparer les conditions d'une relance de l'économie, (ii) d'assainir les finances publiques et (iii) de redynamiser les secteurs vitaux.

Dans ce cadre, chaque projet devra s'aligner sur les priorités nationales, toute réforme se traduira par des améliorations mesurables et toutes les ressources mobilisées devront être utilisées au bénéfice des citoyens.

Sous ce rapport, trois points de repère caractériseront le présent projet de loi de finances : l'accroissement des ressources propres de l'État, la rationalisation des dépenses de fonctionnement et l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public.

Par ailleurs, le budget de 2027 est élaboré dans un contexte où les discussions avec les services du Fonds monétaire international (FMI) ont abouti, le 1^{er} septembre 2026, à un accord technique, ouvrant la voie à un nouveau Programme économique et financier (PEF) pour la période 2027-2029, assorti d'un financement de 2,2 milliards de dollars US (1 243 milliards FCFA) sur trois ans, au titre de la Facilité élargie de Crédit (FEC).

Ce programme vise à rétablir la stabilité macroéconomique, à réduire les vulnérabilités budgétaires, à mieux maîtriser les subventions à l'énergie, dans un contexte de choc prolongé sur les prix des hydrocarbures liés à la guerre au Moyen-Orient, à accroître les dépenses sociales et à soutenir une croissance tirée par le secteur privé. Les

engagements de politiques économiques et financières dans le cadre du programme soutenu par le FMI sont alignés sur les mesures déjà arrêtées par le Gouvernement : celles du Plan de Redressement économique et social (PRES) « Jubbanti Koom », la stratégie de rationalisation des dépenses publiques, la réforme des subventions énergétiques et le renforcement des allocations au profit des secteurs sociaux.

Dans cette dynamique, la mise en œuvre du Plan de Traitement de la Dette du Sénégal (PTDS) s'inscrit dans une stratégie visant à accélérer la relance des secteurs productifs, préserver les capacités de production et d'emploi et renforcer les effets de la dépense publique sur l'activité économique. En lissant le profil de remboursement et en réduisant la pression du service de la Dette, le PTDS contribuera à alléger les contraintes budgétaires en 2027 et à restaurer des marges de manœuvre au profit des priorités nationales.

Ces marges faciliteront l'apurement progressif des arriérés de paiement dus au secteur privé et soutiendront la reprise des investissements publics structurants. Le PTDS offre ainsi l'occasion de recentrer les investissements de l'Etat sur les projets prioritaires de l'Agenda national à fort impact socio-économique.

Le PTDS fait partie intégrante du programme économique et financier de l'Etat, qui vise à consolider la trajectoire budgétaire, à renforcer la gestion et la gouvernance des finances publiques et à créer les conditions d'une croissance forte, durable et inclusive. A cet effet, une mise en œuvre coordonnée doit permettre de mieux adresser les besoins de financement de l'Etat tout en préservant les ressources nécessaires au développement.

L'ensemble des mesures arrêtées par le Gouvernement, dans le cadre du présent projet de loi, permettra de concilier le financement des priorités de développement, la préservation de la soutenabilité des finances publiques et l'amélioration continue des conditions de vie des populations.

II. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1. La conjoncture économique internationale

Le conflit déclenché au Moyen-Orient le 28 février 2026 et la fermeture quasi-totale du détroit d'Ormuz qui en a résulté, ont occasionné des perturbations significatives des marchés mondiaux de matières premières. Dans ce sillage, les prix internationaux de l'énergie ont connu une augmentation rapide et marquée, les anticipations d'inflation se sont renforcées et les conditions de financement se sont durcies. Le FMI, dans l'analyse des perspectives de l'économie mondiale de juillet 2026, a, en conséquence, revu à la baisse les prévisions de croissance mondiale pour 2026 de 3,3% en janvier à 3,0%, et projeté un raffermissement à 3,4% en 2027. Ces niveaux de croissance restent inférieurs à la moyenne de 3,5% observée sur la période 2024-2025. L'inflation

mondiale devrait remonter à 4,7% en 2026 contre une réalisation de 4,1% en 2025, avant de se détendre à 3,9% en 2027.

En Afrique subsaharienne, la croissance fléchirait à 4,3% en 2026, après 4,5% en 2025, avant de se renforcer à 4,5% en 2027. Ce niveau d'ensemble recouvre des situations contrastées : les pays importateurs nets de produits pétroliers et fortement endettés sont les plus exposés. Le Sénégal cumule ces deux pressions. La hausse des prix des produits pétroliers alourdit la facture d'importation et le coût des subventions, tandis que le resserrement financier renchérit un refinancement déjà affecté par la perte d'accès aux marchés internationaux de capitaux.

2. La conjoncture économique sous-régionale

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) fait preuve de résilience. Selon la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la croissance de l'Union atteindrait 6,1% en 2026 et 6,2% en 2027, après 6,6% en 2025. L'inflation, nulle en moyenne en 2025, remonte sous l'effet de l'augmentation des prix des produits énergétiques : elle s'établissait à 1,7% en glissement annuel en août 2026 dans un contexte marqué par le relèvement des prix à la pompe dans sept des huit États membres. L'inflation resterait néanmoins autour de 1% en 2026 et de 2,1% en 2027.

La politique monétaire est demeurée accommodante. Le Comité de politique monétaire a baissé ses taux directeurs de 25 points de base en mars 2026, ramenant le taux principal de refinancement à 3,0%, niveau maintenu le 9 septembre 2026. Le déficit budgétaire moyen de l'Union passerait de 3,3% du PIB en 2026 à 2,9% en 2027, pour un endettement public d'environ 62% du PIB.

Le marché régional des titres publics demeure pourtant sa principale source de financement avec, cependant, une bonne maîtrise du niveau d'exposition des banques de l'Union sur l'Etat du Sénégal. La stratégie de gestion active de la dette domestique entamée en fin 2024, avec des résultats probants sera poursuivie parallèlement à la mise en œuvre du PTDS dont l'un des objectifs majeurs est la préservation de la stabilité financière de l'Union. Sur un autre registre, l'insécurité au Sahel demeure un facteur de risque pour les échanges et la sécurité des frontières.

3. La situation économique nationale

L'économie sénégalaise a enregistré en 2025 une croissance de 6,5%, portée par la montée en régime de la production pétrolière et gazière des gisements de Sangomar et de Grand Tortue Ahmeyim, ainsi qu'une bonne tenue de la campagne agricole. La croissance hors hydrocarbures s'est toutefois limitée à 2,2%. Le déficit budgétaire a été contenu à 6,4% du PIB, contre 7,8% prévus dans la seconde loi de finances rectificative, au prix notamment d'une compression de l'investissement public.

L'année 2026 marque un net ralentissement. La croissance est attendue à 2,7%, soit 2,3 points de pourcentage de moins que la prévision de la loi de finances initiale. Le déficit budgétaire est passé de 5,4% du PIB dans la loi de finances initiale à 7,6% dans la loi de finances rectificative, sous l'effet conjugué de la hausse des subventions énergétiques, de dépenses prioritaires nouvelles et du repli des recettes. La mise en œuvre du PRES reste en deçà des attentes : à fin août 2026, les mesures de mobilisation de ressources intérieures avaient rapporté 172,5 milliards FCFA, pour un objectif de 303,3 milliards, soit un taux de réalisation de 56,9%.

Pour l'année 2027, la croissance est projetée à 2,4%. Ce rythme reflète l'effort de consolidation budgétaire, la contribution négative des « hydrocarbures » et la persistance des effets négatifs des chocs extérieurs. L'inflation resterait modérée, à 2,7%, en dépit de la transmission aux prix intérieurs de l'ajustement des tarifs de l'énergie. Le déficit du compte courant serait contenu à 3,3% du PIB, confirmant le redressement engagé depuis 2025. Les entrées de capitaux ne suffiraient cependant pas à couvrir les besoins : le solde global de la balance des paiements serait déficitaire de 7,8% du PIB, pour un besoin de financement résiduel de 1 139 milliards FCFA, soit 4% du PIB.

Au-delà des aléas conjoncturels, notamment géopolitiques, énergétiques et climatiques, l'économie reste soumise à une contrainte structurelle: l'épargne nationale, de l'ordre de 24% du PIB, ne couvre pas les besoins d'investissement, estimés à 31% du PIB. Le recours à l'épargne extérieure dont la mobilisation est gagée sur la confirmation d'un cadre macroéconomique crédible, restera donc nécessaire.

Ces exigences fixent une double obligation pour l'année 2027 : (i) rétablir durablement les équilibres des finances publiques, conformément aux engagements de convergence régionale ainsi qu'au programme économique et financier (ii) préserver les dépenses qui soutiennent la production, l'emploi et le capital humain.

II. LES GRANDES ORIENTATIONS DU PLFI 2027

Les orientations du projet de loi de finances pour 2027 portent, notamment, sur : le renforcement de la mobilisation des recettes, la maîtrise et l'efficacité de la dépense publique, le traitement de la dette, la protection des populations vulnérables et le soutien aux investissements prioritaires. Elles intègrent également le renforcement de la gouvernance publique et l'amélioration des conditions favorables au développement du secteur privé.

1. Les orientations budgétaires

Le PLFI 2027 s'inscrit dans une trajectoire de consolidation budgétaire, visant à réduire les vulnérabilités des finances publiques et à renforcer la soutenabilité de la dette. Il privilégie une allocation plus efficiente des ressources, conciliant protection des

dépenses prioritaires et soutien aux leviers de croissance, notamment l'investissement privé.

Par ailleurs, conformément à la **Déclaration de Politique générale (DPG) de Monsieur le Premier Ministre**, la transformation systémique devra également relever les défis liés à la soutenabilité budgétaire, à la résilience face aux chocs externes, à la réduction des inégalités sociales et territoriales, et à la modernisation de l'administration publique pour en faire un instrument efficace de pilotage et de mise en œuvre des politiques publiques.

A cet effet, l'action gouvernementale s'articulera autour des orientations suivantes :

✓ Restaurer durablement les équilibres budgétaires afin de renforcer la soutenabilité des finances publiques

Le PLFI 2027 traduit un effort marqué de consolidation budgétaire avec une réduction sensible du déficit budgétaire et un redressement du solde primaire. En effet, le déficit du budget global est ramené à 1 351,7 milliards FCFA, soit 4,7% du PIB, contre 7,6% dans la loi de finances ajustée 2026. Le déficit primaire hors hydrocarbures, qui mesure l'effort budgétaire propre de l'Etat, en neutralisant l'effet des recettes volatiles liées aux hydrocarbures, passerait de 2,8% du PIB en 2026 à 1,5% en 2027.

Les recettes intérieures hors hydrocarbures progressent de 0,2% en 2027 contre une tendance historique de plus de 8,0%. Cette évolution prudente tient compte des résultats encore partiels des mesures de mobilisation des recettes.

Dans ces conditions, les efforts d'ajustement portent principalement sur les dépenses et, en priorité, sur les subventions à l'énergie, qui constituent le poste de dépense le plus volatil et inégalement réparties entre les ménages. Une partie des économies dégagées est réaffectée au Programme national des Bourses de Sécurité familiale (PNBSF). Ce redéploiement permet de mieux protéger les ménages vulnérables.

L'amélioration du solde primaire, résultant de la consolidation budgétaire, contribue directement à contenir la dynamique de la dette publique. Le déficit primaire passerait ainsi de 450,0 milliards FCFA en 2026 à 47,7 milliards FCFA en 2027, soit 0,2% du PIB. Ce redressement réduit le besoin de financement de l'Etat et contribue à limiter l'accumulation de dettes nouvelles.

✓ Accroître la mobilisation des ressources intérieures et renforcer l'autonomie financière de l'Etat

Le processus d'assainissement des finances publiques, engagé depuis 2024, repose pour une large part, sur la capacité de l'Etat à mobiliser davantage de ressources internes. A cet effet, le Gouvernement adoptera, au plus tard en octobre 2027, une nouvelle Stratégie de Recettes à Moyen Terme (SRMT). Fondée sur la valorisation de

la donnée, celle-ci visera à libérer le potentiel fiscal inexploité du Sénégal, en s'appuyant sur un élargissement continu de l'assiette et de la base des contribuables, l'amélioration de la maîtrise des assiettes, la rationalisation des dépenses fiscales, le renforcement du recouvrement des créances fiscales et douanières, ainsi que l'adaptation du système fiscal aux mutations de l'économie, notamment dans le numérique. Cette orientation sera confortée par l'achèvement des réformes du Code général des Impôts et du Code des Douanes et la poursuite de l'alignement du dispositif fiscal national sur les normes et bonnes pratiques internationales.

Dans l'attente de l'adoption de cette nouvelle stratégie, les administrations fiscale et douanière poursuivront les réformes en privilégiant les mesures de rendement à court et moyen termes, sous-tendues par une digitalisation approfondie des procédures fiscales et douanières.

A cet effet, plusieurs instruments opérationnels viendront renforcer la stratégie de mobilisation des ressources de l'État, parmi lesquels :

- **l'élargissement de la base imposable** dans le cadre de la mise en œuvre renforcée du PRES « Jubbanti Koom », à travers :
 - la réforme de la fiscalité foncière et immobilière ;
 - l'audit des grands contribuables ;
 - la taxation des prestations de services numériques étrangers ;
 - la réduction ciblée des exonérations fiscales ;
 - l'exploitation de la plateforme d'enregistrement des IMEI, développée conjointement par l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) et la Direction générale des Douanes (DGD), afin de mieux maîtriser l'assiette des téléphones et de lutter contre la fraude ;
 - la pleine opérationnalisation de la Contribution de solidarité économique (CSE), assise sur le chiffre d'affaires et instituée par la loi de finances rectificative de 2026 en remplacement de la taxe sur les transactions de monnaie électronique, en vue d'améliorer la prévisibilité budgétaire et de sécuriser les recouvrements ;
- **des mesures nouvelles de politique fiscale et douanières**, destinées à élargir l'assiette, à mobiliser de nouveaux gisements de recettes, à intégrer les secteurs à forte croissance, notamment le numérique, à renforcer la lutte contre la fraude et les flux illicites ainsi qu'à accélérer la dématérialisation des procédures douanières et la généralisation de la facturation électronique.

✓ Moderniser les administrations financières par le numérique et la valorisation des données

Le Gouvernement poursuit la modernisation des administrations fiscale, douanière et comptable en s'appuyant davantage sur les technologies numériques et la valorisation des données.

Les réformes engagées porteront notamment sur le développement du contrôle fiscal fondé sur les risques, le croisement automatisé des données entre administrations, le déploiement progressif de la facturation électronique, l'interconnexion des systèmes d'information des régies financières ainsi que la dématérialisation des procédures de paiement, de contrôle et de recouvrement.

Par ailleurs, le marquage fiscal institué en 2026 entrera en vigueur en 2027. Il cible, dans un premier temps, cinq (05) catégories de produits : les boissons sucrées, les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les cigarettes et les eaux minérales en bouteille ou en sachet. Sa mise en œuvre permettra de renforcer le contrôle des produits, de lutter plus efficacement contre la fraude commerciale, de mieux protéger les consommateurs et d'optimiser les recettes fiscales et douanières.

✓ Rationaliser les dépenses publiques tout en préservant les secteurs sociaux

Le budget 2027 poursuivra les efforts de rationalisation de la dépense publique afin de dégager un espace budgétaire en faveur des priorités nationales. Cette orientation contribuera à la consolidation et à la soutenabilité budgétaire tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables grâce à un ciblage renforcé à travers l'amélioration des dispositifs de protection sociale. Les ressources des secteurs de la Santé et de l'Education seront également préservées tout en optimisant leur utilisation.

Les réformes envisagées seront mises en œuvre de manière graduelle et socialement responsable. Elles se traduiront principalement par une meilleure maîtrise de la masse salariale avec une approche ciblée privilégiant les recrutements au profit des secteurs sociaux et des forces de défense et de sécurité, une réduction des dépenses de fonctionnement de l'Etat et la réforme des subventions au secteur de l'énergie.

La réforme des subventions énergétiques constitue un axe central de la politique budgétaire 2027. Elle vise à améliorer le ciblage des soutiens publics dans un contexte où une part significative des subventions bénéficie aux ménages les plus aisés avec une forte volatilité des prix des hydrocarbures entraînant une hausse accentuée de l'enveloppe des subventions au-delà des possibilités budgétaires. L'objectif est de mieux orienter les ressources budgétaires vers les catégories de population les plus vulnérables, notamment à travers le renforcement des filets sociaux tout en améliorant l'efficacité et la soutenabilité du dispositif de soutien à l'énergie.

La stratégie, coordonnée par le Comité interministériel placé sous l'autorité de Monsieur le Premier Ministre, repose sur quatre (04) principes :

- une réduction graduelle, prévisible et différenciée de la charge de la subvention selon les produits ;

- une protection ciblée, déployée préalablement ou concomitamment aux ajustements et marquée par une consolidation des filets sociaux à partir des gains réalisés par le ciblage des subventions ;
- une mise en œuvre de projets et de mesures visant à réduire les coûts de production de l'électricité afin d'impacter positivement sur le tarif ;
- une gestion budgétaire transparente excluant toute accumulation de nouveaux arriérés.

L'objectif est de ramener, d'ici 2029, le coût total des subventions énergétiques à un niveau n'excédant pas 1% du PIB par an. Le gaz butane destiné aux usages domestiques, en particulier les petits conditionnements, sera préservé. Pour l'électricité, la subvention sera recentrée sur les clients domestiques à faible niveau de consommation et les professionnels de petite puissance, à travers un tarif social ciblé. A terme, la protection couvrira prioritairement les ménages les plus vulnérables, représentant près de 40% de la population.

Les économies dégagées par la réforme des subventions énergétiques seront orientées vers des priorités à fort impact social et économique.

✓ *Protéger les ménages vulnérables par des transferts monétaires ciblés*

Une attention particulière sera portée au dispositif des Bourses de Sécurité familiale (BSF) à travers le doublement de l'enveloppe budgétaire en 2027 qui passe de 70 milliards FCFA en 2026 à **140 milliards FCFA** en 2027, afin d'atteindre **1 000 649 ménages vulnérables**.

✓ *Réorienter l'investissement public vers les priorités de l'Agenda national de transformation, vision « Sénégal 2050 »*

L'investissement public sera davantage orienté sur les projets à fort impact économique et social, conformément aux orientations de la Vision « Sénégal 2050 ». Cette approche reposera notamment sur un renforcement de la sélectivité des projets, une meilleure maturation des investissements avant leur inscription budgétaire, une meilleure structuration privilégiant, lorsque cela est pertinent, le recours aux partenariats public-privé et aux mécanismes de financement innovants. Elle impliquera également, une meilleure identification et prise en compte des risques budgétaires associés aux projets d'investissement et une approche intersectorielle efficace.

✓ *Renforcer la gouvernance et la performance du secteur parapublic*

Le Gouvernement poursuivra les réformes destinées à améliorer la gouvernance, la transparence et la performance du secteur parapublic tout en réduisant les risques budgétaires qui lui sont associés.

A cet effet, les actions engagées porteront sur la mise en œuvre d'une stratégie d'État actionnaire, la généralisation des contrats de performance, l'amélioration de

l'information financière, la restructuration des entreprises publiques en difficulté ainsi que la rationalisation des agences et organismes assimilés.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de reconfiguration du secteur parapublic, visant à renforcer son efficacité et à réduire sa dépendance aux subventions budgétaires.

✓ *Consolider la crédibilité budgétaire à travers l'apurement des arriérés et le renforcement de la gestion des finances publiques*

Le projet de loi de finances pour l'année 2027 s'inscrit dans une démarche d'assainissement durable des finances publiques, à travers l'apurement progressif des arriérés de paiement, la prévention de l'accumulation de nouveaux arriérés, le renforcement des mécanismes de contrôle des engagements, l'amélioration de la gestion de la trésorerie de l'État ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du Compte unique du Trésor.

Dans ce cadre, l'apurement des arriérés intérieurs constitue une priorité pour la relance économique. Le règlement des arriérés dus au secteur privé sera conduit selon des critères objectifs.

Ce processus contribuera à :

- restaurer la confiance des entreprises vis-à-vis de l'État ;
- relancer l'investissement privé ;
- soutenir la création et la préservation des emplois ;
- renforcer la crédibilité de la politique budgétaire.

✓ *Renforcer la transparence, la redevabilité et la lutte contre la corruption*

Le Gouvernement poursuivra ses efforts en faveur de la transparence budgétaire, de la redevabilité dans la gestion publique et de la lutte contre la corruption.

Les actions prévues porteront notamment sur le renforcement des institutions de contrôle, l'amélioration de la publication et de l'accessibilité des informations financières, le suivi des recommandations formulées par les organes de contrôle, la prévention des conflits d'intérêts ainsi que la promotion d'une gestion plus responsable des ressources publiques.

✓ *Promouvoir l'accès aux services financiers*

L'élargissement de l'accès aux services financiers constitue un levier essentiel pour renforcer l'inclusion économique et sociale. Dans le respect du cadre légal et réglementaire communautaire, mis en œuvre sous l'égide de la BCEAO, le Gouvernement poursuivra, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, la mise en œuvre des stratégies nationale et régionale d'inclusion financière, avec un accent particulier sur la consolidation du développement des services financiers

numériques et sur la diversification des instruments de financement adaptés aux PME, aux agriculteurs et aux travailleurs de l'informel.

De plus, la Stratégie nationale d'inclusion financière nécessitera une révision afin de corriger les insuffisances actuelles et d'assurer une meilleure couverture territoriale et sociale. Ces efforts s'inscrivent également dans les perspectives du programme économique et financier qui sera conclu avec le FMI pour accroître la mobilisation des ressources intérieures, renforcer la stabilité du système bancaire et garantir une gestion prudente des risques budgétaires.

✓ Favoriser la diversification économique et promouvoir une croissance portée par le secteur privé

La transformation structurelle de l'économie nationale exige une diversification accrue et une croissance davantage tirée par le secteur privé. Le cadre stratégique Sénégal 2050 et la mise en œuvre de la loi n° 2025-16 du 27 septembre 2025 portant code des investissements visent à créer un environnement propice à l'investissement productif, à la compétitivité des entreprises et à l'innovation.

Les réformes en cours (révision de la loi sur les partenariats public-privé, gestion transparente des recettes d'hydrocarbures, réduction du coût de l'électricité grâce au gas-to-power et aux énergies renouvelables) permettront de stimuler l'agro-industrie, l'énergie, les infrastructures et le capital humain.

En cohérence avec les orientations retenues, l'État entend recentrer son intervention sur ses fonctions stratégiques et renforcer les complémentarités avec le secteur privé afin de favoriser l'émergence de champions nationaux capables de se positionner sur les marchés régionaux et internationaux.

L'ensemble de ces orientations vise à restaurer durablement les marges de manœuvre budgétaires de l'État, à accompagner la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement (SND) et à conforter la confiance des citoyens, des investisseurs ainsi que des partenaires techniques et financiers.

2. Les orientations sectorielles

Les choix sectoriels du budget 2027 traduisent une volonté du Gouvernement d'accélérer la transformation structurelle de l'économie, de renforcer le capital humain, de consolider la souveraineté nationale et de promouvoir un développement inclusif, durable et équilibré sur l'ensemble du territoire.

A cet effet, les orientations sectorielles s'articulent autour des trois domaines d'intervention prioritaires à savoir les secteurs sociaux, les secteurs de souveraineté et les secteurs économiques.

A. Les secteurs sociaux

Les secteurs sociaux occupent une place centrale dans la stratégie de développement national dès lors qu'ils contribuent significativement à la valorisation du capital humain, à la réduction des inégalités et à la consolidation de la cohésion sociale.

A ce titre, le Gouvernement poursuit les efforts de modernisation des systèmes d'éducation, de formation professionnelle, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, afin de disposer de ressources humaines qualifiées capables d'accompagner la transformation structurelle de l'économie. Les interventions porteront notamment sur l'amélioration de la qualité des apprentissages, l'adaptation des offres de formation aux besoins du marché du travail, le développement des compétences techniques et technologiques ainsi que la promotion des filières scientifiques, technologiques et numériques.

Parallèlement, les actions engagées en faveur de la modernisation du système de santé seront intensifiées afin de garantir un accès équitable à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire national. Les priorités concernent l'extension de la couverture sanitaire universelle, le renforcement des infrastructures et équipements sanitaires, le développement de la santé communautaire ainsi que la promotion de la souveraineté pharmaceutique. Les dispositifs de protection sociale seront également consolidés pour améliorer la prise en charge des populations vulnérables et réduire les inégalités sociales et territoriales.

En outre, le budget 2027 consacre d'importants efforts à la sécurisation des ressources en eau et à l'amélioration des services d'assainissement. Les investissements porteront sur l'accès universel à l'eau potable, l'extension des infrastructures d'assainissement, la gestion durable des ressources hydriques, le renforcement de la résilience climatique ainsi que la prévention et la gestion des inondations.

Enfin, l'action du Gouvernement accorde une place importante à l'emploi, à l'employabilité, à l'insertion professionnelle, à l'entrepreneuriat et au développement de l'économie sociale et solidaire. A cet effet, l'accent est mis sur l'amélioration de l'accès à la formation, le financement ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables, en vue de favoriser leur autonomisation économique et leur inclusion sociale.

Ces orientations stratégiques se traduiront par la mise en œuvre de programmes d'investissement destinés à renforcer les infrastructures sociales, notamment :

- la construction de 12 LYNAQE et de 15 000 salles de classe connectées ;
- la mise en service de 45 Espaces numériques ouverts (ENO) ;
- la poursuite des chantiers des universités Souleymane Niang de Matam (USNM), du Sénégal oriental et du Sine-Saloum Elhadji Ibrahima NIASS (USSEIN) ;
- la construction de nouveaux hôpitaux de niveau et de centres de santé.

B. Les secteurs de souveraineté

Les secteurs de souveraineté occupent une place déterminante dans la réalisation des objectifs de l'Agenda national de Transformation, en ce qu'ils contribuent au renforcement de la gouvernance publique, de l'État de droit et de l'efficacité de l'action publique.

Dans le domaine de la défense, une loi de programmation militaire actualisée sera mise en place, accompagnée d'un soutien à la base industrielle et technologique de défense, afin de garantir la souveraineté nationale et la modernisation des capacités stratégiques.

Dans cette perspective, le budget 2027 poursuivra la consolidation des fonctions régaliennes de l'État afin de garantir la stabilité nationale, la sécurité des personnes et des biens ainsi que la préservation de la cohésion sociale. Les interventions porteront sur la modernisation des forces de défense et de sécurité, le développement des capacités de prévention et de gestion des risques, la consolidation de l'administration territoriale, ainsi que la préparation des échéances électorales.

Ces efforts seront accompagnés de réformes destinées à améliorer l'accès à la justice, à consolider l'État de droit, à moderniser les institutions de contrôle et à promouvoir davantage la transparence et la redevabilité dans la gestion publique.

Corrélativement, l'action gouvernementale sera orientée vers la consolidation des équilibres macroéconomiques et le renforcement de la souveraineté budgétaire. Les priorités concerneront l'amélioration de la gouvernance économique et financière, la mobilisation accrue des ressources, la modernisation de la gestion des finances publiques, le renforcement du partenariat avec le secteur privé, la réforme du secteur parapublic et l'amélioration du climat des affaires. La poursuite de la dématérialisation des procédures budgétaires, comptables et de passation des marchés publics contribuera à accroître la transparence, l'efficacité et la performance de l'action publique.

Le Gouvernement poursuivra également les réformes visant à bâtir une administration moderne, performante et davantage orientée vers les besoins des citoyens. Cette ambition se traduira par l'accélération de la transformation numérique de l'administration, la modernisation de la gestion des ressources humaines publiques et l'amélioration continue de la qualité du service public.

Enfin, les investissements consacrés à l'aménagement du territoire permettront de promouvoir un développement urbain durable, de faciliter l'accès au logement, de renforcer la sécurisation foncière et d'accroître la résilience des territoires face aux changements climatiques.

C. Les secteurs économiques

Les secteurs économiques demeurent au cœur de la stratégie nationale de transformation structurelle et de création de richesses. Ils ont vocation à améliorer la compétitivité de l'économie, à stimuler la production nationale et à favoriser une croissance durable et créatrice d'emplois.

Dans ce cadre, l'action publique sera orientée vers l'accroissement de la production nationale, la transformation locale des ressources et la promotion du "Made in Sénégal". Les investissements dans les secteurs agricole, pastoral, halieutique et agro-industriel viseront à améliorer la productivité, renforcer la résilience face aux changements climatiques, développer les chaînes de valeur et consolider la souveraineté alimentaire. Cette dynamique contribuera à la création d'emplois, à la réduction de la dépendance aux importations et à l'amélioration de la balance commerciale.

Le budget 2027 accompagnera également les réformes et investissements destinés à valoriser pleinement les potentialités des secteurs de l'énergie, des hydrocarbures, des mines, de l'industrie et du commerce. Les actions prévues porteront sur la transition énergétique, la valorisation des ressources gazières nationales, le développement du contenu local, le renforcement du tissu industriel, l'amélioration de la compétitivité des PME ainsi que l'intégration accrue du Sénégal aux marchés régionaux et internationaux, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra les investissements structurants destinés à améliorer la mobilité des personnes et des biens et la compétitivité de l'économie nationale. Les interventions concernent principalement les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, numériques et logistiques, avec un accent particulier sur le désenclavement des territoires, la connectivité des pôles de développement et le positionnement du Sénégal comme plateforme régionale de services, de transport et de commerce.

La transformation numérique continuera de constituer un levier majeur de modernisation de l'économie et de l'administration. Les actions engagées porteront sur la mise en œuvre du New Deal technologique, le développement des infrastructures numériques, le renforcement de la souveraineté numérique, la promotion de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et de l'innovation ainsi que le développement de l'économie numérique. L'ambition poursuivie est de positionner durablement le Sénégal comme un pôle technologique de référence en Afrique de l'Ouest.

Enfin, le budget soutiendra la valorisation du patrimoine culturel national, le développement des industries culturelles et créatives, la promotion de l'artisanat ainsi que l'amélioration de l'attractivité touristique du Sénégal. Ces secteurs seront mobilisés

comme des leviers de création d'emplois, de développement territorial, de rayonnement culturel et de diversification de l'économie nationale.

Ces orientations stratégiques se traduiront par des projets concrets et structurants, inscrits dans le Programme d'Investissements Publics :

- financement des contrats-programmes par filières (riz, pomme de terre, oignon, élevage, lait) ;
- création de 100 coopératives agricoles communautaires et aménagements hydro-agricoles sur 320 000 ha à l'horizon 2029 ;
- restructuration financière des sociétés nationales (SONACOS, SODEFITEX, SAED, SODAGRI) pour réduire leur dépendance aux subventions budgétaires directes ;
- poursuite de la réalisation de grands projets d'infrastructures structurants : Grand Transfert d'Eau sur un linéaire de 270 km, la réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Tambacounda ainsi que le développement d'infrastructures autoroutières et le désenclavement des territoires à travers les projets tels que la route du Dande Maayo, la Boucle du Fouladou, le second pont de Ziguinchor et le pont de Rosso.

C'est à l'aune de ces défis, dont la maîtrise conditionne la transformation structurelle de l'économie, que se comprennent les choix opérés dans le cadrage budgétaire et financier retenu pour 2027, dont les principaux agrégats sont précisés ci-après.

III. LES CHIFFRES CLES DU BUDGET 2027

Les faits marquants, en chiffres, du présent projet de loi de finances se présentent ainsi qu'il suit :

Une répartition axiale favorable au capital humain

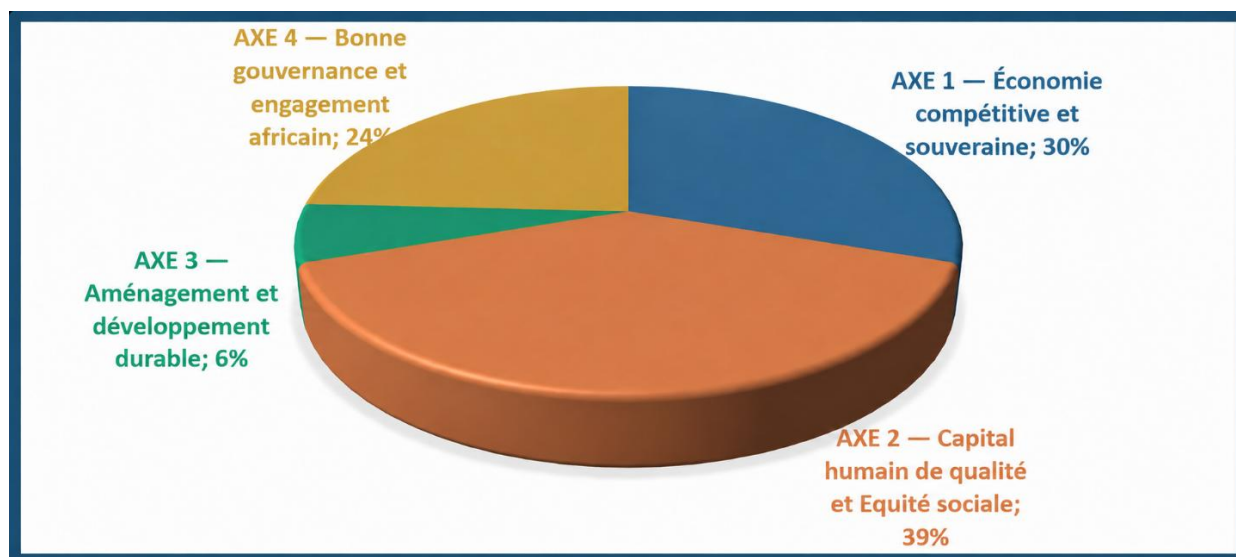
La répartition des crédits ouverts (hors intérêts sur la dette) dans le cadre du présent projet de loi, par axe de l'Agenda national de transformation, montre une nette prédominance des allocations budgétaires destinées à **l'axe 2** : Capital humain de qualité et Equité sociale avec 39% des crédits ouverts hors dette de la loi de finances, soit 2 392,3 milliards FCFA répartis comme suit :

- Enseignement : 1 477,7 milliards FCFA ;
- Protection sociale : 505 milliards FCFA ;
- Santé : 341,15 milliards FCFA ;
- Loisir, culture et culte : 68,442 milliards FCFA.

L'axe 1 - Économie compétitive vient en deuxième position avec 30% des crédits, soit un montant de 1 831,518 milliards FCFA. Il est suivi par **l'axe 4** -Bonne gouvernance et engagement africain qui mobilise 24% des crédits de la loi de

finances hors dette, soit 1442,578 milliards FCFA dont un montant de 694,452 au profit de la défense, ordre et sécurité public. **Enfin l'axe 3** - Aménagement et développement durable concentre 6% des crédits avec un montant de 393,213 milliards FCFA.

Le graphique ci-dessous visualise la répartition des crédits de la loi de finances pour l'année 2027, par axe de l'Agenda national de Transformation (ANT) :



Une priorisation des programmes et projets du Masterplan 2025-2034

Une attention particulière est accordée aux programmes et projets prioritaires du Masterplan dans l'allocation des crédits. On peut en citer notamment :

- construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-saint louis : 108,2 milliards FCFA ;
- projet de construction de quatre hôpitaux : 91,1 milliards FCFA ;
- projet de construction et d'équipement de centres de santé : 12,8 milliards FCFA ;
- projet d'amélioration connectivité des zones de production agricoles (PCZA) : 45,2 milliards FCFA ;
- projet de dépollution de la baie de hann : 41,6 milliards FCFA ;
- assainissement urbain et voiries et réseaux divers du pôle urbain de Diamniadio/plan d'assainissement de Diamniadio : 31,9 milliards FCFA ;
- construction et réhabilitation des universités : 29,3 milliards FCFA ;
- projet de construction du second pont de Ziguinchor : 27,3 milliards FCFA ;
- réhabilitation du pont Emile BADIANE : 5 milliards FCFA ;
- Projet de construction du pont de Rosso : 8,2 milliards FCFA ;
- Projet de construction de la route Sendou-Bargny-Ndayane : 5 milliards FCFA ;
- programme national d'éclairage public (ex-projet d'installation de 100 000 lampadaires solaires) : 25 milliards FCFA ;

- projet d'impulsion de la transformation agroalimentaire durable phase 1 de l'approche programmatique multiphase (MPA) de la banque mondiale : 24,7 milliards FCFA ;
- projet espoir-construction des instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP) : 21,6 milliards FCFA ;
- projet de drainage gravitaire des eaux pluviales et de gestion des eaux usées de Touba : 21 milliards FCFA ;
- projet d'appui à la protection sociale adaptative (PAPSA) : 20 milliards FCFA ;
- projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation aux changements climatiques (PROGEP) - phase 2 : 19,9 milliards FCFA ;
- projet de renforcement des systèmes de distribution d'eau potable en milieu rural : 13,4 milliards FCFA ;
- projet Grands Transferts d'Eau : 8,8 milliards FCFA ;
- projets de réalisation d'infrastructures d'adduction d'eau potable en milieux urbain et rural : 29,4 milliards FCFA.

Un cadrage budgétaire fidèle à la trajectoire de consolidation

Les chiffres clés du budget 2027 connaissent une progression des recettes du budget général et une réduction des dépenses :

- en **recettes à 6 012,1 milliards FCFA** contre **5 848,7 milliards FCFA** pour la loi de finances 2026 ajustée, soit une hausse de 163,4 milliards FCFA en valeur absolue et 2,8% en valeur relative ;
- en **dépenses à 7 363,7 milliards FCFA** contre **7 583,9 milliards FCFA** pour la loi de finances 2026 ajustée, soit une baisse de 220,1 milliards FCFA en valeur absolue et 2,9% en valeur relative.

Pour les **recettes du budget général**, elles s'élèvent à **5 653,9 milliards FCFA** et comprennent :

- les recettes fiscales arrêtées à 5 044,6 milliards FCFA, en hausse de 113,1 milliards FCFA par rapport à la LFI 2026 ajustée, soit 2,3% en valeur relative ;
- les recettes non fiscales et autres recettes pour 408,0 milliards FCFA en hausse de 9,8 milliards FCFA en valeur absolue et 2,5% en valeur relative ;
- les tirages sur dons-projets projetés à 155 milliards FCFA contre 140,7 milliards FCFA dans la LFI 2026 ajustée, soit une hausse de 14,3 milliards FCFA en valeur absolue et 10,2% en valeur relative ;
- les dons budgétaires pour 46,3 milliards FCFA restent inchangés par rapport à la LFI 2026 ajustée.

Les dépenses du budget général s'élèvent à 7 005,6 milliards FCFA et comprennent :

- les intérêts et commissions sur la dette publique portées à **1 303,9 milliards FCFA** contre **1 285,2 milliards FCFA** dans la LFI 2026 ajustée, soit une progression de 18,7 milliards FCFA ;
- les dépenses de personnel projetées à **1 596,2 milliards FCFA** contre **1 532,8 milliards FCFA** dans la LFI 2026 ajustée, en hausse de 63,4 milliards FCFA, soit 4,1% en valeur relative ;
- les dépenses d'acquisitions de biens et services et de transferts courants prévues à **2 093,7 milliards FCFA** contre **2 185 milliards FCFA** dans la LFI 2026 ajustée, soit une baisse de 91,3 milliards FCFA en valeur et 4,2% en valeur relative. Cette baisse s'explique par la diminution des transferts courants (205,7 milliards CFA) et atténuée par la hausse des dépenses d'acquisitions de biens et services (114,4 milliards FCFA). Pour rappel, dans le cadre de l'engagement pris par le Gouvernement de renforcer la transparence budgétaire, il a été entamé un processus de réduction significative des crédits de transferts au profit des services non personnalisés de l'État (SNPE). Cette démarche, menée en collaboration avec nos partenaires techniques et financiers, a pour but d'améliorer la visibilité et l'efficacité de la gestion des fonds publics. Dans cette optique, les crédits qui étaient régulièrement inscrits en « transferts courants » (Titre 4) au cours des années précédentes, sont désormais reclassés dans la rubrique « acquisitions de biens et services » (Titre 3) et désagrégés par nature économique de dépense.
- les dépenses en capital sur ressources internes sont prévues à **956,8 milliards FCFA** contre **1 133,2 milliards FCFA** dans la LFI 2026 ajustée, soit une baisse de 176,4 milliards FCFA ;
- les dépenses en capital sur ressources externes sont portées à **1 055,0 milliards FCFA** contre **1 115,7 milliards FCFA** dans la LFI 2026 ajustée, soit une baisse de 60,7 milliards FCFA.

Les comptes spéciaux du Trésor (CST) sont projetés, en équilibre, en recettes et en dépenses à **358,2 milliards FCFA** contre **332 milliards FCFA** pour la LFI 2026 ajustée, soit une hausse de 26,2 milliards FCFA en valeur absolue et 7,9% en valeur relative.

Les CST sont composés des catégories de comptes suivantes :

- comptes d'affectation spéciale : 339,4 milliards FCFA ;
- comptes de commerce : 0,5 milliard FCFA ;
- comptes de prêt : 13 milliards FCFA dont 5 milliards FCFA pour le paiement des intérêts et autres charges sur prêts bonifiés ;
- comptes d'avance : 0,8 milliard FCFA ;
- comptes de garanties et avals : 4,4 milliards FCFA.

Le solde budgétaire de base s'élève à -498 milliards FCFA contre -806,5 milliards FCFA. Cela traduit les efforts consentis par l'État pour couvrir la quasi-intégralité de ses dépenses à partir de ses recettes internes.

Le déficit budgétaire global s'établit à 1 351,7 milliards FCFA contre 1 735,2 milliards FCFA dans la LFI 2026 ajustée du fait essentiellement de la revue à la baisse des dépenses du budget général. Rapporté au PIB, le déficit budgétaire s'établit à 4,7% en 2027 contre 7,6% dans le budget ajusté de 2026. Le solde primaire est projeté à 0,2% tandis que le taux de pression fiscale est ressorti à 17,5%.

Le **besoin de financement** pour 2027 s'établit à **6 608,7 milliards FCFA** contre **6 774,2 milliards FCFA** dans la LFI 2026 ajustée. Il est principalement composé de l'amortissement de la dette qui atteint 4 552 milliards FCFA, le financement du déficit budgétaire global pour 1 351,7 milliards FCFA, l'apurement d'arriérés intérieurs évalué à 480 milliards FCFA, les emprunts rétrocedés prévus à 175 milliards FCFA et la couverture du déficit OPEX pour 50 milliards FCFA.

Pour couvrir ce besoin, l'État fera recours aux marchés financiers et aux emprunts programmes pour un montant de 4 733,7 milliards FCFA, les emprunts projets pour 900 milliards FCFA, les tirages programmes pour 800 milliards FCFA et les emprunts rétrocedés pour 175 milliards FCFA.

La variation nette de l'encours de la dette ressort à 2 056,7 milliards FCFA, résultant principalement du financement du déficit budgétaire d'un montant de 1 351,7 milliards FCFA et de l'apurement des arriérés sur ressources intérieures pour 480 milliards FCFA.

Ainsi, le recours à l'endettement d'un montant de 6 608,7 milliards FCFA se justifie principalement par l'amortissement de la dette contractée durant les années antérieures. Ce remboursement du principal de la dette représente 68,9% du besoin de financement pour l'année 2027.

L'élément déterminant dans la couverture du financement du budget 2027 est le retour du financement concessionnel, avec des appuis budgétaires de plus de 800 milliards FCFA, compte non tenu des financements en cours de négociation. Ces appuis budgétaires concessionnels devront permettre de renforcer les capacités financières de l'état et de lui permettre de faire face aussi bien aux échéances de remboursement du service de la dette mais aussi de mettre en œuvre des projets sociaux et économiques structurants pour un Sénégal souverain, juste et prospère.

Telle est l'économie du présent projet de loi.

EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE

La présentation du présent projet de Loi de finances pour l'année 2027 est faite conformément aux dispositions des articles 43 et suivants de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020, abrogeant et remplaçant la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2016-34 du 23 décembre 2016 (LOLF). La loi de finances comprend le texte de loi proprement dit et les annexes qui en font partie intégrante. Le texte de loi est présenté en deux parties : les données générales de l'équilibre budgétaire et financier et la répartition des crédits.

PREMIERE PARTIE : DONNEES GENERALES DU BUDGET DE L'ETAT

Au regard des dispositions de l'article 44 de la loi organique précitée, cette première partie de la Loi de finances a pour objet de prévoir et d'autoriser les ressources de l'État ainsi que celles affectées aux Collectivités territoriales et aux organismes publics, de fixer les plafonds des charges de l'État, d'arrêter l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte et d'approuver le tableau de financement.

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET CHARGES DE L'ETAT

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances, les ressources et les charges de l'État sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que des ressources et des charges de trésorerie.

A – Dispositions relatives aux ressources

ARTICLE PREMIER : Prévision et autorisation des recettes du budget général

Exposé des motifs

Cet article prévoit et autorise les recettes du budget général évaluées sur la base, d'une part, des projections faites lors des campagnes des budgets économiques et d'autre part, des projections révisées du cadrage macroéconomique du mois de septembre 2026.

Les recettes du budget général sont arrêtées à 5 653 900 000 000 FCFA pour l'année 2027. Elles sont composées des recettes internes pour un montant de 5 452 600 000 000 FCFA et des recettes externes d'un montant de 201 300 000 000 FCFA (dons budgétaires pour un montant de 46 300 000 000 FCFA et des dons en capital

pour un montant de 155 000 000 000 FCFA). Le détail des recettes du budget général est donné en annexe I du présent projet de Loi de finances.

Texte de l'article :

« I – La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat continue d'être effectuée pendant l'année 2027, conformément aux lois et règlements en vigueur et aux dispositions de la présente loi de finances ;

II – Les recettes internes du budget général sont prévues dans la loi de finances pour l'année 2027, à la somme de 5 452 600 000 000 FCFA conformément à l'annexe I de la présente loi.

III – Les recettes externes du budget général, composées de dons budgétaires et en capital, sont prévues à 201 300 000 000 de FCFA.

IV – Les recettes totales du budget général sont ainsi prévues, pour l'année 2027, à 5 653 900 000 000 FCFA ».

ARTICLE 2 : Prévion et autorisation des ressources de trésorerie de l'État

Exposé des motifs

En application des dispositions de l'article 27 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances, les ressources de trésorerie sont évaluées et autorisées chaque année par une loi de finances.

Les ressources de trésorerie de l'année 2027 s'élèvent à un montant de 6 608 680 466 236 FCFA et sont constituées des produits des emprunts à court, moyen et long terme.

Texte de l'article :

« I- Pour l'année 2027, les ressources de trésorerie s'élèvent à 6 608 680 466 236 FCFA.

II- Le plafond de la variation nette de l'encours des emprunts à moyen et long termes, autorisé pour l'année 2027, est fixé à 2 056 680 466 236 FCFA.

III- Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou d'organismes étrangers ou internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention. »

ARTICLE 3 : Autorisation de perception des impôts et taxes affectés aux collectivités territoriales et aux organismes publics

Exposé des motifs

Les impôts et taxes affectés aux Collectivités territoriales et aux organismes publics ne sont pas inclus dans les recettes du budget général. Toutefois, l'autorisation de leur perception est demandée annuellement au Parlement à travers la loi de finances de l'année.

Texte de l'article :

« La perception des impôts et taxes affectés aux Collectivités territoriales et aux organismes publics continue d'être effectuée pendant l'année 2027, conformément aux lois et règlements en vigueur. »

ARTICLE 4 : Prévision et autorisation des recettes des Comptes spéciaux du Trésor

Exposé des motifs :

Cet article évalue le montant des recettes affectées aux comptes spéciaux du Trésor, conformément aux dispositions des articles 36 à 42 de la loi organique précitée. Les recettes des Comptes spéciaux du Trésor sont arrêtées globalement à un montant de 358 151 682 483 FCFA pour l'année 2027.

L'article 64 de la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'État et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique a prévu un Fonds de Relance dont les conditions de création et de fonctionnement sont fixées par décret pour accompagner principalement les entreprises en difficulté.

Cependant, au regard des enjeux importants et des grandes ambitions nourries par les plus hautes autorités pour le secteur parapublic et la gestion du portefeuille de l'État, le Gouvernement a décidé, en plus de concilier souplesse et efficacité, de créer en remplacement du Fonds de relance, un compte spécial du trésor (CST) dénommé Fonds de Restructuration des sociétés à participation publique en difficulté.

Le mécanisme de compte spécial du Trésor, tout en assurant une sanctuarisation des ressources prévues et une célérité dans l'exécution des opérations, ambitionne d'améliorer la viabilité des sociétés éligibles et d'assurer une gestion dynamique, pérenne et optimale du portefeuille en particulier les sociétés présentant un intérêt stratégique supérieur pour notre pays.

Les principaux objectifs assignés à ce compte se déclinent comme suit :

- financer les plans de restructuration des sociétés publiques ou sociétés à participation publique en difficulté sur proposition du Comité interministériel de Suivi et de Restructuration des entreprises publiques et parapubliques (CIREP) ou du Comité de Suivi du Secteur parapublic ;
- contribuer à la recapitalisation des sociétés à participation publique jugées viables ;
- assurer une prise de participations dans les sociétés pouvant présenter des enjeux ou intérêts stratégiques pour l'économie nationale.

Les modalités de fonctionnement du Fonds de Restructuration des sociétés à participation publique seront fixées par arrêté du Ministre chargé des Finances.

Texte de l'article :

« I- La perception des recettes affectées aux Comptes spéciaux du Trésor continue d'être effectuée pendant l'année 2027, conformément aux lois et règlements en vigueur notamment aux dispositions du présent projet de loi de finances.

*II. Il est créé, dans la catégorie des comptes d'affectation spéciale, un compte spécial du Trésor dénommé « **Fonds de Restructuration des sociétés à participation publique** ».*

Les modalités de fonctionnement de ce compte spécial du Trésor sont fixées par arrêté du Ministre chargé des finances.

III- Conformément au développement donné en annexe I bis, les prévisions de recettes du projet de loi de finances pour l'année 2027 pour l'ensemble des Comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 358 151 682 483 FCFA ».

B – Dispositions relatives aux charges

B.1 BUDGET GENERAL

ARTICLE 5 : Les dépenses du budget général

Exposé des motifs

Les plafonds des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du budget général sont respectivement fixés, dans le projet de loi de finances pour l'année 2027, à 9 400 145 086 148 FCFA et 7 005 580 466 236 FCFA.

Pour les dépenses de personnel, elles sont assorties, par ministère, de plafonds d'autorisation d'emplois rémunérés par l'État.

Texte de l'article :

« I- Les crédits de paiement ouverts dans le projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des dépenses du budget général, sont fixés à 7 005 580 466 236 FCFA conformément à l'annexe II et selon la répartition par catégorie de dépenses :

- *Dépenses de personnel : 1 596 237 858 097 FCFA ;*
- *Acquisitions des biens et services 539 647 767 877 FCFA ;*
- *Transferts courants : 1 554 057 598 453 FCFA ;*
- *Investissements exécutés par l'État : 1 636 227 660 152 FCFA ;*
- *Transferts en capital : 375 529 115 421 FCFA.*

II – Il est ouvert dans le projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des dépenses du budget général, des autorisations d'engagement d'un montant de 9 400 145 086 148 FCFA, conformément à l'annexe II, jointe à la présente loi.

III– Il est ouvert dans le projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des dépenses de personnel, des plafonds d'autorisations d'emplois rémunérés par l'État fixé à 215 158 emplois ».

B.2 Comptes spéciaux du Trésor

a) COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

ARTICLE 6 : Dépenses des comptes d'affectation spéciale

Exposé des motifs

Cet article évalue, pour l'année 2027, les charges des comptes d'affectation spéciale à un montant de 339 448 682 483 FCFA. Il autorise le paiement de traitements ou d'indemnités à des agents de l'État ou d'autres organismes publics par imputation directe aux comptes d'affectation spéciale ci-après :

- la Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries annexes ;
- les Frais de Contrôle des Sociétés à Participation publique.

Texte de l'article :

« I – Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement applicables aux comptes d'affectation spéciale pour le projet de loi de finances pour l'année 2027, s'élèvent à 339 448 682 483 FCFA, répartis ainsi qu'il suit :

- *Fonds national de Retraite : 217 298 682 483 FCFA ;*
- *Fonds de lutte contre les incendies : 200 000 000 FCFA ;*
- *Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries annexes : 3 500 000 000 FCFA ;*
- *Frais de contrôle des sociétés à participation publique : 800 000 000 FCFA ;*
- *Fonds intergénérationnel : 39 700 000 000 FCFA ;*
- *Fonds de stabilisation : 55 200 000 000 FCFA ;*

- *Fonds de Restructuration des sociétés à Participation publique : 22 750 000 000 FCFA.*

II – Il est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes d'affectation spéciale suivants :

- *Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries annexes ;*
- *Frais de Contrôle des Sociétés à Participation publique.*

ARTICLE 7 : Autorisation de report

Exposé des motifs

En application des dispositions de l'article 37 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances, le solde de chaque compte spécial du Trésor est reporté de droit sur l'exercice suivant sauf dispositions contraires prévues par une loi de finances.

Texte de l'article :

« Le solde de chaque compte spécial du Trésor est reporté de droit sur l'exercice suivant sauf le solde débiteur du compte d'affectation spéciale dénommé Fonds national de retraite (FNR) ».

b) COMPTES DE COMMERCE

ARTICLE 8 : dépenses des comptes de commerce

Exposé des motifs

Cet article arrête le montant des charges des comptes de commerce et fixe le découvert, qui a un caractère limitatif, conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances. Il s'agit des comptes ci-après :

- Opérations à caractère industriel et commercial des armées : 150 000 000 de FCFA ;
- Compte de Commerce Administration pénitentiaire : 200 000 000 de FCFA ;
- Compte de Commerce Police : 180 000 000 de FCFA.

En application des dispositions de l'article 39 de la loi organique précitée, il est interdit, d'exécuter dans le cadre des comptes de commerce, des opérations d'investissement financier, de prêts ou d'avances, ainsi que des opérations d'emprunts.

Texte de l'article :

« I- Les autorisations d'engagement de 530 000 000 de FCFA et les crédits de paiement applicables d'égal montant sont ouverts au titre des comptes de commerce, pour le projet de loi de finances pour l'année 2027. »

II- Il est prévu, pour chaque compte de commerce, un découvert fixé à 10% des crédits ouverts. »

c) COMPTES DE PRETS ET D'AVANCES**ARTICLE 9 : Dépenses des comptes de Prêts et d'Avances****Exposé des motifs**

Le présent article prévoit le montant des prêts et avances que le Ministre chargé des Finances est autorisé à consentir au courant de l'année 2027, conformément aux dispositions des articles 40 et 41 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances. Ces dépenses concernent les prêts accordés à des organismes publics ou à des particuliers et les avances accordées aux Collectivités territoriales.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique sociale de l'État en matière d'habitat, il a été retenu d'externaliser les prêts au logement conformément au protocole d'accord-cadre de bonification de prêts immobiliers aux fonctionnaires, signé le 19 novembre 2021 avec l'Association professionnelle des banques et établissements financiers (APBEF).

Cette externalisation permettra d'apurer progressivement le stock de demandes en instance à travers l'octroi de financement par les banques partenaires et la prise en charge des intérêts y afférents par l'État.

A ce titre, ledit protocole stipule en son article 3 que l'État s'engage à prendre en charge les intérêts associés aux prêts octroyés par la banque suivant les durées d'amortissement fixées par l'article 5 du décret n°2006-1409 du 28 décembre 2006 abrogeant et remplaçant le décret n°94-892 du 05 septembre 1994 relatif à l'octroi de prêts sans intérêts aux fonctionnaires et autres agents de l'État.

Ainsi, le présent article autorise le paiement des intérêts et autres charges liés aux prêts au logement externalisés sur les crédits du Compte spécial du Trésor de Prêts.

Texte de l'article :

« I. Les autorisations d'engagement de 13 800 000 000 de FCFA et les crédits de paiement d'égal montant sont ouverts au titre des comptes de prêts et d'avances, dans le présent projet de loi de finances pour l'année 2027.

II. Les plafonds des comptes de prêts et d'avances sont ainsi répartis :

- *Prêts aux collectivités territoriales : 800 000 000 de FCFA ;*

- *Prêts à divers particuliers : 12 200 000 000 de FCFA ;*
- *Avances aux collectivités territoriales : 800 000 000 de FCFA. »*

III. Il est autorisé, le paiement des intérêts et autres charges liés aux prêts au logement externalisés sur les crédits ouverts au titre des Comptes de Prêts aux particuliers, à la date d'exécution du protocole d'accord-cadre de bonification de prêts immobiliers ».

d) COMPTES DE GARANTIES ET D'AVALS

ARTICLE 10 : Crédits ouverts pour les garanties et avals

Exposé des motifs

Les comptes de garanties et d'avals retracent les engagements de l'État résultant des garanties financières accordées par lui à une personne physique ou morale, notamment dans le cadre des contrats de partenariats publics-privés.

La variation nette de l'encours des garanties et avals qui peuvent être accordés par l'État sur les comptes de garanties et d'avals est plafonnée annuellement par la loi de finances.

Les crédits d'un montant de 4 373 000 000 FCFA inscrits dans le présent projet de loi permettent de couvrir, éventuellement, les défauts de remboursement ou appels en garantie qui interviendraient au cours de la gestion 2027.

Texte de l'article :

« Les autorisations d'engagement de 4 373 000 000 FCFA et les crédits de paiement d'égal montant sont ouverts au titre des comptes de garanties et d'avals, pour le projet de loi de finances 2027 ».

Il est autorisé l'octroi de garanties et d'avals, au titre de l'année 2027. La variation nette de l'encours des garanties et avals, pour l'année 2027 est plafonnée à 4 373 000 000 FCFA ».

B.3 LES CHARGES DE TRESORERIE

ARTICLE 11 : Évaluation des charges de trésorerie

Exposé des motifs

En application des dispositions de l'article 28 de la LOLF, les charges de trésorerie sont évaluées chaque année par une loi de finances. Pour l'année 2027, elles sont arrêtées à un montant de 5 257 000 000 000 FCFA et concernent principalement l'amortissement de la dette pour un montant de 4 552 000 000 000 FCFA et les arriérés sur ressources intérieures pour 480 000 000 000 FCFA.

La variation nette de l'encours de la dette est fixée à 2 056 680 466 236 FCFA et s'explique essentiellement par la couverture du déficit budgétaire d'un montant de 1 351 680 466 236 FCFA, soit 65,7% et les autres opérations de trésorerie pour un montant de 705 000 000 000 FCFA.

Texte de l'article

« Pour l'année 2027 les charges de trésorerie du budget de l'État sont évaluées à un montant de 5 257 000 000 000 FCFA ».

TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES À L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

ARTICLE 12 : Équilibre budgétaire et financier

Exposé des motifs

Le présent article arrête les données générales de l'équilibre budgétaire et financier présentées dans le tableau d'équilibre. Il arrête le déficit budgétaire et autorise également le Ministre chargé des Finances à émettre des emprunts et à recevoir des dons afin d'assurer le besoin de financement de l'État.

Texte de l'article :

I - Pour l'année 2027, l'équilibre du budget s'établit en recettes et dépenses du budget général, en recettes et en dépenses des comptes spéciaux du trésor et en ressources et en charges de trésorerie à 12 620 732 148 719 FCFA conformément au tableau ci-dessous

RESSOURCES	Ressources LFI 2027	CHARGES	CHARGES LFI 2027
I. OPERATIONS BUDGETAIRES			
1 - BUDGET GENERAL		1 - BUDGET GENERAL	
A - Ressources internes		A - Dépenses sur Ressources internes	
Recettes fiscales	5 044,6	Intérêts et commissions	1 303,9
<i>Dont recettes hydrocarbures</i>	218,2	Dépenses de personnel	1 596,2
<i>Dont recettes fiscales PRES</i>	221,9	Fonctionnement	2 093,7
Recettes non fiscales et autres recettes	408,0	<i>Biens et services</i>	539,6
<i>Don recettes non fiscales PRES</i>	93,1	<i>Transferts courants</i>	1 554,1
<i>dont recettes non fiscales hydrocarbure</i>		Dépenses en capital sur ressources internes	956,8
		<i>Investissement exécuté par l'Etat</i>	661,1
		<i>Transfert en Capital</i>	295,6
Total recettes internes	5 452,6	Total dépenses sur recettes internes	5 950,6
B - Ressources externes		B - Dépenses sur Ressources externes	
Tirages sur Dons en capital (projet)	155,0	<i>Investissement exécuté par l'Etat/Ress.externes</i>	975,1
Dons budgétaires	46,3	<i>Transfert en Capital /Ressources externes</i>	79,9
Total recettes externes	201,3	Total dépenses sur ressources externes	1 055,0
TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL	5 653,9	TOTAL DEPENSES BUDGET GENERAL	7 005,6
2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Compte d'affectation spécial	339,4	Compte d'affectation spécial	339,4
Compte de commerce	0,5	Compte de commerce	0,5
compte de prêts	13,0	compte de prêts	13,0
Compte d'avance	0,8	Compte d'avance	0,8
Compte de garantie et aval	4,4	Compte de garantie te aval	4,4
TOTAL RECETTES CST	358,2	TOTAL DEPENSES CST	358,2
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES = (1 + 2)	6 012,1	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	7 363,7
		<i>Solde budgétaire de bases</i>	- 498,0
		<i>Solde budgétaire global</i>	-1 351,7
		<i>Solde budgétaire global (en % du PIB)</i>	-4,7%
3. OPERATIONS DE TRESORERIE			
Couverture du Financement		Besoins de financement	
<i>Emprunts projets</i>	900,0	<i>Amortissement de la dette</i>	4 552,0
<i>Tirage programme</i>	800,0	<i>Déficit OPEX</i>	50,0
<i>Autres Emprunts</i>	4 733,7	<i>Arriérés sur ressources intérieurs</i>	480,0
<i>Emprunt retrocedé</i>	175,0	<i>Retrocession</i>	175,0
TOTAL FINANCEMENT	6 608,7	TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT	5 257,0
SOLDE FINANCIER			1 351,7
TOTAL RESSOURCES	12 620,7	TOTAL CHARGES	12 620,7
PIB Nominal	28 772,0		28 772,0
(*) Solde budgétaire de base = Recettes totales (hors dons) - Dépenses courantes - Dépenses d'investissements publics financés sur ressources internes			

II-Le solde budgétaire de base mesure l'écart entre les recettes hors dons et les dépenses hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. Il s'établit à – 497 980 466 236 FCFA en 2027.

III- Le solde global (déficit budgétaire) représente la différence entre le total des recettes budgétaires et l'ensemble des dépenses budgétaires. Il s'élève à – 1 351 680 466 236 FCFA, soit 4,7% du PIB. Il est couvert par le solde financier d'un montant équivalent.

IV- Pour l'année 2027, le Ministre chargé des Finances est autorisé à contracter des emprunts, à recevoir des dons au nom de l'État du Sénégal et à lever des ressources de trésorerie pour un montant total de 6 810 000 000 000 FCFA. Ces financements pourront être mobilisés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers ou internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention ».

V- La variation nette de l'encours de la dette s'élève à 2 056 680 466 236 FCFA.

DEUXIEME PARTIE : REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à l'article 44 de la LOLF, cette seconde partie de la loi de finances fixe, pour le budget général et les comptes spéciaux du Trésor, le plafond des crédits de paiement et des autorisations d'engagement ouverts au titre des dotations et programmes et énonce les dispositions diverses.

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CREDITS DES PROGRAMMES ET DOTATIONS

En application des dispositions de l'article 12 de la loi organique précitée, la loi de finances pour l'année 2027 répartit les crédits budgétaires en programmes entre les ministères et Institutions constitutionnelles. Les crédits non répartis en programmes sont répartis en dotations conformément à l'article 14 de ladite loi.

Font l'objet de dotations les crédits destinés aux Institutions constitutionnelles, les crédits globaux, les charges financières de la dette ainsi que les crédits destinés à couvrir les défauts de remboursement ou appels en garantie intervenus sur les comptes d'avances, de prêts, d'aval et de garanties.

A – CREDITS DES PROGRAMMES

A. 1 Programmes du Budget général

ARTICLE 13 : Ouverture des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

Exposé des motifs

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ouverts pour l'année 2027, au titre des programmes du budget général s'élèvent respectivement à 6 926 180 229 329 FCFA et 5 156 290 511 949 FCFA.

La répartition par section et par programme des autorisations d'engagement et des crédits de paiement est donnée en annexe III du présent projet de loi de finances.

Texte de l'article :

« Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ouverts pour le présent projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des programmes du budget général, sont fixés respectivement à 6 926 180 229 329 FCFA et 5 156 290 511 949 FCFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par ministère et par catégorie de dépenses ».

A.2 Programmes des comptes spéciaux du Trésor

ARTICLE 14 : Ouverture des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

Exposé des motifs

Les comptes spéciaux du Trésor (CST) sont considérés comme des programmes budgétaires au sens de l'article 36 de la loi organique précitée.

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement des programmes des CST sont évalués pour chacun à un montant égal à 358 151 682 483 FCFA ainsi réparti :

- **Compte d'affectation spéciale AE = CP à 339 448 682 483 FCFA :**
 - Fonds national de retraite : 217 298 682 483 FCFA ;
 - Caisse d'encouragement à la Pêche et aux Industries annexes : 3 500 000 000 FCFA ;
 - Fonds de Lutte contre les incendies : 200 000 000 FCFA ;
 - Frais de contrôle des Sociétés à participation Publique : 800 000 000 FCFA ;
 - Fonds intergénérationnel : 39 700 000 000 FCFA ;
 - Fonds de stabilisation : 55 200 000 000 FCFA ;
 - Fonds de Restructuration des sociétés à Participation publique : 22 750 000 000 FCFA.
- **Compte de commerce AE = CP à 530 000 000 de FCFA :**
 - Opérations à caractère industriel et commercial des armées : 150 000 000 de FCFA ;
 - Compte de Commerce de l'Administration pénitentiaire : 200 000 000 de FCFA ;
 - Compte de Commerce de la Police : 180 000 000 de FCFA.
- **Compte de prêts AE = CP à 13 000 000 000 de FCFA ;**
- **Compte d'avances AE = CP à 800 000 000 de FCFA ;**
- **Compte de garanties et d'avalis AE = CP à 4 373 500 000 de FCFA.**

Texte de l'article :

« Pour les programmes des comptes spéciaux du Trésor, le montant des autorisations d'engagement et celui des crédits de paiement ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2027, sont fixés pour chacun à 358 151 682 483 FCFA. La répartition par programme et par catégorie de dépense est donnée en annexe II et III ».

B – CREDITS DES DOTATIONS DU BUDGET GENERAL

B1. Dotations des institutions

ARTICLE 15 : Dotations des institutions

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions de l'article 12, alinéa 3, il est ouvert pour l'année 2027, pour les Institutions, des autorisations d'engagement de 256 114 698 482 FCFA et des crédits de paiement de 256 114 698 482 FCFA, selon la répartition par dotation de l'annexe III.

Texte de l'article :

« Les crédits ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des dotations des institutions sont fixés à 256 114 698 482 FCFA en autorisations d'engagement et 256 114 698 482 FCFA en crédits de paiement conformément à l'annexe III et selon la répartition par institutions et par catégories de dépenses. »

B. 2 – Dotation des charges communes

ARTICLE 16 : Dotation des charges communes

Exposé des motifs

En application des dispositions de l'article 14 de loi organique précitée, il est ouvert pour l'année 2027, au titre des charges communes, des autorisations d'engagement pour 913 969 692 101 FCFA et des crédits de paiement pour 289 294 789 569 FCFA.

Texte de l'article :

« Le plafond des autorisations d'engagement ouvertes par le projet de loi de finances pour l'année 2027 au titre des charges communes est fixé à la somme de 913 969 692 101 FCFA ».

« Le plafond des crédits de paiement ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des charges communes, est fixé à la somme de 289 294 789 569 FCFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par catégories de dépenses ».

B. 3 – Dotation Dette publique

ARTICLE 17 : charges financières de la Dette publique

Exposé des motifs

En application des dispositions de l'article 14 de la LOLF, font l'objet de dotation, les crédits ouverts au profit des charges financières de la dette publique.

Texte de l'article :

« Les crédits ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des charges financières de la dette publique, s'élèvent à 1 303 880 466 236 FCFA en autorisations d'engagement et en crédits de paiement conformément à l'annexe III ».

C- PLAFOND D'EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT**ARTICLE 18 : les Plafonds d'emplois rémunérés****Exposé des motifs**

En application des dispositions de l'article 44 de la loi organique précitée, le présent projet de loi détermine, par ministère et institution constitutionnelle, le plafond des autorisations d'emplois rémunérés par l'État. Ce plafond est fixé à un effectif global de 215 158 correspondant à un montant de 1 596 237 858 097 FCFA réparti conformément à l'annexe XII.

Texte de l'article :

« Pour l'année 2027, le plafond des autorisations d'emplois rémunérés par l'Etat est fixé à 215 158. Il se répartit conformément au tableau de l'annexe XII du présent projet de loi. »

TITRE II : DISPOSITIONS DIVERSES**Article 19 : Dispositions prorogeant le statut de l'Entreprise franche d'Exportation****Exposé des motifs**

Le régime des EFE, institué par la loi n° 95-34 du 29 décembre 1995, modifiée, a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, dans l'attente de son intégration aux futurs Code général des Impôts et Code des Douanes. Le calendrier d'adoption et surtout d'entrée en vigueur effective de ces deux réformes n'étant pas encore stabilisé. A cela s'ajoute la nécessité de procéder à une évaluation du régime EFE afin de permettre à l'Etat de donner les orientations sur le sort dudit régime. L'absence de dispositions transitoires créerait, à compter du 1er janvier 2027, un risque de vide juridique pour les entreprises déjà agréées, les demandes en cours et les services de l'Etat chargés de leur traitement.

La présente disposition vise donc à éviter les difficultés rappelées ci-dessus, en prorogeant d'une année supplémentaire le régime dérogatoire appliqué aux EFE.

Il reste entendu que l'entrée en vigueur ultérieure des futurs Codes visés ci-haut aura pour effet d'abroger et de remplacer le régime prévu par la présente LFI, sous réserve que ces dispositifs contiennent un régime spécifique aux EFE.

Texte de l'article :

« Le bénéfice du statut de l'Entreprise franche d'Exportation (EFE) prévu à l'article 2 de la loi n°95-34 du 29 décembre 1995, modifiée, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027. »

PROJET DE LOI

La présentation du présent projet de Loi de finances pour l'année 2027 est faite conformément aux dispositions des articles 43 et suivants de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020, abrogeant et remplaçant la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2016-34 du 23 décembre 2016 (LOLF). La loi de finances comprend le texte de loi proprement dit et les annexes qui en font partie intégrante. Le texte de loi est présenté en deux parties : les données générales de l'équilibre budgétaire et financier et la répartition des crédits.

PREMIERE PARTIE : DONNEES GENERALES DU BUDGET DE L'ETAT

Au regard des dispositions de l'article 44 de la loi organique précitée, cette première partie de la Loi de finances a pour objet de prévoir et d'autoriser les ressources de l'État ainsi que celles affectées aux Collectivités territoriales et aux organismes publics, de fixer les plafonds des charges de l'État, d'arrêter l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte et d'approuver le tableau de financement.

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET CHARGES DE L'ETAT

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances, les ressources et les charges de l'État sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que des ressources et des charges de trésorerie.

A – Dispositions relatives aux ressources

ARTICLE PREMIER : Prévision et autorisation des recettes du budget général

I – La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat continue d'être effectuée pendant l'année 2027, conformément aux lois et règlements en vigueur et aux dispositions de la présente loi de finances ;

II – Les recettes internes du budget général sont prévues dans la loi de finances pour l'année 2027, à la somme de 5 452 600 000 000 FCFA conformément à l'annexe I de la présente loi.

III – Les recettes externes du budget général, composées de dons budgétaires et en capital, sont prévues à 201 300 000 000 de FCFA.

IV – Les recettes totales du budget général sont ainsi prévues, pour l'année 2027, à 5 653 900 000 000 FCFA.

ARTICLE 2 : Prévion et autorisation des ressources de trésorerie de l'État

I- Pour l'année 2027, les ressources de trésorerie s'élèvent à 6 608 680 466 236 FCFA.

II- Le plafond de la variation nette de l'encours des emprunts à moyen et long termes, autorisé pour l'année 2027, est fixé à 2 056 680 466 236 FCFA.

III- Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou d'organismes étrangers ou internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

ARTICLE 3 : Autorisation de perception des impôts et taxes affectés aux collectivités territoriales et aux organismes publics

La perception des impôts et taxes affectés aux Collectivités territoriales et aux organismes publics continue d'être effectuée pendant l'année 2027, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Prévion et autorisation des recettes des Comptes spéciaux du Trésor

I- La perception des recettes affectées aux Comptes spéciaux du Trésor continue d'être effectuée pendant l'année 2027, conformément aux lois et règlements en vigueur notamment aux dispositions du présent projet de loi de finances.

*II. Il est créé, dans la catégorie des comptes d'affectation spéciale, un compte spécial du Trésor dénommé « **Fonds de Restructuration des sociétés à participation publique** ».*

Les modalités de fonctionnement de ce compte spécial du Trésor sont fixées par arrêté du Ministre chargé des finances.

III- Conformément au développement donné en annexe I bis, les prévisions de recettes du projet de loi de finances pour l'année 2027 pour l'ensemble des Comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 358 151 682 483 FCFA.

B – Dispositions relatives aux charges

B.1 BUDGET GENERAL

ARTICLE 5 : Les dépenses du budget général

I- Les crédits de paiement ouverts dans le projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des dépenses du budget général, sont fixés à 7 005 580 466 236 FCFA conformément à l'annexe II et selon la répartition par catégorie de dépenses :

- Dépenses de personnel : 1 596 237 858 097 FCFA ;

- *Acquisitions des biens et services :* 539 647 767 877 FCFA ;
- *Transferts courants :* 1 554 057 598 453 FCFA ;
- *Investissements exécutés par l'État :* 1 636 227 660 152 FCFA ;
- *Transferts en capital :* 375 529 115 421 FCFA.

II – Il est ouvert dans le projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des dépenses du budget général, des autorisations d'engagement d'un montant de 9 400 145 086 148 FCFA, conformément à l'annexe II, jointe à la présente loi.

III– Il est ouvert dans le projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des dépenses de personnel, des plafonds d'autorisations d'emplois rémunérés par l'État fixé à 215 158 emplois.

B.2 Comptes spéciaux du Trésor

a) COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

ARTICLE 6 : Dépenses des comptes d'affectation spéciale

I – Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement applicables aux comptes d'affectation spéciale pour le projet de loi de finances pour l'année 2027, s'élèvent à 339 448 682 483 FCFA, répartis ainsi qu'il suit :

- *Fonds national de Retraite :* 217 298 682 483 FCFA ;
- *Fonds de lutte contre les incendies :* 200 000 000 FCFA ;
- *Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries annexes :* 3 500 000 000 FCFA ;
- *Frais de contrôle des sociétés à participation publique :* 800 000 000 FCFA ;
- *Fonds intergénérationnel :* 39 700 000 000 FCFA ;
- *Fonds de stabilisation :* 55 200 000 000 FCFA ;
- *Fonds de Restructuration des sociétés à Participation publique :* 22 750 000 000 FCFA.

II – Il est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes d'affectation spéciale suivants :

- *Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries annexes ;*
- *Frais de Contrôle des Sociétés à Participation publique.*

ARTICLE 7 : Autorisation de report

Le solde de chaque compte spécial du Trésor est reporté de droit sur l'exercice suivant sauf le solde débiteur du compte d'affectation spéciale dénommé Fonds national de retraite (FNR).

b) COMPTES DE COMMERCE

ARTICLE 8 : dépenses des comptes de commerce

I- Les autorisations d'engagement de 530 000 000 de FCFA et les crédits de paiement applicables d'égal montant sont ouverts au titre des comptes de commerce, pour le projet de loi de finances pour l'année 2027.

II- Il est prévu, pour chaque compte de commerce, un découvert fixé à 10% des crédits ouverts.

c) COMPTES DE PRETS ET D'AVANCES

ARTICLE 9 : Dépenses des comptes de Prêts et d'Avances

I. Les autorisations d'engagement de 13 800 000 000 de FCFA et les crédits de paiement d'égal montant sont ouverts au titre des comptes de prêts et d'avances, dans le présent projet de loi de finances pour l'année 2027.

II. Les plafonds des comptes de prêts et d'avances sont ainsi répartis :

- *Prêts aux collectivités territoriales : 800 000 000 de FCFA ;*
- *Prêts à divers particuliers : 12 200 000 000 de FCFA ;*
- *Avances aux collectivités territoriales : 800 000 000 de FCFA.*

III. Il est autorisé, le paiement des intérêts et autres charges liés aux prêts au logement externalisés sur les crédits ouverts au titre des Comptes de Prêts aux particuliers, à la date d'exécution du protocole d'accord-cadre de bonification de prêts immobiliers.

d) COMPTES DE GARANTIES ET D'AVALS

ARTICLE 10 : Crédits ouverts pour les garanties et avals

Les autorisations d'engagement de 4 373 000 000 FCFA et les crédits de paiement d'égal montant sont ouverts au titre des comptes de garanties et d'avals, pour le projet de loi de finances 2027.

Il est autorisé l'octroi de garanties et d'avals, au titre de l'année 2027. La variation nette de l'encours des garanties et avals, pour l'année 2027 est plafonnée à 4 373 000 000 FCFA.

B.3 LES CHARGES DE TRESORERIE

ARTICLE 11 : Évaluation des charges de trésorerie

Pour l'année 2027 les charges de trésorerie du budget de l'État sont évaluées à un montant de 5 257 000 000 000 FCFA.

TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES À L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

ARTICLE 12 : Équilibre budgétaire et financier

I - Pour l'année 2027, l'équilibre du budget s'établit en recettes et dépenses du budget général, en recettes et en dépenses des comptes spéciaux du trésor et en ressources et en charges de trésorerie à 12 620 732 148 719 FCFA conformément au tableau ci-dessous :

RESSOURCES	Ressources LFI 2027	CHARGES	CHARGES LFI 2027
I. OPERATIONS BUDGETAIRES			
1 - BUDGET GENERAL		1 - BUDGET GENERAL	
A - Ressources internes		A - Dépenses sur Ressources internes	
Recettes fiscales	5 044,6	Intérêts et commissions	1 303,9
<i>Dont recettes hydrocarbures</i>	218,2	Dépenses de personnel	1 596,2
<i>Dont recettes fiscales PRES</i>	221,9	Fonctionnement	2 093,7
Recettes non fiscales et autres recettes	408,0	<i>Biens et services</i>	539,6
<i>Don recettes non fiscales PRES</i>	93,1	<i>Transferts courants</i>	1 554,1
<i>dont recettes non fiscales hydrocarbure</i>		Dépenses en capital sur ressources internes	956,8
		<i>Investissement exécuté par l'Etat</i>	661,1
		<i>Transfert en Capital</i>	295,6
Total recettes internes	5 452,6	Total dépenses sur recettes internes	5 950,6
B - Ressources externes		B - Dépenses sur Ressources externes	
Tirages sur Dons en capital (projet)	155,0	<i>Investissement exécuté par l'Etat/Ress.externes</i>	975,1
Dons budgétaires	46,3	<i>Transfert en Capital /Ressources externes</i>	79,9
Total recettes externes	201,3	Total dépenses sur ressources externes	1 055,0
TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL	5 653,9	TOTAL DEPENSES BUDGET GENERAL	7 005,6
2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Compte d'affectation spécial	339,4	Compte d'affectation spécial	339,4
Compte de commerce	0,5	Compte de commerce	0,5
compte de prêts	13,0	compte de prêts	13,0
Compte d'avance	0,8	Compte d'avance	0,8
Compte de garantie et aval	4,4	Compte de garantie te aval	4,4
TOTAL RECETTES CST	358,2	TOTAL DEPENSES CST	358,2
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES = (1 + 2)	6 012,1	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	7 363,7
		<i>Solde budgétaire de bases</i>	- 498,0
		<i>Solde budgétaire global</i>	-1 351,7
		<i>Solde budgétaire global (en % du PIB)</i>	-4,7%
3. OPERATIONS DE TRESORERIE			
Couverture du Financement		Besoins de financement	
<i>Emprunts projets</i>	900,0	<i>Amortissement de la dette</i>	4 552,0
<i>Tirage programme</i>	800,0	<i>Déficit OPEX</i>	50,0
<i>Autres Emprunts</i>	4 733,7	<i>Arriérés sur ressources intérieurs</i>	480,0
<i>Emprunt retrocedé</i>	175,0	<i>Retrocession</i>	175,0
TOTAL FINANCEMENT	6 608,7	TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT	5 257,0
SOLDE FINANCIER			1 351,7
TOTAL RESSOURCES	12 620,7	TOTAL CHARGES	12 620,7
PIB Nominal	28 772,0		28 772,0
(*) Solde budgétaire de base = Recettes totales (hors dons) - Dépenses courantes - Dépenses d'investissements publics financés sur ressources internes			

II-Le solde budgétaire de base mesure l'écart entre les recettes hors dons et les dépenses hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. Il s'établit à – 497 980 466 236 FCFA en 2027.

III- Le solde global (déficit budgétaire) représente la différence entre le total des recettes budgétaires et l'ensemble des dépenses budgétaires. Il s'élève à – 1 351 680 466 236 FCFA, soit 4,7% du PIB. Il est couvert par le solde financier d'un montant équivalent.

IV- Pour l'année 2027, le Ministre chargé des Finances est autorisé à contracter des emprunts, à recevoir des dons au nom de l'État du Sénégal et à lever des ressources de trésorerie pour un montant total de 6 810 000 000 000 FCFA. Ces financements pourront être mobilisés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers ou internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

V- La variation nette de l'encours de la dette s'élève à 2 056 680 466 236 FCFA.

DEUXIEME PARTIE : REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à l'article 44 de la LOLF, cette seconde partie de la loi de finances fixe, pour le budget général et les comptes spéciaux du Trésor, le plafond des crédits de paiement et des autorisations d'engagement ouverts au titre des dotations et programmes et énonce les dispositions diverses.

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CREDITS DES PROGRAMMES ET DOTATIONS

En application des dispositions de l'article 12 de la loi organique précitée, la loi de finances pour l'année 2027 répartit les crédits budgétaires en programmes entre les ministères et Institutions constitutionnelles. Les crédits non répartis en programmes sont répartis en dotations conformément à l'article 14 de ladite loi.

Font l'objet de dotations les crédits destinés aux Institutions constitutionnelles, les crédits globaux, les charges financières de la dette ainsi que les crédits destinés à couvrir les défauts de remboursement ou appels en garantie intervenus sur les comptes d'avances, de prêts, d'aval et de garanties.

A – CREDITS DES PROGRAMMES

B. 1 Programmes du Budget général

ARTICLE 13 : Ouverture des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ouverts pour le présent projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des programmes du budget général, sont fixés respectivement à 6 926 180 229 329 FCFA et 5 156 290 511 949 FCFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par ministère et par catégorie de dépenses.

A.2 Programmes des comptes spéciaux du Trésor

ARTICLE 14 : Ouverture des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

Pour les programmes des comptes spéciaux du Trésor, le montant des autorisations d'engagement et celui des crédits de paiement ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2027, sont fixés pour chacun à 358 151 682 483 FCFA. La répartition par programme et par catégorie de dépense est donnée en annexe II et III.

B – CREDITS DES DOTATIONS DU BUDGET GENERAL

B1. Dotations des institutions

ARTICLE 15 : Dotations des institutions

Les crédits ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des dotations des institutions sont fixés à 256 114 698 482 FCFA en autorisations d'engagement et 256 114 698 482 FCFA en crédits de paiement conformément à l'annexe III et selon la répartition par institutions et par catégories de dépenses.

B. 2 – Dotation des charges communes

ARTICLE 16 : Dotation des charges communes

Le plafond des autorisations d'engagement ouvertes par le projet de loi de finances pour l'année 2027 au titre des charges communes est fixé à la somme de 913 969 692 101 FCFA.

Le plafond des crédits de paiement ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des charges communes, est fixé à la somme de 289 294 789 569 FCFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par catégories de dépenses.

B. 3 – Dotation dette publique

ARTICLE 17 : charges financières de la dette publique

Les crédits ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2027, au titre des charges financières de la dette publique, s'élèvent à 1 303 880 466 236 FCFA en autorisations d'engagement et en crédits de paiement conformément à l'annexe III.

C- PLAFOND D'EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT

ARTICLE 18 : les Plafonds d'emplois rémunérés

Pour l'année 2027, le plafond des autorisations d'emplois rémunérés par l'Etat est fixé à 215 158. Il se répartit conformément au tableau de l'annexe XII du présent projet de loi.

TITRE II : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 19 : Dispositions prorogeant le statut de l'Entreprise franche d'Exportation

Le bénéfice du statut de l'Entreprise franche d'Exportation (EFE) prévu à l'article 2 de la loi n°95-34 du 29 décembre 1995, modifiée, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027.

ANNEXES

**ANNEXE I : TABLEAU DES RECETTES DU BUDGET GENERAL ET DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR PAR ARTICLE,
PARAGRAPHE**

Libellé Code	LFI AJUSTÉE 2026	PLFI 2027	Variation absolue	Variation relative
RECETTES FISCALES	5 075,4	5 044,6	-30,8	-0,6%
Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital	854,0	892,1	38,1	4,5%
Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	837,0	904,5	67,5	8,1%
Impôts sur le patrimoine	69,2	61,0	-8,2	-11,8%
Autres impôts directs	143,8	217,6	73,8	51,3%
TOTAL IMPOTS DIRECTS (711+712+713+714)	1 907,0	2 076,4	169,4	8,9%
Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	1 987,9	2 045,9	58,1	2,9%
Droits d'enregistrement et taxes assimilées	215,6	190,0	-25,6	-11,9%
Droits et taxes à l'importation	619,5	603,1	-16,4	-2,7%
Droits et taxes à l'exportation	4,3	5,0	0,7	16,3%
Autres recettes fiscales	340,0	123,0	-217,0	-63,8%
TOTAL IMPOTS INDIRECTS (715+716+717+718+719)	3 168,3	2 968,2	-200,1	-6,3%
RECETTES NON FISCALE	141,3	296,6	155,3	109,9%
Revenus de l'entreprise et du domaine	119,5	260,8	141,3	118,2%
Droits et frais administratifs	1,0	1,0	0,0	0,0%
Amendes et condamnations pécuniaires	0,8	0,8	0,0	0,2%
Autres recettes non fiscales	20,0	34,0	14,0	70,3%
TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES (71+72)	5 216,7	5 341,2	124,6	2,4%
RESSOURCES EXTERIEURES (74)	187,0	201,3	14,3	7,6%

Libellé Code	LFI AJUSTÉE 2026	PLFI 2027	Variation absolue	Variation relative
Dons Programmes et legs	46,3	46,3	0,0	0,0%
Dons projets	140,7	155,0	14,3	10,2%
RECETTES EXCEPTIONNELLES	11,5	0,0	-11,5	-100,0%
Autres recettes exceptionnelles	11,5	0,0	-11,5	-100,0%
PRODUITS FINANCIERS	102,5	111,3	8,8	8,6%
Dividendes	79,2	84,4	5,2	6,5%
Revenus des titres de placements	1,0	1,0	0,0	0,0%
Commissions à caractères financiers	19,5	24,7	5,2	26,7%
Autres produits financiers				
TOTAL RESSOURCES BUDGET GENERAL	5 517,7	5 653,9	136,2	2,5%
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	332,0	358,2	26,2	7,9%
TOTAL LOI DE FINANCES	5 848,7	6 012,1	163,4	2,8%

ANNEXE I BIS : TABLEAU DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

LIBELLES	LFI 2027
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	
Fonds National de retraite	217 298 682 483
Fonds de Lutte contre incendies	200 000 000
Caisse d'encouragement à la Pêche et Industries Annexes	3 500 000 000
Frais de contrôle des Sociétés à participation Publique	800 000 000
Fonds intergénérationnel	39 700 000 000
Fonds de stabilisation	55 200 000 000
Fonds de Restructuration des sociétés à Participation publique	22 750 000 000
s/total	339 448 682 483
COMPTES DE COMMERCE	
Opérations à caractère industriel et Commercial des Armées	150 000 000
Compte de commerce de la Police	180 000 000
Compte de commerce de l'administration pénitentiaire	200 000 000
s/total	530 000 000
COMPTES DE PRETS	
Prêts aux Collectivités territoriales	800 000 000
Prêts à divers particuliers	12 200 000 000
s/total	13 000 000 000
COMPTES D'AVANCES	
Avance à 1 an aux collectivités territoriales	800 000 000
s/total	800 000 000
COMPTES DE GARANTIES ET AVALS	
Garanties et avals	4 373 000 000
s/total	4 373 000 000

LIBELLES	LFI 2027
RECAPITULATION GENERALE	
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	339 448 682 483
COMPTES DE COMMERCE	530 000 000
COMPTES DE PRETS	13 000 000 000
COMPTES D'AVANCES	800 000 000
COMPTES DE GARANTIES ET AVALS	4 373 000 000
TOTAL	358 151 682 483

ANNEXE II : TABLEAU RECAPITULATIF GLOBAL EN AE/CP PAR CATEGORIES DE DEPENSES

République du Sénégal



Un Peuple-Un But-Une Foi

Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR CATEGORIES DE DEPENSE

Budget	Source de financement	Catégorie de dépense	Crédits inscrits LFI 2026		Projet LFI 2027 - Crédits inscrits		ECART					
			AE	CP	AE	CP	AE		CP			
							VAL ABS	%	VAL ABS	%		
Budget général	Ressources internes	Ressources hors hydrocarbures - Etat										
		Dépenses ordinaires	1 Charges financières de la dette	1 190 550 463 000	1 190 550 463 000	1 303 880 466 236	1 303 880 466 236	113 330 003 236	9,5	113 330 003 236	9,5	
			2 Dépenses de personnel	1 532 800 000 000	1 532 800 000 000	1 596 237 858 097	1 596 237 858 097	63 437 858 097	4,1	63 437 858 097	4,1	
			3 Acquisition de biens et services	484 450 133 560	389 450 133 560	619 160 594 689	539 647 767 877	134 710 461 129	27,8	150 197 634 317	38,6	
			4 Transferts courants	1 260 549 866 440	1 260 549 866 440	1 561 673 399 451	1 554 057 598 453	301 123 533 011	23,9	293 507 732 013	23,3	
			TOTAL	4 468 350 463 000	4 373 350 463 000	5 080 952 318 473	4 993 823 690 663	612 601 855 473	13,7	620 473 227 663	14,2	
		Dépenses en capital	5 Investissements exécutés par l'Etat	1 614 366 955 568	1 081 245 571 135	1 378 855 592 807	661 108 902 652	-235 511 362 761	-14,6	-420 136 668 483	-38,9	
			6 Transferts en capital	373 073 043 865	367 667 428 865	313 347 872 921	295 647 872 921	-59 725 170 944	-16,0	-72 019 555 944	-19,6	
			TOTAL	1 987 439 999 433	1 448 913 000 000	1 692 203 465 728	956 756 775 573	-295 236 533 705	-14,9	-492 156 224 427	-34,0	
		TOTAL Ressources hors hydrocarbures -		6 455 790 462 433	5 822 263 463 000	6 773 155 784 201	5 950 580 466 236	317 365 321 768	4,9	128 317 003 236	2,2	
		Total Ressources internes		6 455 790 462 433	5 822 263 463 000	6 773 155 784 201	5 950 580 466 236	317 365 321 768	4,9	128 317 003 236	2,2	
		Ressources extérieures	Dons extérieurs (Institution non identifiée)									
			Dépenses en capital	5 Investissements exécutés par l'Etat	219 751 036 941	145 160 000 000	236 454 515 908	155 000 000 000	16 703 478 967	7,6	9 840 000 000	6,8
	6 Transferts en capital			0	0	0	0	0	0	0	0	
	TOTAL			219 751 036 941	145 160 000 000	236 454 515 908	155 000 000 000	16 703 478 967	7,6	9 840 000 000	6,8	
	TOTAL Dons extérieurs (Institution non id		219 751 036 941	145 160 000 000	236 454 515 908	155 000 000 000	16 703 478 967	7,6	9 840 000 000	6,8		
	Prêts extérieurs (Institution non identifiée)											
	Dépenses en capital		5 Investissements exécutés par l'Etat	3 378 001 000 402	1 157 942 396 144	2 294 403 543 539	820 118 757 500	-1 083 597 456 863	-32,1	-337 823 638 644	-29,2	
			6 Transferts en capital	108 857 603 856	51 857 603 856	96 131 242 500	79 881 242 500	-12 726 361 356	-11,7	28 023 638 644	54,0	
			TOTAL	3 486 858 604 258	1 209 800 000 000	2 390 534 786 039	900 000 000 000	-1 096 323 818 219	-31,4	-309 800 000 000	-25,6	
	TOTAL Prêts extérieurs (Institution non id		3 486 858 604 258	1 209 800 000 000	2 390 534 786 039	900 000 000 000	-1 096 323 818 219	-31,4	-309 800 000 000	-25,6		
	Total Ressources extérieures		3 706 609 641 199	1 354 960 000 000	2 626 989 301 947	1 055 000 000 000	-1 079 620 339 252	-29,1	-299 960 000 000	-22,1		
	Total Budget Budget général		10 162 400 103 632	7 177 223 463 000	9 400 145 086 148	7 005 580 466 236	-762 255 017 484	-7,5	-171 642 996 764	-2,4		



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR CATEGORIES DE DEPENSE

Budget	Source de financement	Catégorie de dépense	Crédits inscrits LFI 2026		Projet LFI 2027 - Crédits inscrits		ECART				
							AE		CP		
			AE	CP	AE	CP	VAL ABS	%	VAL ABS	%	
Comptes Spéciaux du Trésor	Ressources internes	Ressources hors hydrocarbures - Etat									
		Dépenses ordinaires	2 Dépenses de personnel	814 000 000	814 000 000	872 000 000	872 000 000	58 000 000	7,1	58 000 000	7,1
			3 Acquisition de biens et services	1 272 000 000	1 272 000 000	1 286 500 000	1 286 500 000	14 500 000	1,1	14 500 000	1,1
			4 Transferts courants	204 128 570 000	204 128 570 000	273 298 682 483	273 298 682 483	69 170 112 483	33,9	69 170 112 483	33,9
			TOTAL	206 214 570 000	206 214 570 000	275 457 182 483	275 457 182 483	69 242 612 483	33,6	69 242 612 483	33,6
		Dépenses en capital	5 Investissements exécutés par l'Etat	50 469 715 000	50 469 715 000	82 694 500 000	82 694 500 000	32 224 785 000	63,8	32 224 785 000	63,8
			6 Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
			TOTAL	50 469 715 000	50 469 715 000	82 694 500 000	82 694 500 000	32 224 785 000	63,8	32 224 785 000	63,8
		TOTAL Ressources hors hydrocarbures -		256 684 285 000	256 684 285 000	358 151 682 483	358 151 682 483	101 467 397 483	39,5	101 467 397 483	39,5
		Total Ressources internes		256 684 285 000	256 684 285 000	358 151 682 483	358 151 682 483	101 467 397 483	39,5	101 467 397 483	39,5
Total Budget Comptes Spéciaux du Trésor			256 684 285 000	256 684 285 000	358 151 682 483	358 151 682 483	101 467 397 483	39,5	101 467 397 483	39,5	
TOTAL GENERAL			10 419 084 388 632	7 433 907 748 000	9 758 296 768 631	7 363 732 148 719	-660 787 620 001	-6,3	-70 175 599 281	-0,9	

ANNEXE III : TABLEAU RECAPITULATIF DES DOTATIONS ET PROGRAMMES DU BUDGET GENERAL

République du Sénégal



Un Peuple-Un But-Une Foi

Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement		Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes		1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits		
			AE	CP	
10 Dette Publique	0001 Dette Publique (Intérêts et commissions)	1 Charges financières de la dette	1 303 880 466 236	1 303 880 466 236	
		Total Prog. 0001	1 303 880 466 236	1 303 880 466 236	
		Total Section 10	1 303 880 466 236	1 303 880 466 236	
21 Présidence de la République	0002 Présidence de la République	2 Dépenses de personnel	19 736 172 335	19 736 172 335	
		3 Acquisition de biens et services	8 253 837 200	8 253 837 200	
		4 Transferts courants	83 642 764 681	83 642 764 681	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	11 613 244 037	11 613 244 037	
		6 Transferts en capital	60 114 110 596	60 114 110 596	
		Total Prog. 0002	183 360 128 849	183 360 128 849	
	3001 Frais de contrôle des entreprises publiques	2 Dépenses de personnel	79 000 000	79 000 000	
		3 Acquisition de biens et services	381 000 000	381 000 000	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	340 000 000	340 000 000	
		Total Prog. 3001	800 000 000	800 000 000	
	3008 Fonds intergénérationnel	5 Investissements exécutés par l'Etat	39 700 000 000	39 700 000 000	
		Total Prog. 3008	39 700 000 000	39 700 000 000	
	Total Section 21		223 860 128 849	223 860 128 849	
22 Assemblée Nationale	0003 Assemblée Nationale	4 Transferts courants	17 764 378 318	17 764 378 318	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	318 233 167	318 233 167	
		6 Transferts en capital	3 032 204 500	3 032 204 500	
		Total Prog. 0003	21 114 815 985	21 114 815 985	
		Total Section 22	21 114 815 985	21 114 815 985	
25 Conseil Constitutionnel	0006 Conseil Constitutionnel	2 Dépenses de personnel	515 164 000	515 164 000	
		4 Transferts courants	989 787 404	989 787 404	
		Total Prog. 0006	1 504 951 404	1 504 951 404	
		Total Section 25	1 504 951 404	1 504 951 404	
27 Cour Suprême	0007 Cour Suprême	2 Dépenses de personnel	1 830 803 000	1 830 803 000	
		4 Transferts courants	2 862 443 446	2 862 443 446	
		Total Prog. 0007	4 693 246 446	4 693 246 446	
		Total Section 27	4 693 246 446	4 693 246 446	
28 Cour des Comptes	0008 Cour des Comptes	2 Dépenses de personnel	3 505 943 000	3 505 943 000	
		4 Transferts courants	9 568 187 500	9 568 187 500	
		Total Prog. 0008	13 074 130 500	13 074 130 500	
		Total Section 28	13 074 130 500	13 074 130 500	
30 Primature	0009 Primature	2 Dépenses de personnel	7 861 547 000	7 861 547 000	
		3 Acquisition de biens et services	3 777 043 384	3 777 043 384	
		4 Transferts courants	8 603 608 683	8 603 608 683	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	12 125 226 231	12 125 226 231	
		Total Prog. 0009	32 367 425 298	32 367 425 298	
		Total Section 30	32 367 425 298	32 367 425 298	
			32 367 425 298	32 367 425 298	



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits	
			AE	CP
31 Ministère de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	1001 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	2 735 667 000	2 735 667 000
		3 Acquisition de biens et services	11 520 700 000	11 520 700 000
		4 Transferts courants	549 316 624	549 316 624
		5 Investissements exécutés par l'Etat	866 406 205	866 406 205
		Total Prog. 1001	15 672 089 829	15 672 089 829
	2001 Coopération bilatérale et multilatérale	2 Dépenses de personnel	7 891 576 356	7 891 576 356
		3 Acquisition de biens et services	34 526 428 822	34 526 428 822
		4 Transferts courants	1 000 000 000	1 000 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	700 724 046	700 724 046
		Total Prog. 2001	44 118 729 224	44 118 729 224
	2003 Gestion des Affaires consulaires et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur	2 Dépenses de personnel	379 020 498	379 020 498
		3 Acquisition de biens et services	289 350 000	289 350 000
		4 Transferts courants	705 906 170	705 906 170
		6 Transferts en capital	758 618 625	758 618 625
		Total Prog. 2003	2 132 895 293	2 132 895 293
	2128 Promotion de l'Intégration africaine	2 Dépenses de personnel	4 953 993 683	4 953 993 683
		3 Acquisition de biens et services	5 994 433 742	5 994 433 742
		4 Transferts courants	1 977 000 000	1 977 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	3 106 061 828	500 000 000
		Total Prog. 2128	16 031 489 253	13 425 427 425
	Total Section 31		77 955 203 599	75 349 141 771
32 Ministère des Forces Armées	1002 Pilotage coordination et gestion administrative	2 Dépenses de personnel	2 301 833 643	2 301 833 643
		3 Acquisition de biens et services	3 396 489 179	3 396 489 179
		4 Transferts courants	4 169 063 016	4 169 063 016
		5 Investissements exécutés par l'Etat	164 877 639 644	36 743 004 220
		6 Transferts en capital	4 510 681 926	4 510 681 926
		Total Prog. 1002	179 255 707 408	51 121 071 984
	2005 Défense du territoire national	2 Dépenses de personnel	140 707 403 671	140 707 403 671
		3 Acquisition de biens et services	49 707 313 704	49 707 313 704
		5 Investissements exécutés par l'Etat	20 109 233 833	8 109 233 833
		Total Prog. 2005	210 523 951 208	198 523 951 208
	2008 Sûreté publique et maitien de l'ordre	2 Dépenses de personnel	107 938 577 546	107 938 577 546
		3 Acquisition de biens et services	17 953 763 989	17 953 763 989
		5 Investissements exécutés par l'Etat	5 800 000 000	5 800 000 000
		Total Prog. 2008	131 692 341 535	131 692 341 535
	3002 Opérations à caractère industriel et commerciale	3 Acquisition de biens et services	150 000 000	150 000 000
		Total Prog. 3002	150 000 000	150 000 000

Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits	
			AE	CP
32 Ministère des Forces Armées	Total Section 32		521 622 000 151	381 487 364 727
33 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	1003 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 348 270 609	1 348 270 609
		3 Acquisition de biens et services	1 852 151 931	1 852 151 931
		5 Investissements exécutés par l'Etat	661 275 878	661 275 878
		Total Prog. 1003	3 861 698 418	3 861 698 418
	2009 Sécurité publique	2 Dépenses de personnel	77 884 246 231	77 884 246 231
		3 Acquisition de biens et services	16 668 640 909	16 668 640 909
		4 Transferts courants	13 696 144 800	13 696 144 800
		5 Investissements exécutés par l'Etat	23 224 806 958	23 224 806 958
		Total Prog. 2009	131 473 838 898	131 473 838 898
	2010 Sécurité civile	2 Dépenses de personnel	35 865 028 144	35 865 028 144
		3 Acquisition de biens et services	5 315 961 975	5 315 961 975
		4 Transferts courants	238 241 645	238 241 645
		5 Investissements exécutés par l'Etat	3 159 499 480	3 159 499 480
		Total Prog. 2010	44 578 731 244	44 578 731 244
	2011 Administration territoriale	2 Dépenses de personnel	8 260 516 054	8 260 516 054
		3 Acquisition de biens et services	10 202 669 419	10 202 669 419
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 949 182 081	1 949 182 081
		Total Prog. 2011	20 412 367 554	20 412 367 554
	2012 Gouvernance électorale	2 Dépenses de personnel	308 474 000	308 474 000
		3 Acquisition de biens et services	5 692 391 485	5 692 391 485
		5 Investissements exécutés par l'Etat	10 643 723 206	2 771 861 603
		Total Prog. 2012	16 644 588 691	8 772 727 088
	3003 Fonds de lutte contre les incendies	3 Acquisition de biens et services	126 000 000	126 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	74 000 000	74 000 000
		Total Prog. 3003	200 000 000	200 000 000
	3010 Compte de Commerce Police	3 Acquisition de biens et services	150 000 000	150 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	30 000 000	30 000 000
		Total Prog. 3010	180 000 000	180 000 000
	Total Section 33		217 351 224 805	209 479 363 202
34 Ministère de la Justice	1004 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	2 612 871 613	2 612 871 613
		3 Acquisition de biens et services	7 607 995 081	7 607 995 081
		4 Transferts courants	1 328 105 751	1 328 105 751
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 886 944 318	1 886 944 318
		Total Prog. 1004	13 435 916 763	13 435 916 763



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits	
			AE	CP
34 Ministère de la Justice	2014 Justice judiciaire	2 Dépenses de personnel	21 940 816 306	21 940 816 306
		3 Acquisition de biens et services	6 727 672 260	6 727 672 260
		4 Transferts courants	760 000 000	760 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	10 599 818 247	3 113 846 780
		Total Prog. 2014	40 028 306 813	32 542 335 346
	2015 Education surveillée et Protection judiciaire de l'Enfant	2 Dépenses de personnel	3 009 199 000	3 009 199 000
		3 Acquisition de biens et services	4 746 720 276	4 746 720 276
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 468 926 922	1 468 926 922
		Total Prog. 2015	9 224 846 198	9 224 846 198
	2016 Administration pénitentiaire	2 Dépenses de personnel	11 945 375 598	11 945 375 598
		3 Acquisition de biens et services	10 682 002 601	10 682 002 601
		4 Transferts courants	1 245 000 000	1 245 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	5 362 635 136	5 362 635 136
		Total Prog. 2016	29 235 013 335	29 235 013 335
	2100 Bonne gouvernance et Droits humains	2 Dépenses de personnel	434 319 920	434 319 920
		3 Acquisition de biens et services	526 657 677	526 657 677
		4 Transferts courants	143 109 120	143 109 120
		5 Investissements exécutés par l'Etat	20 000 000	20 000 000
		Total Prog. 2100	1 124 086 717	1 124 086 717
	3011 Compte de Commerce Administration pénitentiaire	3 Acquisition de biens et services	200 000 000	200 000 000
		Total Prog. 3011	200 000 000	200 000 000
	Total Section 34		93 248 169 826	85 762 198 359
35 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service Public	1005 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 738 859 000	1 738 859 000
		3 Acquisition de biens et services	422 645 645	422 645 645
		4 Transferts courants	15 000 000	15 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	864 026 687	864 026 687
		Total Prog. 1005	3 040 531 332	3 040 531 332
	2017 Fonction publique	2 Dépenses de personnel	2 355 096 000	2 355 096 000
		3 Acquisition de biens et services	1 415 550 364	1 415 550 364
		4 Transferts courants	50 000 000	50 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	904 905 367	904 905 367
		Total Prog. 2017	4 725 551 731	4 725 551 731
	2018 Renouveau du service public	2 Dépenses de personnel	454 991 000	454 991 000
		3 Acquisition de biens et services	81 966 000	81 966 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	671 225 224	671 225 224
		Total Prog. 2018	1 208 182 224	1 208 182 224



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits	
			AE	CP
35 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service Public	2019 Gouvernance du marché du travail	2 Dépenses de personnel	1 540 351 000	1 540 351 000
		3 Acquisition de biens et services	1 426 420 007	1 426 420 007
		Total Prog. 2019	2 966 771 007	2 966 771 007
	2107 Protection sociale des travailleurs	2 Dépenses de personnel	323 741 000	323 741 000
		3 Acquisition de biens et services	385 140 443	385 140 443
		4 Transferts courants	89 414 781	89 414 781
		5 Investissements exécutés par l'Etat	95 373 600	95 373 600
		Total Prog. 2107	893 669 824	893 669 824
	Total Section 35		12 834 706 118	12 834 706 118
40 Ministère des Pêches et de l'Economie maritime	1008 Pilotage, coordination et gestion administrative	2 Dépenses de personnel	795 852 037	795 852 037
		3 Acquisition de biens et services	393 172 864	393 172 864
		4 Transferts courants	270 000 000	270 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	620 842 792	620 842 792
		Total Prog. 1008	2 079 867 693	2 079 867 693
	2023 Pêche et Aquaculture	2 Dépenses de personnel	2 184 430 000	2 184 430 000
		3 Acquisition de biens et services	635 672 776	635 672 776
		4 Transferts courants	1 907 437 760	1 907 437 760
		5 Investissements exécutés par l'Etat	18 104 736 643	9 560 945 073
		Total Prog. 2023	22 832 277 179	14 288 485 609
	2024 Infrastructures, transports fluvio-maritimes et Ports	2 Dépenses de personnel	49 491 000	49 491 000
		3 Acquisition de biens et services	15 903 919	15 903 919
		4 Transferts courants	9 500 735 222	9 500 735 222
		5 Investissements exécutés par l'Etat	17 256 267 854	4 276 267 854
		Total Prog. 2024	26 822 397 995	13 842 397 995
	3004 Encouragement à la Pêche et à ses industries annexes(CEPIA)	2 Dépenses de personnel	793 000 000	793 000 000
		3 Acquisition de biens et services	279 500 000	279 500 000
		4 Transferts courants	800 000 000	800 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 627 500 000	1 627 500 000
		Total Prog. 3004	3 500 000 000	3 500 000 000
	Total Section 40		55 234 542 867	33 710 751 297
41 Ministère des Infrastructures	1581 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	761 584 000	761 584 000
		3 Acquisition de biens et services	266 976 127	266 976 127
		5 Investissements exécutés par l'Etat	130 961 531	130 961 531
		Total Prog. 1581	1 159 521 658	1 159 521 658
	2132 Equité territoriale et développement des pôles	3 Acquisition de biens et services	99 000 000	99 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	131 081 025 914	64 623 574 590
		Total Prog. 2132	131 180 025 914	64 722 574 590



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits	
			AE	CP
41 Ministère des Infrastructures	2171 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	2 Dépenses de personnel	148 663 000	148 663 000
		3 Acquisition de biens et services	27 825 000	27 825 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	6 245 978 842	2 245 978 842
		Total Prog. 2171	6 422 466 842	2 422 466 842
	2172 Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	2 Dépenses de personnel	1 316 556 000	1 316 556 000
		3 Acquisition de biens et services	210 276 140	210 276 140
		4 Transferts courants	1 101 499 999	1 101 499 999
		5 Investissements exécutés par l'Etat	514 453 228 258	291 411 020 881
		6 Transferts en capital	55 168 276 139	55 168 276 139
		Total Prog. 2172	572 249 836 536	349 207 629 159
	2174 Infrastructures sociales et administratives	2 Dépenses de personnel	505 079 000	505 079 000
		3 Acquisition de biens et services	124 071 950	124 071 950
		4 Transferts courants	1 567 984 326	1 567 984 326
		5 Investissements exécutés par l'Etat	204 840 744 468	168 662 396 160
		6 Transferts en capital	12 900 000 000	12 900 000 000
		Total Prog. 2174	219 937 879 744	183 759 531 436
	Total Section 41		930 949 730 694	601 271 723 685
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	1011 Pilotage, gestion et coordination du MEFP	2 Dépenses de personnel	5 228 951 000	5 228 951 000
		3 Acquisition de biens et services	4 637 252 420	4 637 252 420
		4 Transferts courants	478 386 510 284	478 386 510 284
		5 Investissements exécutés par l'Etat	113 649 953 737	14 967 694 644
		6 Transferts en capital	200 000 000	200 000 000
		Total Prog. 1011	602 102 667 441	503 420 408 348
	2022 Coopération et Développement des Partenariats public-privé et Appui au Secteur privé	2 Dépenses de personnel	834 163 282	834 163 282
		3 Acquisition de biens et services	389 260 201	389 260 201
		6 Transferts en capital	29 597 091 843	19 597 091 843
		Total Prog. 2022	30 820 515 326	20 820 515 326
	2032 Gestion ressources douanières et protection de l'économie	2 Dépenses de personnel	15 768 506 000	15 768 506 000
		3 Acquisition de biens et services	7 974 505 788	7 974 505 788
		4 Transferts courants	9 064 000 000	9 064 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	22 323 759 654	14 483 692 364
		6 Transferts en capital	32 000 000 000	25 000 000 000
		Total Prog. 2032	87 130 771 442	72 290 704 152
	2034 Gouvernance économie, planification stratégique et coordination statistique	2 Dépenses de personnel	3 522 354 990	3 522 354 990
		3 Acquisition de biens et services	1 013 223 002	1 013 223 002
		4 Transferts courants	8 259 022 661	8 259 022 661
		5 Investissements exécutés par l'Etat	18 599 475 802	10 759 975 802



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits	
			AE	CP
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	2034 Gouvernance économie, planification stratégique et coordination statistique 2035 Elaboration des lois de finance et suivi de l'exécution	Total Prog. 2034	31 394 076 455	23 554 576 455
		2 Dépenses de personnel	5 095 651 326	5 095 651 326
		3 Acquisition de biens et services	4 296 804 555	4 296 804 555
		4 Transferts courants	664 400 000	664 400 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	6 435 500 000	6 435 500 000
	2036 Gestion comptable et financière de l'Etat et autres organismes publics	Total Prog. 2035	16 492 355 881	16 492 355 881
		2 Dépenses de personnel	9 917 150 432	9 917 150 432
		3 Acquisition de biens et services	1 884 190 126	1 884 190 126
		4 Transferts courants	34 824 704	34 824 704
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 462 523 005	1 462 523 005
	2037 Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	Total Prog. 2036	13 298 688 267	13 298 688 267
		2 Dépenses de personnel	10 948 194 121	10 948 194 121
		3 Acquisition de biens et services	946 573 248	946 573 248
		4 Transferts courants	51 770 000	51 770 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	57 795 157 452	37 563 190 912
	2038 Gestion du secteur financier	Total Prog. 2037	69 741 694 821	49 509 728 281
		2 Dépenses de personnel	998 945 456	998 945 456
		3 Acquisition de biens et services	432 339 500	432 339 500
		4 Transferts courants	824 390 550	824 390 550
		5 Investissements exécutés par l'Etat	2 565 932 675	2 565 932 675
	2175 Mobilisation des Financements et Gestion de la Dette	Total Prog. 2038	4 821 608 181	4 821 608 181
		2 Dépenses de personnel	804 854 000	804 854 000
		3 Acquisition de biens et services	667 461 821	667 461 821
		4 Transferts courants	100 000 000	100 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	150 000 000	150 000 000
	3005 Gestion du Fonds national de retraite (FNR)	Total Prog. 2175	1 722 315 821	1 722 315 821
		4 Transferts courants	217 298 682 483	217 298 682 483
		Total Prog. 3005	217 298 682 483	217 298 682 483
	3006 Gestion des Prêts et Avances	5 Investissements exécutés par l'Etat	13 800 000 000	13 800 000 000
		Total Prog. 3006	13 800 000 000	13 800 000 000
	3007 Gestion des Garanties et avals	5 Investissements exécutés par l'Etat	4 373 000 000	4 373 000 000
		Total Prog. 3007	4 373 000 000	4 373 000 000
	3009 Fonds stabilisation	4 Transferts courants	55 200 000 000	55 200 000 000
		Total Prog. 3009	55 200 000 000	55 200 000 000
	3013 Fonds de Restructuration des Sociétés à Participation Publique	5 Investissements exécutés par l'Etat	22 750 000 000	22 750 000 000
		Total Prog. 3013	22 750 000 000	22 750 000 000
	Total Section 43		1 170 946 376 118	1 019 352 583 195

Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement		Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes		1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits		
			AE	CP	
48 Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	1572 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	2 262 228 770	2 262 228 770	
		3 Acquisition de biens et services	4 314 116 699	4 314 116 699	
		4 Transferts courants	670 604 113	670 604 113	
		Total Prog. 1572	7 246 949 582	7 246 949 582	
	2030 Base productive et infrastructures agropastorales	2 Dépenses de personnel	1 937 486 372	1 937 486 372	
		3 Acquisition de biens et services	518 378 446	518 378 446	
		4 Transferts courants	2 337 135 859	2 337 135 859	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	226 816 952 086	59 806 072 485	
		6 Transferts en capital	7 327 351 340	6 627 351 340	
		Total Prog. 2030	238 937 304 103	71 226 424 502	
	2031 Production et valorisation des produits végétaux	2 Dépenses de personnel	3 999 753 685	3 999 753 685	
		3 Acquisition de biens et services	2 076 363 376	2 076 363 376	
		4 Transferts courants	115 566 273 009	115 566 273 009	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	24 312 950 719	7 926 810 719	
		6 Transferts en capital	11 000 000 000	11 000 000 000	
		Total Prog. 2031	156 955 340 789	140 569 200 789	
	2033 Financement, recherche, formation et appui conseil	2 Dépenses de personnel	1 832 446 230	1 832 446 230	
		3 Acquisition de biens et services	437 198 152	437 198 152	
		4 Transferts courants	11 704 480 428	11 704 480 428	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	4 676 798 589	4 676 798 589	
		Total Prog. 2033	18 650 923 399	18 650 923 399	
	2079 Productions et valorisation des produits animaux	2 Dépenses de personnel	3 457 798 740	3 457 798 740	
		3 Acquisition de biens et services	1 681 220 459	1 681 220 459	
		4 Transferts courants	253 104 347	253 104 347	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 688 956 153	1 688 956 153	
		Total Prog. 2079	7 081 079 699	7 081 079 699	
	Total Section 48		428 871 597 572	244 774 577 971	
50 Ministère de l'Education Nationale	1017 Pilotage ministériel, gestion et coordination admi	2 Dépenses de personnel	72 058 917 967	72 058 917 967	
		3 Acquisition de biens et services	9 152 765 469	9 152 765 469	
		4 Transferts courants	1 930 551 152	1 930 551 152	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	57 360 000 000	5 860 000 000	
		Total Prog. 1017	140 502 234 588	89 002 234 588	
	2053 Education préscolaire	2 Dépenses de personnel	26 392 593 393	26 392 593 393	
		3 Acquisition de biens et services	95 388 008	95 388 008	
		4 Transferts courants	1 797 789 800	1 797 789 800	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 046 000 000	1 046 000 000	
		Total Prog. 2053	29 331 771 201	29 331 771 201	



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement		Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes		1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits		
			AE	CP	
50 Ministère de l'Education Nationale	2054 Enseignement Elémentaire	2 Dépenses de personnel	385 699 448 864	385 699 448 864	
		3 Acquisition de biens et services	48 807 703 560	48 807 703 560	
		4 Transferts courants	21 448 010 064	21 448 010 064	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	44 559 328 574	22 412 532 764	
		Total Prog. 2054	500 514 491 062	478 367 695 252	
	2055 Enseignement Moyen général	2 Dépenses de personnel	187 328 023 596	187 328 023 596	
		3 Acquisition de biens et services	4 443 375 320	4 443 375 320	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	5 425 723 941	5 425 723 941	
		Total Prog. 2055	197 197 122 857	197 197 122 857	
	2056 Enseignement secondaire général	2 Dépenses de personnel	161 216 409 650	161 216 409 650	
		3 Acquisition de biens et services	22 585 707 120	22 585 707 120	
		4 Transferts courants	1 100 511 145	1 100 511 145	
		Total Prog. 2056	184 902 627 915	184 902 627 915	
	2057 Education de base des jeunes et adultes	2 Dépenses de personnel	487 989 626	487 989 626	
		3 Acquisition de biens et services	1 191 301 161	1 191 301 161	
		4 Transferts courants	332 362 469	332 362 469	
		Total Prog. 2057	2 011 653 256	2 011 653 256	
	Total Section 50		1 054 459 900 879	980 813 105 069	
51 Ministère de la Jeunesse et des Sports	1574 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	2 745 922 000	2 745 922 000	
		3 Acquisition de biens et services	2 857 254 726	2 857 254 726	
		4 Transferts courants	1 000 000 000	1 000 000 000	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	430 409 757	430 409 757	
		Total Prog. 1574	7 033 586 483	7 033 586 483	
	2059 Développement de la pratique et des performances sportives	2 Dépenses de personnel	436 534 000	436 534 000	
		3 Acquisition de biens et services	12 739 860 781	12 739 860 781	
		4 Transferts courants	1 612 532 622	1 612 532 622	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	3 826 860 470	3 826 860 470	
		Total Prog. 2059	18 615 787 873	18 615 787 873	
	2070 Promotion sociale et économique des jeunes	2 Dépenses de personnel	406 243 000	406 243 000	
		3 Acquisition de biens et services	3 657 334 125	3 657 334 125	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	5 614 153 320	5 614 153 320	
		Total Prog. 2070	9 677 730 445	9 677 730 445	
	Total Section 51		35 327 104 801	35 327 104 801	
54 Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	1020 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	47 775 140 213	47 775 140 213	
		3 Acquisition de biens et services	47 829 081 338	47 829 081 338	
		4 Transferts courants	3 292 184 320	3 292 184 320	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	72 068 769	72 068 769	

Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits	
			AE	CP
54 Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	1020 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Total Prog. 1020	98 968 474 640	98 968 474 640
	2064 Prévention et promotion de la santé	2 Dépenses de personnel	5 328 272 847	5 328 272 847
		3 Acquisition de biens et services	4 029 644 864	4 029 644 864
		4 Transferts courants	14 739 598 449	14 739 598 449
		5 Investissements exécutés par l'Etat	711 384 634	711 384 634
		Total Prog. 2064	24 808 900 794	24 808 900 794
	2066 Offre de soins de qualité	2 Dépenses de personnel	38 554 084 760	38 554 084 760
		3 Acquisition de biens et services	2 858 059 205	2 858 059 205
		4 Transferts courants	34 232 887 421	34 232 887 421
		5 Investissements exécutés par l'Etat	43 482 733 562	43 482 733 562
		6 Transferts en capital	3 760 656 080	3 760 656 080
		Total Prog. 2066	122 888 421 028	122 888 421 028
	Total Section 54		246 665 796 462	246 665 796 462
56 Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	1022 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 141 481 159	1 141 481 159
		3 Acquisition de biens et services	618 363 092	618 363 092
		4 Transferts courants	381 189 332	381 189 332
		5 Investissements exécutés par l'Etat	450 000 000	450 000 000
		Total Prog. 1022	2 591 033 583	2 591 033 583
	2071 Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	2 Dépenses de personnel	8 192 206 510	8 192 206 510
		3 Acquisition de biens et services	4 436 235 919	4 436 235 919
		4 Transferts courants	9 741 505 146	9 741 505 146
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 596 988 548	1 596 988 548
		Total Prog. 2071	23 966 936 123	23 966 936 123
	2072 Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées	2 Dépenses de personnel	5 730 880 886	5 730 880 886
		3 Acquisition de biens et services	797 044 162	797 044 162
		4 Transferts courants	474 368 946	474 368 946
		5 Investissements exécutés par l'Etat	2 490 904 539	2 490 904 539
		Total Prog. 2072	9 493 198 533	9 493 198 533
	2073 Lutte contre les pollutions nuisances et les effet néfastes des CC et promotion de la trans. écolo.	2 Dépenses de personnel	1 132 652 799	1 132 652 799
		3 Acquisition de biens et services	319 232 298	319 232 298
		5 Investissements exécutés par l'Etat	13 982 388 722	8 913 836 737
		Total Prog. 2073	15 434 273 819	10 365 721 834
	2173 Cadre de vie	2 Dépenses de personnel	1 222 741 000	1 222 741 000
		3 Acquisition de biens et services	2 403 544 298	2 403 544 298
		4 Transferts courants	45 177 994 881	45 177 994 881
		5 Investissements exécutés par l'Etat	23 532 912 074	18 037 244 379



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement		Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes		1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits		
			AE	CP	
56 Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	2173 Cadre de vie	Total Prog. 2173	72 337 192 253	66 841 524 558	
	Total Section 56		123 822 634 311	113 258 414 631	
57 Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	1575 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	2 444 421 000	2 444 421 000	
		3 Acquisition de biens et services	618 990 378	618 990 378	
		Total Prog. 1575	3 063 411 378	3 063 411 378	
	2129 Genre et Autonomisation économique des femmes	2 Dépenses de personnel	643 566 000	643 566 000	
		3 Acquisition de biens et services	136 812 517	136 812 517	
		4 Transferts courants	1 788 295 631	1 788 295 631	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	12 360 116 312	12 360 116 312	
		Total Prog. 2129	14 928 790 460	14 928 790 460	
		2130 Famille, Enfance et Protection sociale des groupes vulnérables	2 Dépenses de personnel	2 761 058 620	2 761 058 620
	3 Acquisition de biens et services		1 188 558 182	1 188 558 182	
	4 Transferts courants		186 489 787 865	186 489 787 865	
	5 Investissements exécutés par l'Etat		1 208 686 857	1 208 686 857	
	6 Transferts en capital		29 250 000 000	21 000 000 000	
	Total Prog. 2130		220 898 091 524	212 648 091 524	
	Total Section 57		238 890 293 362	230 640 293 362	
	59 Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	1024 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	6 158 868 730	6 158 868 730
			3 Acquisition de biens et services	1 639 454 304	1 639 454 304
5 Investissements exécutés par l'Etat			600 000 000	600 000 000	
Total Prog. 1024			8 398 323 034	8 398 323 034	
2077 Développement des offres de formation professionnelle et technique		2 Dépenses de personnel	36 800 938 439	36 800 938 439	
		3 Acquisition de biens et services	6 812 365 938	6 812 365 938	
		4 Transferts courants	1 235 000 000	1 235 000 000	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	52 181 670 553	30 539 450 369	
		6 Transferts en capital	22 890 695 323	22 890 695 323	
		Total Prog. 2077	119 920 670 253	98 278 450 069	
2078 Développement de l'apprentissage		2 Dépenses de personnel	192 852 194	192 852 194	
		3 Acquisition de biens et services	15 348 457	15 348 457	
		4 Transferts courants	380 012 822	380 012 822	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	2 332 718 017	2 332 718 017	
		Total Prog. 2078	2 920 931 490	2 920 931 490	
2103 Développement de l'emploi		2 Dépenses de personnel	155 352 453	155 352 453	
		3 Acquisition de biens et services	83 630 902	83 630 902	
		4 Transferts courants	3 541 397 175	3 541 397 175	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	2 452 626 829	2 012 626 829	



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources Internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits	
			AE	CP
59 Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	2103 Développement de l'emploi	Total Prog. 2103	6 233 007 359	5 793 007 359
	Total Section 59		137 472 932 136	115 390 711 952
60 Charges non Réparties	0010 DOTATION CHARGES NON REPARTIES	2 Dépenses de personnel	29 019 310 382	29 019 310 382
		3 Acquisition de biens et services	168 054 055 974	88 541 229 162
		4 Transferts courants	16 164 921 940	16 164 921 940
		5 Investissements exécutés par l'Etat	699 731 403 805	154 569 328 085
		6 Transferts en capital	1 000 000 000	1 000 000 000
		Total Prog. 0010	913 969 692 101	289 294 789 569
	Total Section 60		913 969 692 101	289 294 789 569
63 Ministère des Télécommunications et du Numérique	1026 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	685 573 000	685 573 000
		3 Acquisition de biens et services	196 162 567	196 162 567
		4 Transferts courants	37 648 329	37 648 329
		Total Prog. 1026	919 383 896	919 383 896
	2083 Développement de l'Economie numérique	2 Dépenses de personnel	395 689 984	395 689 984
		3 Acquisition de biens et services	250 477 062	250 477 062
		4 Transferts courants	5 297 522 549	5 297 522 549
		5 Investissements exécutés par l'Etat	14 089 859 028	14 089 859 028
		Total Prog. 2083	20 033 548 623	20 033 548 623
	2084 Transformation de l'Ecosystème postal	2 Dépenses de personnel	23 000 000	23 000 000
		3 Acquisition de biens et services	9 262 021	9 262 021
		4 Transferts courants	16 294 498 720	16 294 498 720
		5 Investissements exécutés par l'Etat	484 557 665	484 557 665
		Total Prog. 2084	16 811 318 406	16 811 318 406
	2133 Gouvernance et Souveraineté numériques	2 Dépenses de personnel	310 412 000	310 412 000
		3 Acquisition de biens et services	31 433 849	31 433 849
		5 Investissements exécutés par l'Etat	31 063 127 553	26 868 127 553
		Total Prog. 2133	31 404 973 402	27 209 973 402
	Total Section 63		69 169 224 327	64 974 224 327
64 Ministère de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire	1569 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	490 462 000	490 462 000
		3 Acquisition de biens et services	289 551 748	289 551 748
		5 Investissements exécutés par l'Etat	44 918 208	44 918 208
		Total Prog. 1569	824 931 956	824 931 956
	2102 Renforcement de la microfinance	2 Dépenses de personnel	70 648 000	70 648 000
		3 Acquisition de biens et services	858 014 645	858 014 645
		4 Transferts courants	1 797 027 736	1 797 027 736
		5 Investissements exécutés par l'Etat	843 083 931	843 083 931
		Total Prog. 2102	3 568 774 312	3 568 774 312



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits	
			AE	CP
64 Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire	2118 Développement de l'économie sociale et solidaire	2 Dépenses de personnel	154 375 000	154 375 000
		3 Acquisition de biens et services	1 404 400 558	1 404 400 558
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 591 164 527	1 591 164 527
		Total Prog. 2118	3 149 940 085	3 149 940 085
	Total Section 64		7 543 646 353	7 543 646 353
66 Ministère de l'Énergie et du Pétrole	1576 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 360 720 000	1 360 720 000
		3 Acquisition de biens et services	394 725 716	394 725 716
		5 Investissements exécutés par l'Etat	250 000 000	250 000 000
		Total Prog. 1576	2 005 445 716	2 005 445 716
	2120 Accès universel à une énergie compétitive et durable	2 Dépenses de personnel	134 475 000	134 475 000
		3 Acquisition de biens et services	58 193 798	58 193 798
		4 Transferts courants	3 623 000 000	3 623 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	189 352 076 662	49 809 769 643
		6 Transferts en capital	2 577 000 000	2 577 000 000
		Total Prog. 2120	195 744 745 460	56 202 438 441
	2126 Surveillance et maitrise des opérations	3 Acquisition de biens et services	75 600 000	75 600 000
		Total Prog. 2126	75 600 000	75 600 000
	2134 Optimisation de l'exploitation des ressources en hydrocarbures	2 Dépenses de personnel	1 419 177 969	1 419 177 969
		3 Acquisition de biens et services	195 287 826	195 287 826
		4 Transferts courants	202 500 000	202 500 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	16 950 000 000	3 390 000 000
		6 Transferts en capital	718 691 329	718 691 329
		Total Prog. 2134	19 485 657 124	5 925 657 124
	Total Section 66		217 311 448 300	64 209 141 281
67 Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	1580 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	2 605 334 752	2 605 334 752
		3 Acquisition de biens et services	496 606 639	496 606 639
		4 Transferts courants	88 241 645	88 241 645
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 285 568 174	1 285 568 174
		Total Prog. 1580	4 475 751 210	4 475 751 210
	2045 Aménagement et développement urbain et ruraux	2 Dépenses de personnel	2 361 618 378	2 361 618 378
		3 Acquisition de biens et services	395 388 454	395 388 454
		4 Transferts courants	2 801 294 832	2 801 294 832
		5 Investissements exécutés par l'Etat	113 309 049 728	85 346 192 585
		Total Prog. 2045	118 867 351 392	90 904 494 249
	2086 Gouvernance territoriale	2 Dépenses de personnel	1 335 653 000	1 335 653 000
		3 Acquisition de biens et services	446 004 553	446 004 553
		4 Transferts courants	2 186 952 729	2 186 952 729



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement		Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes		1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits		
			AE	CP	
67 Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	2086 Gouvernance territoriale	5 Investissements exécutés par l'Etat	359 345 665	359 345 665	
		Total Prog. 2086	4 327 955 947	4 327 955 947	
	2087 Financement du développement territorial	2 Dépenses de personnel	161 214 000	161 214 000	
		3 Acquisition de biens et services	74 885 074	74 885 074	
		4 Transferts courants	45 573 560 543	45 573 560 543	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	70 000 000	70 000 000	
		6 Transferts en capital	74 026 933 149	68 026 933 149	
		Total Prog. 2087	119 906 592 766	113 906 592 766	
	2135 Logement, construction et cadre de vie	2 Dépenses de personnel	593 194 664	593 194 664	
		3 Acquisition de biens et services	191 090 002	191 090 002	
		4 Transferts courants	100 000 000	100 000 000	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	622 000 000	622 000 000	
		Total Prog. 2135	1 506 284 666	1 506 284 666	
	Total Section 67		249 083 935 981	215 121 078 838	
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	1028 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	583 747 000	583 747 000	
		3 Acquisition de biens et services	997 613 384	997 613 384	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 568 836 737	1 568 836 737	
		Total Prog. 1028	3 150 197 121	3 150 197 121	
	2088 Gestion Intégrée des Ressources en Eau	2 Dépenses de personnel	220 007 000	220 007 000	
		3 Acquisition de biens et services	43 384 538	43 384 538	
		4 Transferts courants	4 802 653 470	4 802 653 470	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	18 678 333 456	13 807 821 456	
		Total Prog. 2088	23 744 378 464	18 873 866 464	
	2089 Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	2 Dépenses de personnel	270 642 000	270 642 000	
		3 Acquisition de biens et services	1 118 849 857	1 118 849 857	
		4 Transferts courants	4 973 451 397	4 973 451 397	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	438 744 071 026	52 065 969 694	
		6 Transferts en capital	17 351 604 330	17 351 604 330	
		Total Prog. 2089	462 458 618 610	75 780 517 278	
	2090 Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	2 Dépenses de personnel	497 455 000	497 455 000	
		3 Acquisition de biens et services	131 908 141	131 908 141	
		4 Transferts courants	70 000 000	70 000 000	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	141 578 719 956	119 916 698 573	
		Total Prog. 2090	142 278 083 097	120 616 061 714	
	Total Section 68		631 631 277 292	218 420 642 577	
69 Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions	1036 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	354 699 000	354 699 000	
		3 Acquisition de biens et services	688 472 493	688 472 493	



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits	
			AE	CP
69 Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions	1036 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5 Investissements exécutés par l'Etat	305 000 000	305 000 000
		Total Prog. 1036	1 348 171 493	1 348 171 493
	2062 Transformation de l'Ecosystème de la Communication	2 Dépenses de personnel	315 812 000	315 812 000
		3 Acquisition de biens et services	651 477 939	651 477 939
		4 Transferts courants	11 794 873 249	11 794 873 249
		5 Investissements exécutés par l'Etat	559 345 664	559 345 664
		Total Prog. 2062	13 321 508 852	13 321 508 852
	Total Section 69		14 669 680 345	14 669 680 345
70 Ministère de l'Industrie et du Commerce	1577 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 089 850 000	1 089 850 000
		3 Acquisition de biens et services	437 036 781	437 036 781
		4 Transferts courants	724 666 803	724 666 803
		5 Investissements exécutés par l'Etat	50 000 000	50 000 000
		Total Prog. 1577	2 301 553 584	2 301 553 584
	2041 Accessibilité des produits et services, lutte contre la vie chère et modernisation du commerce	2 Dépenses de personnel	2 315 202 000	2 315 202 000
		3 Acquisition de biens et services	1 752 290 370	1 752 290 370
		4 Transferts courants	2 023 706 259	2 023 706 259
		5 Investissements exécutés par l'Etat	4 805 234 615	2 655 234 615
		Total Prog. 2041	10 896 433 244	8 746 433 244
	2042 Défense commerciale et renforcement du positionnement commercial du Sénégal sur les marchés extérieurs	2 Dépenses de personnel	402 668 000	402 668 000
		3 Acquisition de biens et services	40 153 283	40 153 283
		4 Transferts courants	1 223 570 695	1 223 570 695
		5 Investissements exécutés par l'Etat	150 000 000	150 000 000
		Total Prog. 2042	1 816 391 978	1 816 391 978
	2043 Accompagnement et financement des PME/PMI	2 Dépenses de personnel	180 555 000	180 555 000
		3 Acquisition de biens et services	383 980 856	383 980 856
		4 Transferts courants	2 586 612 787	2 586 612 787
		6 Transferts en capital	20 000 000 000	18 000 000 000
		Total Prog. 2043	23 151 148 643	21 151 148 643
	2049 Développement des pôles et filières industrielles compétitives	2 Dépenses de personnel	336 664 000	336 664 000
		3 Acquisition de biens et services	40 374 505	40 374 505
		4 Transferts courants	2 148 603 349	2 148 603 349
		5 Investissements exécutés par l'Etat	22 177 436 499	22 174 322 764
		Total Prog. 2049	24 703 078 353	24 699 964 618
	Total Section 70		62 868 605 802	58 715 492 067
72 Ministère des Transports Terrestres et Aériens	1578 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 049 272 996	1 049 272 996
		3 Acquisition de biens et services	515 536 100	515 536 100
		5 Investissements exécutés par l'Etat	300 000 000	300 000 000



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits	
			AE	CP
72 Ministère des Transports Terrestres et Aériens	1578 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Total Prog. 1578	1 864 809 096	1 864 809 096
	2028 Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires	2 Dépenses de personnel	68 131 000	68 131 000
		3 Acquisition de biens et services	21 447 574	21 447 574
		4 Transferts courants	34 150 000 000	26 534 199 002
		5 Investissements exécutés par l'Etat	16 700 000 000	16 700 000 000
		6 Transferts en capital	850 000 000	850 000 000
		Total Prog. 2028	51 789 578 574	44 173 777 576
	2029 Développement et modernisation des services de transports routiers	2 Dépenses de personnel	478 550 000	478 550 000
		3 Acquisition de biens et services	71 504 985	71 504 985
		4 Transferts courants	13 376 338 053	13 376 338 053
		5 Investissements exécutés par l'Etat	183 653 936 451	30 606 225 600
		6 Transferts en capital	4 150 000 000	4 150 000 000
		Total Prog. 2029	201 730 329 489	48 682 618 638
	2051 Développement du transport aérien	2 Dépenses de personnel	95 731 000	95 731 000
		3 Acquisition de biens et services	756 065 122	756 065 122
		4 Transferts courants	926 129 015	926 129 015
		5 Investissements exécutés par l'Etat	925 000 000	925 000 000
		6 Transferts en capital	6 918 831 544	6 918 831 544
		Total Prog. 2051	9 621 756 681	9 621 756 681
	Total Section 72		265 006 473 840	104 342 961 991
74 Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	1579 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 209 411 746	1 209 411 746
		3 Acquisition de biens et services	486 564 546	486 564 546
		4 Transferts courants	24 000 809	24 000 809
		Total Prog. 1579	1 719 977 101	1 719 977 101
	2050 Développement de l'Offre touristique	2 Dépenses de personnel	260 371 000	260 371 000
		3 Acquisition de biens et services	639 073 640	639 073 640
		4 Transferts courants	917 500 000	917 500 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	4 876 572 707	4 672 082 707
		6 Transferts en capital	1 746 466 046	1 746 466 046
		Total Prog. 2050	8 439 983 393	8 235 493 393
	2063 Promotion des industries culturelles et créatives et du patrimoine	2 Dépenses de personnel	2 527 460 223	2 527 460 223
		3 Acquisition de biens et services	3 898 466 888	3 898 466 888
		4 Transferts courants	4 347 000 000	4 347 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	2 021 092 424	2 021 092 424
		Total Prog. 2063	12 794 019 535	12 794 019 535



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement		Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes		1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits		
			AE	CP	
74 Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	2121 Développement de l'artisanat	2 Dépenses de personnel	668 123 086	668 123 086	
		3 Acquisition de biens et services	297 479 886	297 479 886	
		4 Transferts courants	1 411 812 340	1 411 812 340	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 738 915 236	1 738 915 236	
		Total Prog. 2121	4 116 330 548	4 116 330 548	
	2122 Transformation Encadrement Economie informelle	2 Dépenses de personnel	104 727 000	104 727 000	
		3 Acquisition de biens et services	48 547 423	48 547 423	
		Total Prog. 2122	153 274 423	153 274 423	
	2123 Promotion de la destination Sénégal	2 Dépenses de personnel	81 508 000	81 508 000	
		3 Acquisition de biens et services	113 892 897	113 892 897	
		4 Transferts courants	1 411 812 341	1 411 812 341	
		Total Prog. 2123	1 607 213 238	1 607 213 238	
	Total Section 74		28 830 798 238	28 626 308 238	
	75 Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	1029 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 026 723 000	1 026 723 000
			3 Acquisition de biens et services	5 358 967 667	5 358 967 667
4 Transferts courants			403 921 943	403 921 943	
Total Prog. 1029			6 789 612 610	6 789 612 610	
2091 Education supérieure		2 Dépenses de personnel	376 070 000	376 070 000	
		3 Acquisition de biens et services	2 878 665 805	2 878 665 805	
		4 Transferts courants	118 977 075 365	118 977 075 365	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	65 748 051 834	24 884 626 014	
		6 Transferts en capital	7 629 902 651	7 629 902 651	
		Total Prog. 2091	195 609 765 655	154 746 339 835	
2092 OEuvres sociales universitaires		2 Dépenses de personnel	246 052 000	246 052 000	
		3 Acquisition de biens et services	101 988 177	101 988 177	
		4 Transferts courants	134 880 574 131	134 880 574 131	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	100 000 000	100 000 000	
		Total Prog. 2092	135 328 614 308	135 328 614 308	
2127 Recherche et Innovation		2 Dépenses de personnel	636 885 000	636 885 000	
		3 Acquisition de biens et services	1 202 462 796	1 202 462 796	
		4 Transferts courants	3 116 310 407	3 116 310 407	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 922 356 355	1 922 356 355	
		Total Prog. 2127	6 878 014 558	6 878 014 558	
Total Section 75		344 606 007 131	303 742 581 311		
83 Ministère des Mines et de la Géologie	1566 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 405 200 563	1 405 200 563	
		3 Acquisition de biens et services	244 651 028	244 651 028	
		Total Prog. 1566	1 649 851 591	1 649 851 591	



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement		Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes		1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2027 - Crédits inscrits		
83 Ministère des Mines et de la Géologie	2115 Valorisation des substances minérales	2 Dépenses de personnel	AE	CP	
		3 Acquisition de biens et services	558 886 000	558 886 000	
		4 Transferts courants	1 285 808 736	1 285 808 736	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	857 993 574	857 993 574	
		Total Prog. 2115	3 106 060 601	3 106 060 601	
	Total Section 83		5 808 748 911	5 808 748 911	
TOTAL GENERAL			7 458 600 502	7 458 600 502	
			9 758 296 768 631	7 363 732 148 719	

ANNEXE IV : DEFICIT STANDARD

En milliards FCFA	Projet de LFI 2027		% PIB
Ressources	5 653,9		
Recettes ordinaires hors dons	5 452,6		
Recettes fiscales		5 044,6	
Recettes non fiscales		408,0	
Dons budgétaires	46,3		
Dons en capital	155,0		
Charges	7 005,6		
Dette publique (intérêt + commissions)		1 303,9	
<i>Intérêts et commission dette extérieure</i>		625,7	
<i>Intérêts et commission dette intérieure</i>		678,2	
Dépenses de personnel		1 596,2	
Autres dépenses courantes		2 093,7	
Dépenses en capital sur ressources internes		956,8	
Dépenses en capital sur ressources externes		1 055,0	
DEFICIT BUDGETAIRE GLOBAL	- 1 351,7		-4,7%
PIB 2027			28 772,0

ANNEXE V : SERVICE PREVISIONNEL DE LA DETTE PUBLIQUE

TYPES DE DETTE	2027		
	Principal	I & C	TOTAL
MULTILATERAUX	563,72	127,53	691,25
BILATERAUX	316,77	72,55	389,32
CREDITS A L'EXPORTATION	291,98	65,83	357,81
COMMERCIALE	537,31	267,66	804,97
INTERÊTS SUR TIRAGES FUTURS		92,08	92,08
TOTAL DETTE EXTERIEURE	1 709,78	625,65	2 335,43
Rachat DTS FMI	145,35	16,81	162,16
Autres Emprunts	380,24	53,89	434,13
Obligations du Trésor par Adjudication	653,13	203,06	856,19
Bons du Trésor par Adjudication	1 265,89	0,00	1 265,89
Bons du Trésor en compte de dépôt	78,50	3,58	82,08
Obligations du trésor par les sukuk	0,00	0,00	0,00
Obligations par Appel Public à L'Epargne	319,08	173,44	492,53
INTERÊTS SUR EMISSIONS FUTURES	0,00	227,44	227,44
TOTAL DETTE INTERIEURE	2 842,19	678,23	3 520,41
TOTAL GENERAL SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	4 551,96	1 303,88	5 855,84

ANNEXE VI : TABLEAU MATRICIEL CROISE DE LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE ET ECONOMIQUE HORS CST

République du Sénégal



Un peuple-Un but-Une foi

Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS ADMINISTRATIVE (SECTIONS) ET ECONOMIQUE (CATEGORIES DE DEPENSE)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes										
Classification administrative Section (Ministère ou Institution)	Classification Economique - Catégorie de dépense											
	Charges financières dette	Dépenses de personnel	Acquisition de biens et services		Transferts courants		Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total	
	AE/CP	AE/CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
10 Dette Publique	1 303 880 466 236	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 303 880 466 236	1 303 880 466 236
21 Présidence de la République	0	19 736 172 335	8 253 837 200	8 253 837 200	83 642 764 681	83 642 764 681	11 613 244 037	11 613 244 037	60 114 110 596	60 114 110 596	183 360 128 849	183 360 128 849
22 Assemblée Nationale	0	0	0	0	17 764 378 318	17 764 378 318	318 233 167	318 233 167	3 032 204 500	3 032 204 500	21 114 815 985	21 114 815 985
25 Conseil Constitutionnel	0	515 164 000	0	0	989 787 404	989 787 404	0	0	0	0	1 504 951 404	1 504 951 404
27 Cour Suprême	0	1 830 803 000	0	0	2 862 443 446	2 862 443 446	0	0	0	0	4 693 246 446	4 693 246 446
28 Cour des Comptes	0	3 505 943 000	0	0	9 568 187 500	9 568 187 500	0	0	0	0	13 074 130 500	13 074 130 500
30 Primature	0	7 861 547 000	3 777 043 384	3 777 043 384	8 603 608 683	8 603 608 683	12 125 226 231	12 125 226 231	0	0	32 367 425 298	32 367 425 298
31 Ministère de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et	0	15 960 257 537	52 330 912 564	52 330 912 564	4 232 222 794	4 232 222 794	4 673 192 079	2 067 130 251	758 618 625	758 618 625	77 955 203 599	75 349 141 771
32 Ministère des Forces Armées	0	250 947 814 860	71 057 566 872	71 057 566 872	4 169 063 016	4 169 063 016	190 786 873 477	50 652 238 053	4 510 681 926	4 510 681 926	521 472 000 151	381 337 364 727
33 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	0	123 666 535 038	39 731 815 719	39 731 815 719	13 934 386 445	13 934 386 445	39 638 487 603	31 766 626 000	0	0	216 971 224 805	209 099 363 202
34 Ministère de la Justice	0	39 942 582 437	30 291 047 895	30 291 047 895	3 476 214 871	3 476 214 871	19 338 324 623	11 852 353 156	0	0	93 048 169 826	85 562 198 359
35 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme	0	6 413 038 000	3 731 722 459	3 731 722 459	154 414 781	154 414 781	2 535 530 878	2 535 530 878	0	0	12 834 706 118	12 834 706 118
40 Ministère des Pêches et de l'Economie maritime	0	3 029 773 037	1 044 749 559	1 044 749 559	11 678 172 982	11 678 172 982	35 981 847 289	14 458 055 719	0	0	51 734 542 867	30 210 751 297
41 Ministère des Infrastructures	0	2 731 882 000	728 149 217	728 149 217	2 669 484 325	2 669 484 325	856 751 939 013	527 073 932 004	68 068 276 139	68 068 276 139	930 949 730 694	601 271 723 685
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	0	53 118 770 607	22 241 610 661	22 241 610 661	497 384 918 199	497 384 918 199	222 982 302 325	88 388 509 402	61 797 091 843	44 797 091 843	857 524 693 635	705 930 900 712
48 Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elev	0	13 489 713 797	9 027 277 132	9 027 277 132	130 531 597 756	130 531 597 756	257 495 657 547	74 098 637 946	18 327 351 340	17 627 351 340	428 871 597 572	244 774 577 971
50 Ministère de l'Education Nationale	0	833 183 383 096	86 276 240 638	86 276 240 638	26 609 224 630	26 609 224 630	108 391 052 515	34 744 256 705	0	0	1 054 459 900 879	980 813 105 069
51 Ministère de la Jeunesse et des Sports	0	3 588 699 000	19 254 449 632	19 254 449 632	2 612 532 622	2 612 532 622	9 871 423 547	9 871 423 547	0	0	35 327 104 801	35 327 104 801



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS ADMINISTRATIVE (SECTIONS) ET ECONOMIQUE (CATEGORIES DE DEPENSE)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes										
Classification administrative Section (Ministère ou Institution)	Classification Economique - Catégorie de dépense											
	Charges financières dette	Dépenses de personnel	Acquisition de biens et services		Transferts courants		Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total	
	AE/CP	AE/CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
54 Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	0	91 657 497 820	54 716 785 407	54 716 785 407	52 264 670 190	52 264 670 190	44 266 186 965	44 266 186 965	3 760 656 080	3 760 656 080	246 665 796 462	246 665 796 462
56 Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	0	17 419 962 354	8 574 419 769	8 574 419 769	55 775 058 305	55 775 058 305	42 053 193 883	31 488 974 203	0	0	123 822 634 311	113 258 414 631
57 Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	0	5 849 045 620	1 944 361 077	1 944 361 077	188 278 083 496	188 278 083 496	13 568 803 169	13 568 803 169	29 250 000 000	21 000 000 000	238 890 293 362	230 640 293 362
59 Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	0	43 308 011 816	8 550 799 601	8 550 799 601	5 156 409 997	5 156 409 997	57 567 015 399	35 484 795 215	22 890 695 323	22 890 695 323	137 472 932 136	115 390 711 952
60 Charges non Réparties	0	29 019 310 382	168 054 055 974	88 541 229 162	16 164 921 940	16 164 921 940	699 731 403 805	154 569 328 085	1 000 000 000	1 000 000 000	913 969 692 101	289 294 789 569
63 Ministère des Télécommunications et du Numérique	0	1 414 674 984	487 335 499	487 335 499	21 629 669 598	21 629 669 598	45 637 544 246	41 442 544 246	0	0	69 169 224 327	64 974 224 327
64 Ministère de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire	0	715 485 000	2 551 966 951	2 551 966 951	1 797 027 736	1 797 027 736	2 479 166 666	2 479 166 666	0	0	7 543 646 353	7 543 646 353
66 Ministère de l'Energie et du Pétrole	0	2 914 372 969	723 807 340	723 807 340	3 825 500 000	3 825 500 000	206 552 076 662	53 449 769 643	3 295 691 329	3 295 691 329	217 311 448 300	64 209 141 281
67 Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement	0	7 057 014 794	1 603 974 722	1 603 974 722	50 750 049 749	50 750 049 749	115 645 963 567	87 683 106 424	74 026 933 149	68 026 933 149	249 083 935 981	215 121 078 838
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	0	1 571 851 000	2 291 755 920	2 291 755 920	9 846 104 867	9 846 104 867	600 569 961 175	187 359 326 460	17 351 604 330	17 351 604 330	631 631 277 292	218 420 642 577
69 Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions	0	670 511 000	1 339 950 432	1 339 950 432	11 794 873 249	11 794 873 249	864 345 664	864 345 664	0	0	14 669 680 345	14 669 680 345
70 Ministère de l'Industrie et du Commerce	0	4 324 939 000	2 653 835 795	2 653 835 795	8 707 159 893	8 707 159 893	27 182 671 114	25 029 557 379	20 000 000 000	18 000 000 000	62 868 605 802	58 715 492 067
72 Ministère des Transports Terrestres et Aériens	0	1 691 684 996	1 364 553 781	1 364 553 781	48 452 467 068	40 836 666 070	201 578 936 451	48 531 225 600	11 918 831 544	11 918 831 544	265 006 473 840	104 342 961 991
74 Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	0	4 851 601 055	5 484 025 280	5 484 025 280	8 112 125 490	8 112 125 490	8 636 580 367	8 432 090 367	1 746 466 046	1 746 466 046	28 830 798 238	28 626 308 238
75 Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	0	2 285 730 000	9 542 084 445	9 542 084 445	257 377 881 846	257 377 881 846	67 770 408 189	26 906 982 369	7 629 902 651	7 629 902 651	344 606 007 131	303 742 581 311
83 Ministère des Mines et de la Géologie	0	1 964 086 563	1 530 459 764	1 530 459 764	857 993 574	857 993 574	3 106 060 601	3 106 060 601	0	0	7 458 600 502	7 458 600 502
Totaux	1 303 880 466 236	1 596 237 858 097	619 160 594 689	539 647 767 877	1 561 673 399 451	1 554 057 598 453	3 909 713 652 254	1 636 227 660 152	409 479 115 421	375 529 115 421	9 400 145 086 148	7 005 580 466 236

ANNEXE VII : TABLEAU MATRICIEL CROISE DE LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNELLE HORS CST

République du Sénégal



Un peuple-Un but-Une foi

Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS ADMINISTRATIVE (SECTIONS) ET FONCTIONNELLE (DIVISION)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes			Catégories de dépense 1-2-3-4-5-6								
Classification administrative		Classification Fonctionnelle - Division											
Division		01 - SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	02 - DEFENSE	03 - ORDRE ET SECURITE PUBLICS	04 - AFFAIRES ÉCONOMIQUES	05 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	06 - LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	07 - SANTE	08 - LOISIRS, CULTURE ET CULTES	09 - ENSEIGNEMENT	10- PROTECTION SOCIALE	Classe non identifiée	Total
10 Dette Publique	CP	1 303 880 466 236	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 303 880 466 236
	AE	1 303 880 466 236	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 303 880 466 236
21 Présidence de la République	CP	72 985 329 197	1 041 330 366	0	90 806 617 070	1 918 239 340	7 972 712 876	0	6 000 000 000	1 200 000 000	1 435 900 000	0	183 360 128 849
	AE	72 985 329 197	1 041 330 366	0	90 806 617 070	1 918 239 340	7 972 712 876	0	6 000 000 000	1 200 000 000	1 435 900 000	0	183 360 128 849
22 Assemblée Nationale	AE	21 114 815 985	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 114 815 985
	CP	21 114 815 985	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 114 815 985
25 Conseil Constitutionnel	AE	0	0	1 504 951 404	0	0	0	0	0	0	0	0	1 504 951 404
	CP	0	0	1 504 951 404	0	0	0	0	0	0	0	0	1 504 951 404
27 Cour Suprême	CP	0	0	4 693 246 446	0	0	0	0	0	0	0	0	4 693 246 446
	AE	0	0	4 693 246 446	0	0	0	0	0	0	0	0	4 693 246 446
28 Cour des Comptes	AE	0	0	13 074 130 500	0	0	0	0	0	0	0	0	13 074 130 500
	CP	0	0	13 074 130 500	0	0	0	0	0	0	0	0	13 074 130 500
30 Primature	CP	12 857 338 365	2 296 992 000	0	6 188 094 178	0	3 621 220 910	1 206 801 027	0	3 129 686 000	3 067 292 818	0	32 367 425 298
	AE	12 857 338 365	2 296 992 000	0	6 188 094 178	0	3 621 220 910	1 206 801 027	0	3 129 686 000	3 067 292 818	0	32 367 425 298
31 Ministère de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	CP	72 482 793 146	0	511 800 000	0	0	500 000 000	0	1 456 399 000	0	398 149 625	0	75 349 141 771
	AE	72 482 793 146	0	511 800 000	0	0	3 106 061 828	0	1 456 399 000	0	398 149 625	0	77 955 203 599
32 Ministère des Forces Armées	CP	3 053 686 146	365 274 003 421	168 561 950	0	16 724 395	4 755 000 000	5 015 285 231	0	2 161 491 204	892 612 380	0	381 337 364 727
	AE	3 053 686 146	452 408 638 845	168 561 950	0	16 724 395	57 755 000 000	5 015 285 231	0	2 161 491 204	892 612 380	0	521 472 000 151



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS ADMINISTRATIVE (SECTIONS) ET FONCTIONNELLE (DIVISION)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes				Catégories de dépense 1-2-3-4-5-6							
Classification administrative		Classification Fonctionnelle - Division											
Division		01 - SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	02 - DEFENSE	03 - ORDRE ET SECURITE PUBLICS	04 - AFFAIRES ÉCONOMIQUES	05 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	06 - LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	07 - SANTE	08 - LOISIRS, CULTURE ET CULTE	09 - ENSEIGNEMENT	10- PROTECTION SOCIALE	Classe non identifiée	Total
33 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	AE	36 161 085 693	219 300 000	179 738 542 492	0	0	702 000 000	44 285 620	0	0	106 011 000	0	216 971 224 805
	CP	28 289 224 090	219 300 000	179 738 542 492	0	0	702 000 000	44 285 620	0	0	106 011 000	0	209 099 363 202
34 Ministère de la Justice	CP	2 949 860 086	0	67 714 754 756	544 403 538	0	0	238 624 000	0	4 362 259 380	9 752 296 599	0	85 562 198 359
	AE	2 949 860 086	0	75 200 726 223	544 403 538	0	0	238 624 000	0	4 362 259 380	9 752 296 599	0	93 048 169 826
35 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service Public	CP	8 009 583 436	0	50 000 000	3 161 771 007	0	619 026 687	89 414 781	0	15 000 000	889 910 207	0	12 834 706 118
	AE	8 009 583 436	0	50 000 000	3 161 771 007	0	619 026 687	89 414 781	0	15 000 000	889 910 207	0	12 834 706 118
40 Ministère des Pêches et de l'Economie maritime	CP	0	0	614 814 342	29 399 360 140	0	0	0	0	186 576 815	10 000 000	0	30 210 751 297
	AE	0	0	614 814 342	50 923 151 710	0	0	0	0	186 576 815	10 000 000	0	51 734 542 867
41 Ministère des Infrastructures	CP	981 079 127	0	2 070 526 513	374 862 638 148	0	1 589 661 326	103 620 641 762	10 000 000	77 408 701 809	40 728 475 000	0	601 271 723 685
	AE	981 079 127	0	2 070 526 513	631 717 900 425	0	1 589 661 326	115 850 000 000	10 000 000	101 357 691 879	77 372 871 424	0	930 949 730 694
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	CP	90 850 311 565	0	9 900 000 000	601 465 459 825	0	0	0	1 200 000 000	1 930 475 872	584 653 450	0	705 930 900 712
	AE	164 979 878 855	0	9 900 000 000	678 929 685 458	0	0	0	1 200 000 000	1 930 475 872	584 653 450	0	857 524 693 635
48 Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	AE	2 679 411 812	0	0	422 981 454 451	0	0	0	2 179 908 739	893 245 987	137 576 583	0	428 871 597 572
	CP	2 679 411 812	0	0	238 884 434 850	0	0	0	2 179 908 739	893 245 987	137 576 583	0	244 774 577 971
50 Ministère de l'Education Nationale	AE	0	0	0	0	0	0	926 264 679	78 968 602	1 052 994 666 370	61 203 000	398 798 228	1 054 459 900 879
	CP	0	0	0	0	0	0	926 264 679	78 968 602	979 347 870 560	61 203 000	398 798 228	980 813 105 069
51 Ministère de la Jeunesse et des Sports	AE	1 750 399 901	0	0	1 050 000 000	0	2 100 000 000	0	29 828 659 188	330 173 000	267 872 712	0	35 327 104 801
	CP	1 750 399 901	0	0	1 050 000 000	0	2 100 000 000	0	29 828 659 188	330 173 000	267 872 712	0	35 327 104 801



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS ADMINISTRATIVE (SECTIONS) ET FONCTIONNELLE (DIVISION)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes				Catégories de dépense 1-2-3-4-5-6							
Classification administrative		Classification Fonctionnelle - Division											
Division		01 - SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	02 - DEFENSE	03 - ORDRE ET SECURITE PUBLICS	04 - AFFAIRES ÉCONOMIQUES	05 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	06 - LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	07 - SANTE	08 - LOISIRS, CULTURE ET CULTES	09 - ENSEIGNEMENT	10- PROTECTION SOCIALE	Classe non identifiée	Total
54 Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	AE	100 000 000	0	0	0	118 973 884	0	229 920 280 565	0	830 353 241	15 696 188 772	0	246 665 796 462
	CP	100 000 000	0	0	0	118 973 884	0	229 920 280 565	0	830 353 241	15 696 188 772	0	246 665 796 462
56 Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	AE	20 602 478 609	0	0	19 627 507 347	82 956 765 659	619 831 000	0	0	6 051 696	10 000 000	0	123 822 634 311
	CP	15 106 810 914	0	0	19 627 507 347	77 888 213 674	619 831 000	0	0	6 051 696	10 000 000	0	113 258 414 631
57 Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	AE	652 902 168	0	0	28 269 090 566	0	0	90 000 000	0	0	209 878 300 628	0	238 890 293 362
	CP	652 902 168	0	0	20 019 090 566	0	0	90 000 000	0	0	209 878 300 628	0	230 640 293 362
59 Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	CP	0	0	0	13 286 732 063	0	0	0	1 028 691 329	101 031 573 560	43 715 000	0	115 390 711 952
	AE	0	0	0	13 819 032 247	0	0	0	1 468 691 329	122 141 493 560	43 715 000	0	137 472 932 136
60 Charges non Réparties	AE	862 388 062 901	0	0	50 581 629 200	0	0	0	1 000 000 000	0	0	0	913 969 692 101
	CP	237 713 160 369	0	0	50 581 629 200	0	0	0	1 000 000 000	0	0	0	289 294 789 569
63 Ministère des Télécommunications et du Numérique	CP	3 950 000	0	0	64 928 877 327	0	0	0	41 397 000	0	0	0	64 974 224 327
	AE	3 950 000	0	0	69 123 877 327	0	0	0	41 397 000	0	0	0	69 169 224 327
64 Ministère de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire	CP	845 900 422	0	0	3 096 935 399	0	0	0	0	0	3 600 810 532	0	7 543 646 353
	AE	845 900 422	0	0	3 096 935 399	0	0	0	0	0	3 600 810 532	0	7 543 646 353
66 Ministère de l'Energie et du Pétrole	AE	1 275 616 751	0	0	216 035 831 549	0	0	0	0	0	0	0	217 311 448 300
	CP	1 275 616 751	0	0	62 933 524 530	0	0	0	0	0	0	0	64 209 141 281
67 Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	CP	94 385 880 625	0	0	33 898 617 482	78 253 446 149	7 872 134 582	0	711 000 000	0	0	0	215 121 078 838
	AE	121 930 880 625	0	0	35 316 474 625	83 253 446 149	7 872 134 582	0	711 000 000	0	0	0	249 083 935 981



Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS ADMINISTRATIVE (SECTIONS) ET FONCTIONNELLE (DIVISION)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes			Catégories de dépense 1-2-3-4-5-6								
Classification administrative		Classification Fonctionnelle - Division											
Division		01 - SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	02 - DEFENSE	03 - ORDRE ET SECURITE PUBLICS	04 - AFFAIRES ECONOMIQUES	05 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	06 - LOGEMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS	07 - SANTE	08 - LOISIRS, CULTURE ET CULTES	09 - ENSEIGNEMENT	10- PROTECTION SOCIALE	Classe non identifiée	Total
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	CP	1 976 509 169	0	0	884 415 952	119 689 516 281	95 625 109 637	0	0	0	245 091 538	0	218 420 642 577
	AE	1 976 509 169	0	0	63 884 415 952	164 172 863 207	401 352 397 426	0	0	0	245 091 538	0	631 631 277 292
69 Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions	AE	1 716 857 493	0	0	677 140 664	0	0	0	12 275 682 188	0	0	0	14 669 680 345
	CP	1 716 857 493	0	0	677 140 664	0	0	0	12 275 682 188	0	0	0	14 669 680 345
70 Ministère de l'Industrie et du Commerce	AE	1 445 080 464	0	0	57 257 147 672	0	3 663 292 784	0	0	503 084 882	0	0	62 868 605 802
	CP	1 445 080 464	0	0	55 254 033 937	0	1 513 292 784	0	0	503 084 882	0	0	58 715 492 067
72 Ministère des Transports Terrestres et Aériens	AE	1 533 335 850	0	0	263 473 137 990	0	0	0	0	0	0	0	265 006 473 840
	CP	1 533 335 850	0	0	102 809 626 141	0	0	0	0	0	0	0	104 342 961 991
74 Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	CP	1 471 881 101	0	0	13 275 960 480	0	0	0	12 631 836 331	1 246 630 326	0	0	28 626 308 238
	AE	1 471 881 101	0	0	13 480 450 480	0	0	0	12 631 836 331	1 246 630 326	0	0	28 830 798 238
75 Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	AE	57 421 943	0	0	75 654 471	0	0	0	0	344 323 861 188	149 069 529	0	344 606 007 131
	CP	57 421 943	0	0	75 654 471	0	0	0	0	303 460 435 368	149 069 529	0	303 742 581 311
83 Ministère des Mines et de la Géologie	AE	656 762 028	0	0	6 801 838 474	0	0	0	0	0	0	0	7 458 600 502
	CP	656 762 028	0	0	6 801 838 474	0	0	0	0	0	0	0	7 458 600 502
TOTAUX :	AE	2 720 543 367 509	455 966 261 211	287 527 299 870	2 727 823 241 800	332 437 012 634	490 973 339 419	353 380 955 903	68 882 542 377	1 637 612 741 400	324 599 525 797	398 798 228	9 400 145 086 148
	CP	1 980 826 368 389	368 831 625 787	280 041 328 403	1 794 514 362 789	277 885 113 723	127 489 989 802	341 151 597 665	68 442 542 377	1 478 043 609 700	287 955 129 373	398 798 228	7 005 580 466 236

ANNEXE VIII : TABLEAU MATRICIEL CROISE DE LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE ET ECONOMIQUE HORS CST

République du Sénégal



Un peuple-Un but-Une foi

Projet de Loi de Finances Initiale 2027

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS FONCTIONNELLE (DIVISIONS) ET ECONOMIQUE (CATEGORIES DE DEPENSE)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes										
Classification fonctionnelle Division	Classification Economique - Catégorie de dépense											
	Charges financières dette	Dépenses de personnel	Acquisition de biens et services		Transferts courants		Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total	
	AE/CP	AE/CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	1 303 880 466 236	139 567 641 678	272 074 367 351	192 561 540 539	138 434 709 371	138 434 709 371	823 328 977 456	169 124 805 148	43 257 205 417	37 257 205 417	2 720 543 367 509	1 980 826 368 389
02 DEFENSE	0	252 378 192 860	69 411 166 712	69 411 166 712	1 433 032 382	1 433 032 382	132 143 869 257	45 009 233 833	600 000 000	600 000 000	455 966 261 211	368 831 625 787
03 ORDRE ET SECURITE PUBLICS	0	158 725 293 824	45 939 479 771	45 939 479 771	28 171 304 795	28 171 304 795	54 691 221 480	47 205 250 013	0	0	287 527 299 870	280 041 328 403
04 AFFAIRES ÉCONOMIQUES	0	42 639 447 526	25 579 922 892	25 579 922 892	766 361 328 280	758 745 527 282	1 644 239 043 256	746 495 965 243	249 003 499 846	221 053 499 846	2 727 823 241 800	1 794 514 362 789
05 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	0	9 792 129 728	8 097 543 408	8 097 543 408	46 558 553 159	46 558 553 159	221 761 853 190	167 209 954 279	46 226 933 149	46 226 933 149	332 437 012 634	277 885 113 723
06 LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	0	4 469 265 042	2 919 385 533	2 919 385 533	21 258 096 901	21 258 096 901	444 974 987 613	81 491 637 996	17 351 604 330	17 351 604 330	490 973 339 419	127 489 989 802
07 SANTE	0	92 108 525 224	51 930 906 636	51 930 906 636	54 117 879 971	54 117 879 971	150 644 230 492	138 414 872 254	4 579 413 580	4 579 413 580	353 380 955 903	341 151 597 665
08 LOISIRS, CULTURE ET CULTE	0	9 124 589 831	24 897 852 695	24 897 852 695	21 154 045 871	21 154 045 871	11 706 053 980	11 266 053 980	2 000 000 000	2 000 000 000	68 882 542 377	68 442 542 377
09 ENSEIGNEMENT	0	877 961 975 052	104 256 948 869	104 256 948 869	292 768 146 910	292 768 146 910	319 205 072 595	159 635 940 895	43 420 597 974	43 420 597 974	1 637 612 741 400	1 478 043 609 700
10 PROTECTION SOCIALE	0	9 461 697 332	13 723 322 594	13 723 322 594	191 416 301 811	191 416 301 811	106 958 342 935	70 313 946 511	3 039 861 125	3 039 861 125	324 599 525 797	287 955 129 373
Crédits dont la Classe n'est pas identifiée	0	9 100 000	329 698 228	329 698 228	0	0	60 000 000	60 000 000	0	0	398 798 228	398 798 228
Totaux	1 303 880 466 236	1 596 237 858 097	619 160 594 689	539 647 767 877	1 561 673 399 451	1 554 057 598 453	3 909 713 652 254	1 636 227 660 152	409 479 115 421	375 529 115 421	9 400 145 086 148	7 005 580 466 236

ANNEXE IX : PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL ET MENSUALISE 2027

PLAN PREVISIONNEL DE TRESORERIE 2027 (en millions FCFA)													
NATURE	janvier-27	février-27	mars-27	avril-27	mai-27	juin-27	juillet-27	août-27	septembre-27	octobre-27	novembre-27	décembre-27	Total
I- RESSOURCES :	332 477	501 392	406 188	564 992	470 930	611 690	476 452	412 669	461 964	466 070	426 793	565 424	5 697 040
Recettes budgétaires de trésorerie	323 844	474 432	373 712	534 608	438 913	582 479	437 078	380 275	427 202	422 344	414 196	542 503	5 351 588
I- 1 Recettes :	320 372	466 331	372 049	525 592	430 793	558 706	424 183	369 174	406 884	383 058	380 844	512 301	5 150 288
Impôts et taxes (DGID)	215 568	338 997	222 449	358 464	283 881	432 954	252 231	219 010	225 691	223 480	224 099	294 565	3 291 390
Droits de porte (Douane)	94 871	119 334	125 629	118 516	130 662	114 330	135 692	133 228	121 259	140 531	133 410	194 524	1 561 986
Autres Recettes non fiscales (Trésor)	9 933	8 000	23 971	48 612	16 249	11 421	36 260	16 937	59 934	19 048	23 335	23 212	296 912
I- 2 appuis budgétaires (dons budgétaires)						20 000				26 300			46 300
I-3 dons en capital	3 472	8 102	1 663	9 016	8 121	3 773	12 895	11 100	20 318	12 986	33 352	30 202	155 000
II- CHARGES :	994 283	1 109 871	1 179 597	1 037 099	911 079	1 217 004	1 001 672	863 040	935 831	1 147 799	856 026	1 052 329	12 305 630
Charges budgétaires de trésorerie	981 484	998 745	1 142 953	922 550	799 896	1 103 626	958 132	671 479	896 902	1 019 907	839 263	920 241	11 255 178
II-1 Dépenses obligatoires	775 821	664 967	937 963	698 917	485 068	742 070	574 488	413 247	600 197	728 747	472 000	636 619	7 730 103
Total Salaires et pensions	148 818	148 818	149 317	146 821	150 589	147 196	148 223	148 223	149 560	148 594	149 183	149 183	1 784 524
Salaires CCAP	114 937	114 937	114 937	114 937	114 937	114 937	114 937	114 937	114 937	114 937	114 937	114 937	1 379 250
Pensions	13 049	13 049	13 049	13 049	13 049	13 049	13 049	13 049	13 049	13 049	13 049	13 049	156 588
Salaires titres 3 et titre 5	337	337	337	337	337	337	337	337	337	337	337	337	4 043
Salaires sur compte de dépôt	16 336	16 336	16 881	14 686	16 999	15 061	16 030	16 030	17 223	16 251	16 336	16 336	194 508
salaires collectivités territoriales	4 158	4 158	4 112	3 812	5 267	3 812	3 869	3 869	4 014	4 019	4 523	4 523	50 135
Total dette publique	625 822	509 086	782 761	544 369	320 633	585 951	420 448	247 850	450 109	572 293	315 950	480 570	5 855 844
Dette extérieure	163 600	60 581	498 239	185 239	141 312	195 820	162 669	84 686	246 353	198 092	237 597	161 243	2 335 430
principal	123 709	29 821	421 900	128 337	82 774	113 759	125 728	54 840	192 556	143 891	183 824	108 639	1 709 777
intérêt	39 891	30 759	76 340	56 902	58 538	82 061	36 941	29 845	53 797	54 201	53 773	52 604	625 652
Dette intérieure	462 223	448 505	284 522	359 131	179 321	390 131	257 779	163 165	203 756	374 202	78 354	319 327	3 520 414
Principal	407 410	391 640	229 292	281 938	139 497	300 948	197 440	129 591	170 544	302 158	52 173	239 554	2 842 186
intérêt	54 813	56 865	55 230	77 193	39 824	89 183	60 339	33 574	33 212	72 044	26 181	79 773	678 228
Bourses	1 181	7 063	5 885	7 727	13 846	8 923	5 817	17 174	527	7 860	6 867	6 867	89 735
II- 2 Autres dépenses du Trésor :	115 158	238 643	184 283	160 614	245 361	260 039	235 174	169 192	213 088	197 329	259 664	191 531	2 470 075
Dépenses de matériel et d'équipement	44 591	59 073	62 092	64 788	56 870	63 211	47 424	46 643	53 446	53 251	98 590	91 044	741 023
Tirages sur divers comptes de dépôt	70 567	179 570	122 192	95 827	188 490	196 828	187 750	122 549	159 642	144 078	161 074	100 486	1 729 053
II-3 Dépenses financées sur emprunts projets	87 033	87 033	19 045	54 002	61 346	97 744	135 575	77 940	63 300	80 845	74 247	61 889	900 000
II-4 Dépenses financées sur les dons en capital	3 472	8 102	1 663	9 016	8 121	3 773	12 895	11 100	20 318	12 986	33 352	30 202	155 000
II-4 Opérations de trésorerie	12 799	111 126	36 643	114 550	111 183	113 378	43 540	191 561	38 928	127 892	16 763	132 088	1 050 452
Dépenses des collectivités territoriales	5 618	22 765	28 394	26 249	27 415	23 067	33 458	27 218	29 016	37 168	5 986	5 986	272 339
Nivellement CCP	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	2 016
OPEX	4 410	4 410	4 410	4 410	4 410	5 460	5 450	4 774	5 450	5 450	5 450	13 218	67 300
PCC/PCS	2 603	3 783	3 671	3 723	4 191	4 684	4 465	4 401	4 295	5 106	5 160	7 716	53 797
Arriérés sur ressources intérieures		80 000		80 000		80 000		80 000		80 000		80 000	480 000
emprunts rattachés				75 000				75 000				25 000	175 000
DEFICIT	- 661 806	- 608 479	- 773 408	- 472 108	- 440 149	- 605 314	- 525 220	- 450 371	- 473 867	- 681 729	- 429 234	- 486 905	- 6 608 590
RESSOURCES DE FINANCEMENT	654 148	612 595	769 447	473 825	447 538	613 198	534 376	568 105	510 285	668 484	496 784	260 201	6 608 987
Tirages programmes et émissions	567 115	445 562	750 402	339 823	311 192	435 454	398 801	335 165	446 985	507 639	422 537	93 312	5 053 987
emprunts projets	87 033	87 033	19 045	54 002	61 346	97 744	135 575	77 940	63 300	80 845	74 247	61 889	900 000
Arriérés sur ressources intérieures		80 000		80 000		80 000		80 000		80 000		80 000	480 000
emprunts rattachés				75 000				75 000				25 000	175 000
Autres ressources de trésorerie	8 632	26 959	32 477	30 383	32 017	29 212	39 374	32 394	34 762	43 725	12 597	22 921	345 452
Remboursement nivellement CCP	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	2 016
Ressources des collectivités territoriales	5 618	22 765	28 394	26 249	27 415	23 067	33 458	27 218	29 016	37 168	5 986	5 986	272 339
Remboursement OPEX	243	243	243	243	243	1 293	1 283	607	1 283	1 283	1 283	9 051	17 300
PCC/PCS	2 603	3 783	3 671	3 723	4 191	4 684	4 465	4 401	4 295	5 106	5 160	7 716	53 797
NB: Solde projeté du compte de règlement en début de période	10 194	2 536	6 652	2 691	4 408	11 797	19 682	28 838	146 572	182 990	169 744	237 294	
NB: Solde projeté du compte de règlement en fin de période	2 536	6 652	2 691	4 408	11 797	19 682	28 838	146 572	182 990	169 744	237 294	10 591	

ANNEXE X : SITUATION DES RESTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2026

Catégories de dépenses	Crédits ouverts	Montants pris en charge	Montants payés	Restes à payer
Acquisition de biens et services	375 429 031 131	226 313 282 986	200 120 078 517	26 193 204 469
Transferts courants	1 282 057 967 900	1 048 598 026 309	1 036 469 386 426	12 128 639 883
Total Fonctionnement	1 657 486 999 031	1 274 911 309 295	1 236 589 464 943	38 321 844 352
Investissements exécutés par l'Etat	894 444 525 213	196 947 653 017	155 196 989 669	41 750 663 348
Transferts en capital	555 801 342 291	443 867 261 293	443 717 261 293	150 000 000
Total Investissement	1 450 245 867 504	640 814 914 310	598 914 250 962	41 900 663 348
Total général	3 107 732 866 535	1 915 726 223 605	1 835 503 715 905	80 222 507 700

ANNEXE XI : LISTE DES PROJETS FINANCES SUR RESSOURCES EXTERIEURES PAR SOURCE DE FINANCEMENT

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
Présidence de la République	Présidence de la République	FINANCEMENT DES ETUDES DE FAISABILITE DES PROJETS DE L'AGENCE SENEGALAISE D'ETUDES SPATIALES (ASES)	EMP	BOAD	400 000 000	400 000 000
	Présidence de la République	FONDS DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES / FONSI	DON	KFW/RFA	3 455 558 697	3 455 558 697
	Présidence de la République	PROJET D'APPUI A LA VALORISATION DES INITIATIVES ENTREPRENARIALES (PAVIE) PHASE 2	EMP	BAD/FAD	3 808 000 000	3 808 000 000
Total Présidence de la République					7 663 558 697	7 663 558 697
Primature	Primature	PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES DE SOLIDARITE POUR LE DEVELOPPEMENT (PAISD) PHASE 4	DON	Agence Francaise de Developpement	3 518 094 178	3 518 094 178
	Primature	Projet de Construction d'un complexe WAQF commercial et résidentiel à Dakar au profit des écoles Daara au Sénégal	EMP	BID	3 480 000 000	3 480 000 000
	Primature	Projet de Renforcement du Système de Santé et Protection sociale 2026-2030	EMP	BANQUE MONDIALE	1 700 000 000	1 700 000 000
	Primature	PROJET DES BOURSES D'ETUDE DE LA JICA (JDS)	DON	JICA/Japon	-	-
Total Primature					8 698 094 178	8 698 094 178
Ministère des Forces Armées	Défense du territoire national	PROJET DE RENFORCEMENT DES MOYENS DE LA DEFENSE NATIONALE "GAINDE 1"	EMP	Hapoalim BM/Israël	13 000 000 000	1 000 000 000
	Pilotage coordination et gestion administrative	Projet de construction des infrastructures de logements terme sud ALFA	EMP	AFRICA BANK	57 000 000 000	4 000 000 000
	Pilotage coordination et gestion administrative	PROJET D'INFRASTRUCTURE "PIVOT EST"	EMP	BGFIBank	4 052 000 000	-
Total Ministère des Forces Armées					74 052 000 000	5 000 000 000
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	Sécurité publique	Projet d'extension du réseau et de la plateforme de vidéo-protection unifié de la ville de Dakar et sa région	EMP	BOAD	8 310 000 000	8 310 000 000
Total Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique					8 310 000 000	8 310 000 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
Ministère de la Justice	Education surveillée et Protection judiciaire de l'Enfant	PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE SERVICE SOCIO-EDUCATIFS DE PROTECTION DE L'ENFANT	DON	AICS/Italie	670 381 000	670 381 000
	Justice judiciaire	Projet de Renforcement de la Justice civile et commerciale (JUCICOM)	DON	Agence Francaise de Developpement	8 726 320 438	1 240 348 971
	Justice judiciaire	Projet de Renforcement de la Justice civile et commerciale (JUCICOM)	DON	Commission européenne	56 965 000	56 965 000
Total Ministère de la Justice					9 453 666 438	1 967 694 971
Ministère des Pêches et de l'Economie maritime	Infrastructures, transports fluvio-maritimes et Ports	PROJET DE DEVELOPPEMENT DU PORT DE ZIGUINCHOR / ANT	DON	PAYS BAS	276 267 854	276 267 854
	Infrastructures, transports fluvio-maritimes et Ports	Projet renforcement liaison maritime Dakar-Gorée / ANT	EMP	Eximbank/Corée du Sud	16 980 000 000	4 000 000 000
	Pêche et Aquaculture	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE DES PRODUITS DE LA PECHE	DON	JICA/Japon	3 000 000 000	3 000 000 000
	Pêche et Aquaculture	PROJET DE CONSTRUCTION QUAI DE PECHE DE JOAL	DON	JICA/Japon	2 000 000 000	2 000 000 000
	Pêche et Aquaculture	PROJET DE CONSTRUCTION QUAI DE PECHE DE JOAL	EMP	JICA/Japon	103 488 829	103 488 829
	Pêche et Aquaculture	PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLE/VOLET PECHE	EMP	BANQUE MONDIALE	10 543 791 570	2 000 000 000
Total Ministère des Pêches et de l'Economie maritime					32 903 548 253	11 379 756 683
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT LOUIS / ANT	EMP	BAD/FAD	28 000 000 000	28 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT LOUIS / ANT	EMP	BADEA	10 000 000 000	10 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT LOUIS / ANT	EMP	BID	18 000 000 000	18 000 000 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT LOUIS / ANT	EMP	BIDC	18 000 000 000	18 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT LOUIS / ANT	EMP	BOAD	13 000 000 000	13 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT LOUIS / ANT	EMP	Fonds koweïtien pour le Développement économique arabe (FKDEA)	3 000 000 000	3 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT LOUIS / ANT	EMP	Fonds OPEP	4 000 000 000	4 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT LOUIS / ANT	EMP	Fonds saoudien pour le Développement (FSD)	1 000 000 000	1 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT LOUIS / ANT	EMP	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	13 000 000 000	13 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	Construction du Pont de Dimat et de ses accès	DON	AECID/Espagne	4 750 000 000	4 750 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	CORRIDOR ECONOMIQUE DU SENEGAL ORIENTAL	EMP	BANQUE MONDIALE	101 700 000 000	5 085 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	ELARGISSEMENT - REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES NIAYESY/CC VOIRIES URBAINES DE CONNEXION	EMP	Banque de développement de Chine/ Chine	1 000 000 000	1 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	ETUDES ET TRAVAUX DE PONTS ET AUTOPONTS AU SENEGAL (Réalisation 18 ponts)	EMP	Société générale France	3 400 000 000	3 400 000 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA FLUIDITE DES ACCES ROUTIERS A DAKAR / VIADUC DE CAMBERENE	EMP	Banque de développement de Chine/ Chine	100 000 000	100 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLES ET MINIERES (PDZAM)	EMP	BAD/FAD	6 000 000 000	6 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLES ET MINIERES (PDZAM)	EMP	BOAD	6 000 000 000	6 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLES ET MINIERES (PDZAM)	EMP	Fonds OPEP	1 590 000 000	1 590 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLES ET MINIERES (PDZAM)	EMP	Fonds saoudien pour le Développement (FSD)	2 000 000 000	500 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROGRAMME D'URGENCE DES ROUTES DU DESENCLAVEMENT (AMENAGEMENT ET BITUMAGE DE HALWAR-DIATTAR ET BAMBEY-BABA GARAGE-KEUR SAMBA KANE-TOUBA TOUL)	EMP	BADEA	5 000 000 000	5 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	Projet construction boucle Fouladou (section Dabo-Fafacourou-Médina Yoro Foulah 68.5 km)	EMP	BOAD	1 000 000 000	1 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROJET D'AMELIORATION CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLES (PCZA)	EMP	BANQUE MONDIALE	87 016 857 939	45 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROJET D'AMELIORATION DES CORRIDORS ROUTIERS BISSAU-DAKAR-PHASE 1 - AMENAGEMENT DE LA ROUTE FARIM-TANAFF-SANDINIERI	EMP	BAD/FAD	3 000 000 000	3 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	Projet de construction de la 4eme section de la Voie de Dégagement Nord	EMP	BID	76 091 012 000	-

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO	DON	Commission européenne	2 197 455 950	1 850 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO	EMP	BAD/FAD	1 060 000 000	1 060 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO	EMP	BEI	5 101 881 488	5 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROJET DE MISE A NIVEAU DU RESEAU ROUTIER STRUCTURANT	EMP	BOAD	10 750 000 000	10 750 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE OURACK-DAHRA	EMP	BOAD	829 000 000	829 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE SENOBABAZIGUINCHOR-MPACK ET DE DESENCLAVEMENT DES REGIONS DU SUD	DON	Commission européenne	5 000 000 000	5 000 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE SENOBABAZIGUINCHOR-MPACK ET DE DESENCLAVEMENT DES REGIONS DU SUD	EMP	BAD/FAD	12 600 000 000	6 230 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE SENOBABAZIGUINCHOR-MPACK ET DE DESENCLAVEMENT DES REGIONS DU SUD	EMP	BEI	10 000 000	10 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE TAMBA MAKOKEDOUGOU (SECTION DIALOKOTO-MAKO)	EMP	BIDC	2 670 000 000	2 670 000 000
	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RN1 TAMBA KIDIRABAKEL : TRONCON TAMBA GOUDIRI- TRONCON GOUDIRI KIDIRABAKEL	EMP	Fonds koweïtien pour le Développement économique arabe (FKDEA)	3 230 000 000	3 230 000 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
	Equité territoriale et développement des pôles	PROGRAMME DE MODERNISATION DES VILLES DU SENEGAL (PROMOVILLES)	EMP	BAD/FAD	10 745 965 338	4 507 875 000
	Equité territoriale et développement des pôles	PROGRAMME DE MODERNISATION DES VILLES DU SENEGAL (PROMOVILLES)	EMP	BID	16 500 000	16 500 000
	Equité territoriale et développement des pôles	PROGRAMME DE MODERNISATION DES VILLES DU SENEGAL (PROMOVILLES)	EMP	Fonds OPEP	10 558 116 108	5 420 000 000
	Equité territoriale et développement des pôles	PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC) / ANT	EMP	BAD/FAD	13 051 450 467	13 033 000 000
	Equité territoriale et développement des pôles	PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC) / ANT	EMP	Fonds saoudien pour le Développement (FSD)	6 329 843 085	5 840 000 000
	Equité territoriale et développement des pôles	PROJET DE RESILIENCE ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL	EMP	BANQUE MONDIALE	39 479 613 800	15 000 000 000
	Infrastructures portuaires et aéroportuaires	RENOVATION DES AEROPORTS SECONDAIRES DE SAINT LOUIS, ZIGUINCHOR, MATAM, TAMBA ET KEDOUGOU / ANT	EMP	Eximbank/République Tchèque	5 000 000 000	1 000 000 000
	Infrastructures sociales et administratives	CONSTRUCTION DU CENTRE D'ONCOLOGIE DE DIAMNIADIO / ANT	EMP	Eximbank/Corée du Sud	2 500 000 000	2 500 000 000
	Infrastructures sociales et administratives	Projet de cantine scolaires et de technologies avancées pour l'autonomisation des communautés locales	EMP	BID	23 948 990 070	-
Total Ministère des Infrastructures					561 726 686 245	274 371 375 000
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Coopération et Développement des Partenariats public-privé et Appui au Secteur privé	PROGRAMME EMPLOI, TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET RELANCE (PROG. ETER)	EMP	BANQUE MONDIALE	18 000 000 000	18 000 000 000
	Elaboration des lois de finance et suivi de l'exécution	PROJET D'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA BOAD	EMP	BADEA	6 150 000 000	6 150 000 000
	Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	PAIMRAI 2 - Projet d'Appui institutionnel à la Mobilisation des Ressources et à l'Attractivité des Investissements phase II	DON	BAD/FAD	348 218 708	348 218 708

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
	Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	PAIMRAI 2 - Projet d'Appui institutionnel à la Mobilisation des Ressources et à l'Attractivité des Investissements phase II	EMP	BAD/FAD	20 098 633 660	6 369 413 118
	Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	PROJET DE CADASTRE ET SECURISATION FONCIERE (PROCASEF)	EMP	BANQUE MONDIALE	14 000 000 000	14 000 000 000
	Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	PROJET DE MODERNISATION DE LA GESTION FONCIERE (PROMOGEF) Phase II	DON	KFW/RFA	6 124 186 602	6 121 440 604
	Gestion du secteur financier	LIGNE DE CREDIT VERT	DON	KFW/RFA	2 040 026 270	2 040 026 270
	Gouvernance économie, planification stratégique et coordination statistique	Projet de Changement d'Année de Base des Comptes nationaux du Sénégal (Rebasing)	DON	BAD/FAD	220 880 000	220 880 000
	Gouvernance économie, planification stratégique et coordination statistique	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA - SOP 1)	EMP	BANQUE MONDIALE	16 750 000 000	9 000 000 000
	Pilotage, gestion et coordination du MEFP	Programme pour les resultats sur la gestion des finances publiques et la numérisation	EMP	BANQUE MONDIALE	53 982 259 093	15 000 000 000
Total Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan					137 714 204 333	77 249 978 700
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	Base productive et infrastructures agropastorales	DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN TIERS SUD PHASE 2 / SODAGRI	DON	Agence Francaise de Developpement	4 300 000 000	-
	Base productive et infrastructures agropastorales	APPUI AU PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE/PAPASEN SENEGAL	EMP	AICS/Italie	900 000 000	900 000 000
	Base productive et infrastructures agropastorales	Programme résilience système alimentaire Afrique Ouest	EMP	BANQUE MONDIALE	26 599 630 039	10 000 000 000
	Base productive et infrastructures agropastorales	Programme résilience système alimentaire Afrique Ouest	EMP	FIDA	5 200 000 000	1 000 000 000
	Base productive et infrastructures agropastorales	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ET TRANSITION AGROECOLOGIQUE DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL (DELTA) / SAED	DON	Agence Francaise de Developpement	3 000 000 000	1 550 000 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
	Base productive et infrastructures agropastorales	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ET TRANSITION AGROECOLOGIQUE DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL (DELTA) / SAED	EMP	Agence Francaise de Developpement	24 522 613 490	-
	Base productive et infrastructures agropastorales	Programme Intégré de Developpement des Filières Agrolimentaire (PIDECA)	DON	AICS/Italie	625 296 281	625 296 281
	Base productive et infrastructures agropastorales	Programme Intégré de Developpement des Filières Agrolimentaire (PIDECA)	EMP	AICS/Italie	1 667 967 460	1 667 967 460
	Base productive et infrastructures agropastorales	PROJET D'APPUI AU PASTORALISME(PRASP)	DON	BANQUE MONDIALE	530 000 000	530 000 000
	Base productive et infrastructures agropastorales	PROJET D'APPUI AU PASTORALISME(PRASP)	EMP	BANQUE MONDIALE	3 796 386 072	1 600 000 000
	Base productive et infrastructures agropastorales	PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT AGRICOLE AU SENEGAL (PRODAC)/BID	EMP	BID	15 000 000	15 000 000
	Base productive et infrastructures agropastorales	PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR RIZ DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL	EMP	BID	-	-
	Base productive et infrastructures agropastorales	PROJET DE PRODUCTION DE RIZ IRRIGUE DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL / SAED	EMP	JICA/Japon	17 788 000 000	2 848 000 000
	Base productive et infrastructures agropastorales	PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DES PIV DE PODOR / SAED	EMP	BOAD	102 430 000	102 430 000
	Base productive et infrastructures agropastorales	PROJET DE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE POST- COVID (PRSAN-PC)	DON	BAD/FAD	4 135 521 215	4 135 521 215
	Base productive et infrastructures agropastorales	PROJET DE VALORISATION DES EAUX_ DEVELOPPEMENT CHAINES DE VALEUR (PROVALE-CV)	EMP	BAD/FAD	200 000 000	200 000 000
	Base productive et infrastructures agropastorales	PROJET D'IMPULSION DE LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE DURABLE PHASE 1 DE L'APPROCHE PROGRAMMATIQUE MULTIPHASE (MPA) DE LA BANQUE MONDIALE	EMP	BANQUE MONDIALE	98 875 000 000	24 718 750 000
	Base productive et infrastructures agropastorales	PROJET REGIONAL DE CARTOGRAPHIE DE FERTILISATION DES SOLS	EMP	BID	480 000 000	480 000 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
	Base productive et infrastructures agropastorales	RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION	EMP	BAD/FAD	2 000 000 000	2 000 000 000
	Base productive et infrastructures agropastorales	RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION	EMP	BOAD	3 500 000 000	3 500 000 000
	Financement, recherche, formation et appui conseil	Initiative axée sur le marché numérique pour l'automatisation économique et l'inclusion financière des petites exploitantes agricoles(SDMo4SFI)	DON	BAD/FAD	384 387 500	384 387 500
	Financement, recherche, formation et appui conseil	PROJET D'APPUI A L'INSERTION DES JEUNES RURAUX AGRI-PRENEURS (Agri-jeunes Tekki Ndawgni)	EMP	FIDA	2 800 000 000	2 800 000 000
	Production et valorisation des produits végétaux	PROGRAMME CONJOINT SAHEL EN RÉPONSE AUX DÉFIS COVID-19, CONFLITS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES (SD3) FAO/FIDA/PAM/ G5 SAHEL + SÉNÉGAL (SD3C)	DON	FIDA	824 853 282	824 853 282
	Production et valorisation des produits végétaux	PROGRAMME AFRICAIN DE GESTION INTEGREE DES RISQUES CLIMATIQUES (AICRM)	DON	FIDA	301 957 437	301 957 437
	Production et valorisation des produits végétaux	PROGRAMME POUR LA COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE AXE SUR LES RESULTATS / VOLET ELEVAGE	EMP	BANQUE MONDIALE	1 000 000 000	1 000 000 000
	Production et valorisation des produits végétaux	PROGRAMME POUR LA COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE AXE SUR LES RESULTATS / VOLET ELEVAGE	EMP	FIDA	1 000 000 000	1 000 000 000
	Production et valorisation des produits végétaux	PROJET D'APPUI A LA STRATEGIE DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE DU SENEGAL (PASS SENEGAL)	EMP	FIDA	3 500 000 000	2 000 000 000
	Production et valorisation des produits végétaux	PROJET D'INTENSIFICATION ECO-SOUTENABLE DE L'AGRICULTURE DANS LES NIAYES ET ENVIRON (PIESAN) PHASE 2	EMP	AICS/Italie	13 581 640 000	-
Total Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage					221 630 682 776	64 184 163 175
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Élémentaire	PROGRAMME "Faire l'Ecole"	DON	AICS/Italie	820 044 200	820 044 200

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
	Enseignement Élémentaire	PROJET D'AMELIORATION DES APPRENTISSAGES EN MATHÉMATIQUES A L'ELEMENTAIRE ET AU MOYEN GENERAL (PAAME-MG)	DON	JICA/Japon	220 090 900	220 090 900
	Enseignement Élémentaire	PROJET D'AMELIORATION DES PERFORMANCES DU SECTEUR DE L'EDUCATION (PAPSE)	EMP	BANQUE MONDIALE	10 330 000 000	8 000 000 000
	Enseignement Élémentaire	PROJET DE REMPLACEMENT DES ABRIS PROVISOIRES (LOT 2) /ANT	EMP	BOAD	10 853 892 623	3 784 790 000
	Enseignement Élémentaire	PROJET DE REMPLACEMENT DES ABRIS PROVISOIRES / ANT	EMP	BOAD	9 953 472 838	3 310 000 000
	Enseignement Élémentaire	PROJET DE REMPLACEMENT DES ABRIS PROVISOIRES LOT 4	EMP	BOAD	9 154 220 349	3 050 000 000
	Pilotage ministériel, gestion et coordination admi	PROGRAMME MULTI-PHASE EDUCATION ET COMPETENCES PforR	EMP	BANQUE MONDIALE	56 500 000 000	5 000 000 000
Total Ministère de l'Education Nationale					97 831 720 910	24 184 925 100
Ministère de la Jeunesse et des Sports	Développement de la pratique et des performances sportives	FOURNITURE ET EQUIPEMENT POUR LA FEDERATION NATIONALE DE JUDO	DON	JICA/Japon	394 999 974	394 999 974
Ministère de la Jeunesse et des Sports	Promotion sociale et économique des jeunes	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CITOYENNETE	EMP	BIDC	3 600 000 000	3 600 000 000
Total Ministère de la Jeunesse et des Sports					3 994 999 974	3 994 999 974
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Offre de soins de qualité	PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'HOPITAL LE DANTEC	EMP	Société générale France	11 300 000 000	11 300 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Offre de soins de qualité	Projet de Renforcement du Système de Santé et Protection sociale 2026-2030	EMP	BANQUE MONDIALE	12 300 000 000	12 300 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Offre de soins de qualité	REHABILITATION DE L'HOPITAL REGIONAL AHMET SAKHIR NDIEGUENE DE THIES	DON	JICA/Japon	9 598 992 680	9 598 992 680
Total Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique					33 198 992 680	33 198 992 680
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Cadre de vie	PROJET DE PROMOTION DE LA GESTION INTEGREE ET DE L'ECONOMIE DES DECHETS SOLIDES AU SENEGAL (PROMOGED)	DON	Agence Francaise de Developpement	775 720 000	775 720 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Cadre de vie	PROJET DE PROMOTION DE LA GESTION INTEGREE ET DE L'ECONOMIE DES DECHETS SOLIDES AU SENEGAL (PROMOGED)	EMP	AECID/Espagne	8 515 699 089	5 020 000 000
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Cadre de vie	PROJET DE PROMOTION DE LA GESTION INTEGREE ET DE L'ECONOMIE DES DECHETS SOLIDES AU SENEGAL (PROMOGED)	EMP	BANQUE MONDIALE	10 999 968 606	9 000 000 000
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées	PROJET D'APPUI A LA POLITIQUE D'AIRES MARINES PROTEGEES DU SENEGAL A TRAVERS LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DURABLE DES MANGROVES DE LA CASAMANCE ET DU SINE SALOUM	DON	Agence Française de Développement	1 532 649 433	1 532 649 433
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Lutte contre les pollutions nuisances et les effets néfastes des CC et promotion de la trans. écolo.	PROGRAMME DE GESTION DE LA POLLUTION ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE EN AFRIQUE	DON	BANQUE MONDIALE	15 000 000	15 000 000
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Lutte contre les pollutions nuisances et les effets néfastes des CC et promotion de la trans. écolo.	PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	EMP	BANQUE MONDIALE	9 052 447 901	6 000 000 000
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Lutte contre les pollutions nuisances et les effets néfastes des CC et promotion de la trans. écolo.	PROJET D'INVESTISSEMENT POUR LA RESILIENCE DES ZONES COTIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST (WACA Sénégal)	EMP	BANQUE MONDIALE	4 276 104 084	2 260 000 000
Total Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique					35 167 589 113	24 603 369 433
Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	Famille, Enfance et Protection sociale des groupes vulnérables	PROJET D'APPUI A LA PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE (PAPSA)	EMP	BANQUE MONDIALE	28 250 000 000	20 000 000 000
Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	Famille, Enfance et Protection sociale des groupes vulnérables	Projet de Renforcement du Système de Santé et Protection sociale 2026-2030	EMP	BANQUE MONDIALE	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	Genre et Autonomisation économique des femmes	AUTONOMISATION DES FEMMES ET DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE AU SAHEL/ SWEDD SENEGAL	EMP	BANQUE MONDIALE	10 000 000 000	10 000 000 000
Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	Genre et Autonomisation économique des femmes	PROGRAMME D'APPUI POUR LE RENFORCEMENT DE L'ENTREPRENARIAT ET DU LEADERSHIP DES FEMMES ET DES JEUNES (PAREL/F)	DON	CDP/Italie	732 400 000	732 400 000
Total Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités					39 982 400 000	31 732 400 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement de l'emploi	Projet d'Appui à la Création d'Emplois pour les Jeunes au Sénégal (PACES)	DON	AICS/Italie	983 935 500	983 935 500
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement de l'emploi	PROJET D'APPUI AUX JEUNES POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI EN MILIEU RURAL (PAJER)	EMP	BOAD	750 000 000	310 000 000
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement des offres de formation professionnelle et technique	Projet d'Appui à l'Insertion professionnelle des Jeunes et des Femmes formés (PAJEF)	DON	AICS/Italie	1 300 000 000	1 300 000 000
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement des offres de formation professionnelle et technique	PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES DANS LES SECTEURS PORTEURS (PDCEJ)	EMP	BAD/FAD	2 007 215 184	1 474 915 000
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement des offres de formation professionnelle et technique	PROJET DE CONSTRUCTION DE 23 CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE / ANT	EMP	DEUTSCH BANK	34 109 920 000	13 000 000 000
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement des offres de formation professionnelle et technique	PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE L'ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE SENEGAL-JAPON (CFPT S/J) A DIAMNIADIO	DON	JICA/Japon	5 000 000 000	5 000 000 000
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement des offres de formation professionnelle et technique	Projet de soutien à la Territorialisation des Politiques d'Insertion professionnelle des Jeunes et des Femmes (PATIP-JF)	DON	AICS/Italie	737 999 983	737 999 983
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement des offres de formation professionnelle et technique	PROMOTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (PFPE)	DON	KFW/RFA	1 927 000 000	1 927 000 000
Total Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique					46 816 070 667	24 733 850 483
Charges non Réparties	DOTATION CHARGES NON REPARTIES	RESERVE DE GESTION	DON	Non identifié	30 000 000 000	8 182 983 327
Charges non Réparties	DOTATION CHARGES NON REPARTIES	RESERVE DE GESTION	EMP	Non identifié	100 000 000 000	57 101 626 293
Total Charges non Réparties					130 000 000 000	65 284 609 620
Ministère des Télécommunications et du Numérique	Développement de l'Economie numérique	PROGRAMME DE LA DIGITALISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (PRODAP)	DON	KFW/RFA	13 584 519 281	13 584 519 281

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
Ministère des Télécommunications et du Numérique	Gouvernance et Souveraineté numériques	Projet d'accélération de l'économie numérique au Sénégal (PAENS) / ANT	EMP	BANQUE MONDIALE	18 195 000 000	14 000 000 000
Ministère des Télécommunications et du Numérique	Gouvernance et Souveraineté numériques	PROJET DU PARC DES TECHNOLOGIES NUMERIQUES (PTN) / ANT	EMP	BOAD	9 387 000 000	9 387 000 000
Total Ministère des Télécommunications et du Numérique					41 166 519 281	36 971 519 281
Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire	Développement de l'économie sociale et solidaire	PROGRAMME D'APPUI A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	DON	AICS/Italie	655 957 000	655 957 000
Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire	Renforcement de la microfinance	PROGRAMME DE CONTRASTE A LA MIGRATION ILLEGALE A TRAVERS L'APPUI AU SECTEUR PRIVE (PLASEPRI II)	EMP	AICS/Italie	-	-
Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire	Renforcement de la microfinance	PROGRAMME DE PROMOTION DE LA MICROFINANCE ISLAMIQUE (PROMISE)	EMP	BID	340 000 000	340 000 000
Total Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire					995 957 000	995 957 000
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	ENERGIE SOLAIRE POUR L'AUTONOMISATION ET LE RENFORCEMENT ÉCONOMIQUE DES FEMMES EN MILIEU RURAL AU SÉNÉGAL (ESAREF)	DON	KFW/RFA	9 839 355 000	-
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	La livraison et l'installation d'équipements et de matériels de réseaux HTA/BT pour la réalisation de 296 km de dorsales et l'électrification de 700 localités par SAGEMCOM (PUELEC 1)	EMP	JP MORGAN	28 302 180 752	15 000 000 000
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	PROGRAMME NATIONAL D'ECLAIRAGE PUBLIC (EX PROJET D'INSTALLATION DE 100 000 LAMPADAIRES SOLAIRES)	EMP	DEUTSCH BANK	89 683 523 104	20 000 000 000
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	PROGRAMME NATIONAL D'ECLAIRAGE PUBLIC (EX PROJET D'INSTALLATION DE 100 000 LAMPADAIRES SOLAIRES)	EMP	Standard Chartered Bank/ Royaume Uni	15 206 839 163	5 000 000 000
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	PROJET AGRIVOLTAÏSME : INNOVATION ET VALORISATION AUTONOME EN ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE DANS L'AGROBUSINESS (INNOVAGRO-PV)	DON	Commission européenne	16 398 925 000	-

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA BOUCLE 225 KV (PHASE 2)	EMP	BOAD	300 000 000	300 000 000
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SOLAIRES	EMP	BID	2 640 000 000	1 000 000 000
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SOLAIRES	EMP	BOAD	3 100 000 000	500 000 000
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE / ANT	EMP	Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement	2 700 000 000	2 700 000 000
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	PROJET D'INSTALLATION DE CHAMBRES FROIDES SOLAIRES POUR LA CONSERVATION DE PRODUITS AGRICOLES DANS LES NIAYES	DON	AICS/Italie	3 279 785 000	-
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	PROJET D'INSTALLATION DE CHAMBRES FROIDES SOLAIRES POUR LA CONSERVATION DE PRODUITS AGRICOLES DANS LES NIAYES	EMP	AICS/Italie	4 591 699 000	-
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	PROJET FONDS VERT CLIMAT KFW/IPEX BOAD ET ASER	DON	BOAD	500 000 000	500 000 000
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Accès universel à une énergie compétitive et durable	PROJET FONDS VERT CLIMAT KFW/IPEX BOAD ET ASER	EMP	BOAD	10 000 000 000	2 000 000 000
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	Optimisation de l'exploitation des ressources en hydrocarbures	PROJET DE CONSTRUCTION DU RESEAU GAZIER NORD / ANT / Société RGS	EMP	BANQUE MONDIALE	16 950 000 000	3 390 000 000
Total Ministère de l'Énergie et du Pétrole					203 492 307 019	50 390 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	ASSAINISSEMENT URBAIN ET VOIRIES ET RESEAUX DIVERS DU PÔLE URBAIN DE DIAMNIADIO/PLAN D'ASSAINISSEMENT DE DIAMNIADIO	EMP	BIDC	21 000 000 000	18 000 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	ASSAINISSEMENT URBAIN ET VOIRIES ET RESEAUX DIVERS DU PÔLE URBAIN DE DIAMNIADIO/PLAN D'ASSAINISSEMENT DE DIAMNIADIO	EMP	BOAD	15 970 000 000	13 970 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CASAMANCE (PDEC) / ANT	EMP	BANQUE MONDIALE	15 417 857 143	14 000 000 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	PROJET D'AMENAGEMENT DE VOIERIES ET DE RESEAUX DIVERS ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES DE LA ZONE ECONOMIQUE SPECIALE INTEGREE DE DIASS (ZESID)	EMP	BOAD	7 000 000 000	7 000 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PROGEP) - Phase 2 / ANT	DON	Fonds Nordique de Développement	2 700 000 000	2 700 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PROGEP) - Phase 2 / ANT	EMP	BAD/FAD	540 000 000	540 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PROGEP) - Phase 2 / ANT	EMP	BANQUE MONDIALE	36 545 000 000	15 000 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	PROJET DE RELEVEMENT D'URGENCE ET DE RESILIENCE A SAINT-LOUIS (SERRP)/ADM / ANT	EMP	BANQUE MONDIALE	8 000 000 000	8 000 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Financement du développement territorial	PROJET D'APPUI AUX COMMUNES ET AUX AGGLOMERATIONS AU SENEGAL/ADM / ANT	EMP	Agence Francaise de Developpement	16 000 000 000	10 000 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Financement du développement territorial	PROJET D'APPUI AUX COMMUNES ET AUX AGGLOMERATIONS AU SENEGAL/ADM / ANT	EMP	BANQUE MONDIALE	11 000 000 000	11 000 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Financement du développement territorial	Projet de renforcement des capacités ADM	DON	Agence Francaise de Developpement	70 000 000	70 000 000
Total Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires					134 242 857 143	100 280 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT, LA RESILIENCE ET LA VALORISATION DE L'EAU EN AFRIQUE DE L'OUEST (DREVE)	EMP	BANQUE MONDIALE	63 000 000 000	-
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN MILIEU RURAL PHASE 2 / ANT	EMP	Eximbank/Chine	13 200 000 000	13 200 000 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE DESSALEMENT D'EAU DE MER SUR LA GRANDE COTE / SONES	EMP	BADEA	166 000 000 000	-
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE DESSALEMENT D'EAU DE MER SUR LA GRANDE COTE / SONES	EMP	Fonds saoudien pour le Développement (FSD)	110 000 000 000	-
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	PROJET DE REALISATION D'UNE UNITE DESSALEMENT EAU DE MER	EMP	JICA/Japon	21 976 496 449	1 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	PROJET INTEGRE DE SECURITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (PISEA-Phase 1 volet Eau) / ANT	EMP	BANQUE MONDIALE	31 056 104 883	8 085 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	PROJET DE DEPOLLUTION DE LA BAIE DE HANN	DON	Agence Francaise de Developpement	17 707 805 000	17 707 805 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	PROJET DE DEPOLLUTION DE LA BAIE DE HANN	DON	PAYS BAS	8 500 000 000	8 500 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	PROJET DE DEPOLLUTION DE LA BAIE DE HANN	EMP	Agence Francaise de Developpement	8 230 000 000	8 230 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	PROJET DE DEPOLLUTION DE LA BAIE DE HANN	EMP	Banque de développement de Chine/ Chine	8 548 705 000	4 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	PROJET DE DEPOLLUTION DE LA BAIE DE HANN	EMP	PAYS BAS	3 680 230 000	2 620 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	PROJET D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DANS LA REGION DE DAKAR (PAAD)	DON	Agence Francaise de Developpement	4 000 000 000	4 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	PROJET D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DANS LA REGION DE DAKAR (PAAD)	EMP	Agence Francaise de Developpement	7 432 415 477	3 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	PROJET D'ASSAINISSEMENT DES 10 VILLES	EMP	BOAD	4 430 000 000	2 130 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DES COMMUNE DE DAGANA RICHARDTOLL ET PODOR	DON	AECID/Espagne	10 304 000 000	8 204 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	PROJET INTEGRE DE SECURITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (PISEA-Phase 1 volet Assainissement)/ ANT	EMP	BANQUE MONDIALE	10 500 000 000	7 865 000 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Gestion Intégrée des Ressources en Eau	PROJET D'AMELIORATION DE LA MOBILISATION DES EAUX RENOUVELABLES DANS LES BASSINS VERSANTS DU NANIJA BOLONG / ANT	EMP	BID	9 390 000 000	7 390 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Gestion Intégrée des Ressources en Eau	Projet de Protection des ressources en eau de la zone de captage de Pout à travers des solutions fondées sur la nature	DON	Agence Francaise de Developpement	1 320 568 636	1 320 568 636
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Gestion Intégrée des Ressources en Eau	PROJET INTEGRE DE SECURITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (PISEA-Phase 1 volet GIRE) / ANT	EMP	BANQUE MONDIALE	3 120 000 000	3 120 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	PROJET INTEGRE DE SECURITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (PISEA-Phase 1 volet Appui institutionnel) / ANT	EMP	BANQUE MONDIALE	930 000 000	930 000 000
Total Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement					503 326 325 445	101 302 373 636
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Accompagnement et financement des PME/PMI	PROGRAMME EMPLOI, TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET RELANCE (PETER) / VOLET PME	EMP	BANQUE MONDIALE	10 000 000 000	8 000 000 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Accompagnement et financement des PME/PMI	PROJET D'APPUI A L'ACCELERATION INDUSTRIELLE, A LA COMPETITIVITE ET A L'EMPLOI (PAAICE)	EMP	BAD/FAD	10 000 000 000	10 000 000 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Développement des pôles et filières industrielles compétitives	PROJET DE MISE EN PLACE D'UN AGROPOLE AU SUD / ANT	EMP	BAD/FAD	9 581 013 735	9 577 900 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Développement des pôles et filières industrielles compétitives	PROJET DE MISE EN PLACE D'UN AGROPOLE AU SUD / ANT	EMP	BID	10 200 785 000	10 200 785 000
Total Ministère de l'Industrie et du Commerce					39 781 798 735	37 778 685 000
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement du transport aérien	AEROVILLE DE DIASS	DON	AECID/Espagne	500 000 000	500 000 000
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	PPROJET DE RESTRUCTURATION GLOBALE DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN DE DAKAR	EMP	Agence Francaise de Developpement	41 490 318 024	5 000 000 000
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	PROJET DE MOBILITÉ VERTE AU SÉNÉGAL: PAMUS	EMP	BANQUE MONDIALE	58 000 000 000	8 000 000 000
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	PROJET PILOTE DE BUS RAPID TRANSIT (BRT)	EMP	BANQUE MONDIALE	6 000 000 000	6 000 000 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	PROJET PILOTE DE BUS RAPID TRANSIT (BRT)	EMP	BEI	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	PROJET SYSTÈME DE GESTION INTELLIGENTE DU TRAFIC (ITS) / ANT	EMP	BOAD	63 440 283 903	8 290 000 000
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	PROJET SYSTÈME DE GESTION INTELLIGENTE DU TRAFIC (ITS) / ANT	EMP	BRIDGE BANK	11 407 108 924	-
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA DESSERTE FERROVIAIRE DAKAR-AIBD	EMP	BAD/FAD	2 460 000 000	2 460 000 000
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA DESSERTE FERROVIAIRE DAKAR-AIBD	EMP	BADEA	1 120 000 000	1 120 000 000
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA DESSERTE FERROVIAIRE DAKAR-AIBD	EMP	BOAD	1 120 000 000	1 120 000 000
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA DESSERTE FERROVIAIRE DAKAR-AIBD	EMP	BPI FRANCE	2 000 000 000	2 000 000 000
Total Ministère des Transports Terrestres et Aériens					188 537 710 851	35 490 000 000
Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Développement de l'Offre touristique	PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE SAINT LOUIS ET SA REGION	DON	Agence Francaise de Developpement	2 220 220 259	2 220 220 259
Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Développement de l'Offre touristique	PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE SAINT LOUIS ET SA REGION	EMP	Agence Francaise de Developpement	303 049 300	98 559 300
Total Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme					2 523 269 559	2 318 779 559
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Education supérieure	Appui au Développement du Campus Franco-Sénégalais (CFS)	DON	Agence Francaise de Developpement	-	-
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Education supérieure	PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ISEP DE MBACKE / ANT	DON	KFW/RFA	5 196 236 830	1 754 916 830
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Education supérieure	PROJET ESPOIR - CONSTRUCTION DES INSTITUTS SUPERIEURS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (ISEP) / ANT	DON	Agence Francaise de Developpement	29 151 940 820	18 160 000 000

Libellé section	Libellé programme	Libellé chapitre	Type financement	Libellé bailleur	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Education supérieure	PROJET ESPOIR - CONSTRUCTION DES INSTITUTS SUPERIEURS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (ISEP) / ANT	EMP	BANQUE MONDIALE	29 430 165 000	3 000 000 000
Total Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation					63 778 342 650	22 914 916 830
TOTAL					2 626 989 301 947	1 055 000 000 000

**ANNEXE XII : RÉPARTITION PAR SECTION DU PLAFOND D'AUTORISATION DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ÉTAT POUR
L'ANNÉE 2027**

CODE SECTION	SECTION	PLAFOND D'EMPLOIS 2027
21	PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	1 604
25	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	16
27	COUR SUPRÊME	78
28	COUR DES COMPTES	200
30	PRIMATURE	811
31	MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION AFRICAINE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES SÉNÉGALAIS DE L'EXTÉRIEUR	977
32	MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES	46 624
33	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	24 861
34	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	4 743
35	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA RÉFORME DU SERVICE PUBLIC	627
40	MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME	379
41	MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES	157
43	MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN	6 242
48	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE	1 364
50	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE	101 855
51	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	440
54	MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE	13 614
56	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	2 209
57	MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS	663
59	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	5 270
60	CHARGES NON RÉPARTIES	9
63	MINISTÈRE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DU NUMÉRIQUE	101

CODE SECTION	SECTION	PLAFOND D'EMPLOIS 2027
64	MINISTÈRE DE LA MICROFINANCE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	74
66	MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DU PÉTROLE	168
67	MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES	541
68	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	159
69	MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	53
70	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE	553
72	MINISTÈRE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS	155
74	MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	350
75	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	200
83	MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE	62
Total général		215 158

ANNEXE XIII : LISTE DES TRANSFERTS AUX SERVICES NON PERSONALISES DE L'ETAT (SNPE)

Code section	Libelle section	Code chapitre	Libellé chapitre	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
31	Ministère de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	11600110100	Direction Administration Générale Equipement	549 316 624	549 316 624
31	Ministère de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	12200060100	Direction des Organisations internationales	1 000 000 000	1 000 000 000
31	Ministère de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	12207830110	Direction de l'Intégration africaine et du Panafricanisme	1 977 000 000	1 977 000 000
33	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	12200390100	Direction de la Protection Civile	50 000 000	50 000 000
33	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	39703250000	Programme de Sureté et de Sécurité Nationale	500 000 000	500 000 000
33	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	11600010710	Ecole nationale des Sapeurs-Pompiers (ENSP)	188 241 645	188 241 645
34	Ministère de la Justice	11900850110	Contribution Cour pénale internationale	56 500 000	56 500 000
34	Ministère de la Justice	11900950110	Contribution du Sénégal au Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP)	112 048 310	112 048 310
34	Ministère de la Justice	11900980110	Contribution du Sénégal à l'OHADA	365 258 751	365 258 751
34	Ministère de la Justice	11900990110	Contribution statutaire du Sénégal à la Cour Permanente d'Arbitrage (CPA)	6 347 000	6 347 000
34	Ministère de la Justice	11901000110	Contribution du Sénégal au Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO)	31 060 810	31 060 810
34	Ministère de la Justice	11901020110	Contribution du Sénégal au budget de l'Association des Services correctionnels de l'Afrique (ASCA)	45 000 000	45 000 000

Code section	Libelle section	Code chapitre	Libellé chapitre	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
35	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service Public	11702670000	EVACUATIONS SANITAIRES	50 000 000	50 000 000
35	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service Public	11900960110	Contribution au Centre africain de Formation et de Recherche administrative pour le Développement (CAFRAD)	15 000 000	15 000 000
40	Ministère des Pêches et de l'Economie maritime	11100300100	Cabinet	270 000 000	270 000 000
40	Ministère des Pêches et de l'Economie maritime	11700710100	Ecole Nationale de Formation Maritime	39 890 000	39 890 000
40	Ministère des Pêches et de l'Economie maritime	34900300110	Centre de recherche océanographique de dakar thiaroye (CRODT)	95 000 000	95 000 000
41	Ministère des Infrastructures	39610070110	PROJET DE CONSTRUCTION DE RESIDENCES UNIVERSITAIRES / ANT	12 900 000 000	12 900 000 000
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	11101240110	Fonds stabilisation	55 200 000 000	55 200 000 000
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	11400090100	Inspection Générale Finances	210 000 000	210 000 000
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	11400120100	Direction du Contrôle interne DGID	51 770 000	51 770 000
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	11400150100	Direction de l'Audit et du Contrôle	34 824 704	34 824 704
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	11901030110	Contribution du Sénégal à l'Initiative collaborative pour la Réforme budgétaire en Afrique (CABRI)	422 000 000	422 000 000
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	11901150110	Cotisation du Sénégal à l'African Capacity Building Fondation (ACBF)	93 937 500	93 937 500

Code section	Libelle section	Code chapitre	Libellé chapitre	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	12100100100	Direction générale des Douanes	64 000 000	64 000 000
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	12100380110	Direction générale du Secteur financier	35 777 500	35 777 500
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	12206200110	Direction du Contrôle interne (DGB)	242 400 000	242 400 000
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	12207970110	Direction de l'Audit et du Contrôle interne - GFD	100 000 000	100 000 000
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	23700010000	Modernisation de l'Administration des Douanes	9 000 000 000	9 000 000 000
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	39202070000	PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES (PROMAD)	32 000 000 000	25 000 000 000
48	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	11101280110	Cabinet	670 604 113	670 604 113
48	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	11700780110	CFPH de Camberène	53 855 000	53 855 000
48	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	11700870210	CNFTAGR de Ziguinchor	37 042 000	37 042 000
48	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	11700980410	Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales de Saint-Louis	30 142 000	30 142 000
48	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	12200590000	DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES	53 104 347	53 104 347

Code section	Libelle section	Code chapitre	Libellé chapitre	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
48	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	34200070110	Subvention prix producteur riz PADDY	2 861 273 009	2 861 273 009
48	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	39608610000	AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE	112 650 000 000	112 650 000 000
48	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	39704779999	MECANISATION AGRICOLE: Ex PROGRAMME EQUIPEMENT MONDE RURAL (CAC) / ANT	8 000 000 000	8 000 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	11400330100	Direction Enseignement Moyen secondaire Général (D.E.M.S.G.)	731 441 145	731 441 145
50	Ministère de l'Education Nationale	12200940100	Direction de l'Enseignement Élémentaire	1 361 000 000	1 361 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	12201100100	Maison d'Education Mariama Ba	58 800 000	58 800 000
50	Ministère de l'Education Nationale	12201350100	DIRECTION EDUCATION PRESCOLAIRE	139 252 000	139 252 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23403301000	CRFPE KOLDA	126 000 000	126 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23403310400	CRFPE SAINT LOUIS	144 000 000	144 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23403330800	CRFPE LOUGA	108 000 000	108 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23403450700	CRFPE Germaine LEGOF THIES	133 200 000	133 200 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23403640610	CRFPE KAOLACK	147 600 000	147 600 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23403650200	CRFPE ZIGUINCHOR	81 000 000	81 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23405330500	CRFPE TAMBACOUNDA	117 000 000	117 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23405340900	CRFPE FATICK	162 000 000	162 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23405350300	CRFPE DIOURBEL	115 200 000	115 200 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23408011310	CRFPE DE SEDHIOU	90 000 000	90 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23501000000	ECOLE ELEMENTAIRE NATIONALE	20 087 010 064	20 087 010 064
50	Ministère de l'Education Nationale	23607681410	CRFPE KEDOUGOU	36 000 000	36 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23607771210	CRFPE KAFFRINE	72 000 000	72 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23609740310	Lycée Scientifique d'Excellence Diourbel	45 000 000	45 000 000

Code section	Libelle section	Code chapitre	Libellé chapitre	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
50	Ministère de l'Education Nationale	23800490130	CRFPE DAKAR	198 000 000	198 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23801041110	CRFPE MATAM	36 000 000	36 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23805461210	Lycée Nation-Armée pour la Qualité et l'Equité (LYNAQE) de Kaffrine	116 410 000	116 410 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23807451310	Lycée Nation-Armée pour la Qualité et l'Equité (LYNAQE) de Sédhiou	115 050 000	115 050 000
50	Ministère de l'Education Nationale	23900030131	Lycée Daara Rama	33 810 000	33 810 000
50	Ministère de l'Education Nationale	26900030401	Ecoles sénégalaises de l'extérieur (Djeddah et Banjul)	364 551 152	364 551 152
51	Ministère de la Jeunesse et des Sports	12100020000	Direction générale des Sports	44 172 622	44 172 622
51	Ministère de la Jeunesse et des Sports	12202580710	CNEPS	118 360 000	118 360 000
51	Ministère de la Jeunesse et des Sports	12319590000	Convention d'Objectifs/Subventions aux fédérations	1 000 000 000	1 000 000 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	11702050400	CENTRE DE FORMATION REGIONALE DE SAINT LOUIS	30 519 000	30 519 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	11702120100	ECOLE NATIONALE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX SPECIALISES	159 083 000	159 083 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	11901060110	Contribution du Sénégal à l'Organisation mondiale de la Santé	75 000 000	75 000 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	11901070110	Contribution du Sénégal à la Coalition pour les Innovations en matière de Préparation aux Epidémies (CEPI)	111 808 320	111 808 320
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	11901100110	Subvention des médicaments / lutte contre la tuberculose	1 900 000 000	1 900 000 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	11901110110	Subvention des médicaments / lutte contre le cancer	2 000 000 000	2 000 000 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	11901120110	Subvention des médicaments / lutte contre le diabète	565 000 000	565 000 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	11901130110	Subvention des médicaments / lutte contre le SIDA	3 000 000 000	3 000 000 000

Code section	Libelle section	Code chapitre	Libellé chapitre	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	11901140110	Subvention aux vaccins / Programme Elargi de Vaccination	6 174 598 449	6 174 598 449
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	12202880100	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	1 530 691 000	1 530 691 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	12909560000	Lutte contre la mortalité maternelle / Produits contraceptifs et médicaments	700 000 000	700 000 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	23400020200	CENTRE REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE DE ZIGUINCHOR	23 380 000	23 380 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	23400321000	CENTRE REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE DE KOLDA	22 638 000	22 638 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	23401410700	CENTRE REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE DE THIES	33 115 000	33 115 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	23504910310	Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière de DIOURBEL	20 000 000	20 000 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	23505060600	CENTRE DE FORMATION REGIONAL DE KAOLACK	31 850 000	31 850 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	23604720500	CENTRE DE FORMATION REGIONALE DE TAMBA	29 977 000	29 977 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	23606261100	Centre Régional de Formation en Santé de Matam	24 123 000	24 123 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	34300020110	Contribution au Fonds Mondial / Sida,Tuberculose, Paludisme	100 000 000	100 000 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	34300070140	Etablissement Public de Santé Roi Baudouin	359 000 000	359 000 000
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	39501320000	APPUI AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE / CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) / ANT	2 079 413 580	2 079 413 580

Code section	Libelle section	Code chapitre	Libellé chapitre	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
56	Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	11100380100	Cabinet du Ministre	331 189 332	331 189 332
56	Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	11500300200	Centre National des Techniciens E F C & Parcs Nat	50 000 000	50 000 000
57	Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	11704020110	Service des actions sociales	2 016 848 496	2 016 848 496
57	Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	12205120110	Direction Promotion et Protection des groupes vulnérables	50 000 000	50 000 000
57	Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	12205130110	Direction Promotion et Protection Personnes Handicapées	85 264 800	85 264 800
59	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	11700220000	BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE A L'ETRANGER	70 000 000	70 000 000
59	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	11900630111	Bourses nationales	1 000 000 000	1 000 000 000
59	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	23504490100	ENSEIGNEMENT PRIVE TECHNIQUE	70 000 000	70 000 000
60	Charges non Réparties	12203440100	Provisions et imprévues	1 665 903 969	1 665 903 969
60	Charges non Réparties	12203470100	Dotation au CST	2 133 266 584	2 133 266 584
60	Charges non Réparties	12205290110	Autres charges non réparties	11 154 219 536	11 154 219 536
60	Charges non Réparties	12909390000	Convention croisement de dettes	1 079 902 651	1 079 902 651
60	Charges non Réparties	12909670000	Contribution du Sénégal à AFRITAC	131 629 200	131 629 200
60	Charges non Réparties	39501390000	FONDS DE CALAMITE	1 000 000 000	1 000 000 000
63	Ministère des Télécommunications et du Numérique	11702260100	Direction de l'Administration Générale Equipement	37 648 329	37 648 329

Code section	Libelle section	Code chapitre	Libellé chapitre	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
66	Ministère de l'Énergie et du Pétrole	39201820000	PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE AU SENEGAL / SENELEC / (EX Projet d' Appui à la Transition Mix énergétique propre au Sénégal (PATMEPS))	1 177 000 000	1 177 000 000
67	Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	12900790110	Ristournes aux Communes	6 105 667 172	6 105 667 172
67	Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	12909460000	Contribution ONU HABITAT	88 241 645	88 241 645
68	Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	12319230000	Contribution à l'Agence panafricaine Intergouvernementale Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA)	70 000 000	70 000 000
68	Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	34100320110	Contribution AMCOW, ZIE, Convention sur l'eau 1992	150 000 000	150 000 000
69	Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions	34400060110	Rémunération services publics / Fonds d'aide Presse	1 900 000 000	1 900 000 000
70	Ministère de l'Industrie et du Commerce	11101350110	Cabinet	160 734 303	160 734 303
72	Ministère des Transports Terrestres et Aériens	39500420199	PRIME A LA CASSE (PAMU)	150 000 000	150 000 000
74	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	11101380110	Cabinet	24 000 809	24 000 809
74	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	11701530100	Ecole nationale Formation Hôtelière	17 500 000	17 500 000
74	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	39802250000	PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CREDIT HOTELIER ET TOURISTIQUE	465 466 046	465 466 046
75	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	11501350110	Contribution aux organismes internationaux	831 725 057	831 725 057

Code section	Libelle section	Code chapitre	Libellé chapitre	LFI 2027 AE	LFI 2027 CP
75	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	12100160100	Services des Bourses de Paris	267 008 000	267 008 000
75	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	12202430100	Direction des Bourses Nationales	70 000 000 000	70 000 000 000
75	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	12202440100	Direction des Bourses (Bourses Ens. Sup Etranger)	8 826 300 000	8 826 300 000
75	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	12309190110	Contribution à l'Institut de l'Université des Nations Unis	53 921 943	53 921 943
75	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	12900380820	SERVICE DES BOURSES DE CAIRE	25 000 000	25 000 000
75	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	39702870000	PROJET UN ETUDIANT UN ORDINATEUR	7 629 902 651	7 629 902 651
Total général				403 630 787 168	396 630 787 168